

# Dénombrement des personnes sans-chez-soi en Région de Bruxelles-Capitale

Septième édition,  
8 novembre 2022

## Colophon

**Coordination**  
Louise Paquot

**Auteur**  
Louise Paquot

**Statistiques et infographies**  
Louise Paquot  
Eva Salman

**Éditeur responsable**  
François Bertrand

**Avec la collaboration de**  
Constance de Combrugghe  
Margaux Lebrun  
Sarah van Gaens  
Eva Salman

**Mise en page**  
Nazca agency & Partners

**Photographies**  
Kim Sattler

**Bruss'help**  
asbl de droit public  
Numéro d'entreprise : 0723.632.965  
Rue de l'Association 15, 1000 Bruxelles

# Sommaire

<b>Introduction</b>	<b>5</b>
<b>Méthodologie</b>	<b>9</b>
Qui compter ?	10
Les données complémentaires	16
Comment compter ?	17
Planification	18
Comptage nocturne	18
Recueil de données	20
Le questionnaire	20
Les atouts et les limites	23
<b>Les résultats quantitatifs</b>	<b>25</b>
Contexte	26
La situation générale	26
Évolution entre 2008 et 2022	30
Répartition selon l'âge et le genre	33
Les personnes dans l'espace public – ETHOS Light 1	36
Les personnes en hébergement d'urgence – ETHOS Light 2	39
Les personnes en foyer d'hébergement pour personnes sans-chez-soi – ETHOS Light 3	44
Les maisons d'accueil	44
Les logements de transit	46
Dispositifs sociaux en hôtel	47
Les personnes sortant d'institution – ETHOS Light 4	47
Les personnes en logement non-conventionnel – ETHOS Light 5	49
SHNA	50
Squats	50
Occupations temporaires	51
Les personnes chez des tiers – ETHOS Light 6	52
Les personnes menacées d'expulsion – ETHOS Light 7	53
Les données complémentaires	53
Personnes en hébergement pour immigré·e·s	53
Personnes en hébergement prévu pour les bénéficiaires de la protection temporaire ukrainien·ne·s	55
Accompagnement au logement et Housing First	56
<b>Les profils et trajectoire – étude exploratoire</b>	<b>58</b>
Situations de vie	61
Genre et âge	63
Nationalité et statut de séjour	66
Composition du ménage directement concerné par la situation de sans-chez-soirisme	67
Problématiques de santé connues ou apparentes	68
Passé en institution connu	69
Le(s) revenu(s) connu(s)	70
Prise en charge et adresse de référence auprès d'un CPAS	71
Caractéristiques du sans-chez-soirisme	71
Origines de l'absence de chez-soi identifiées par les travailleur·euse·s sociaux·ales	71
Durée et absence de chez-soi connue	73
<b>Conclusion</b>	<b>75</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>82</b>
<b>Annexes</b>	<b>84</b>

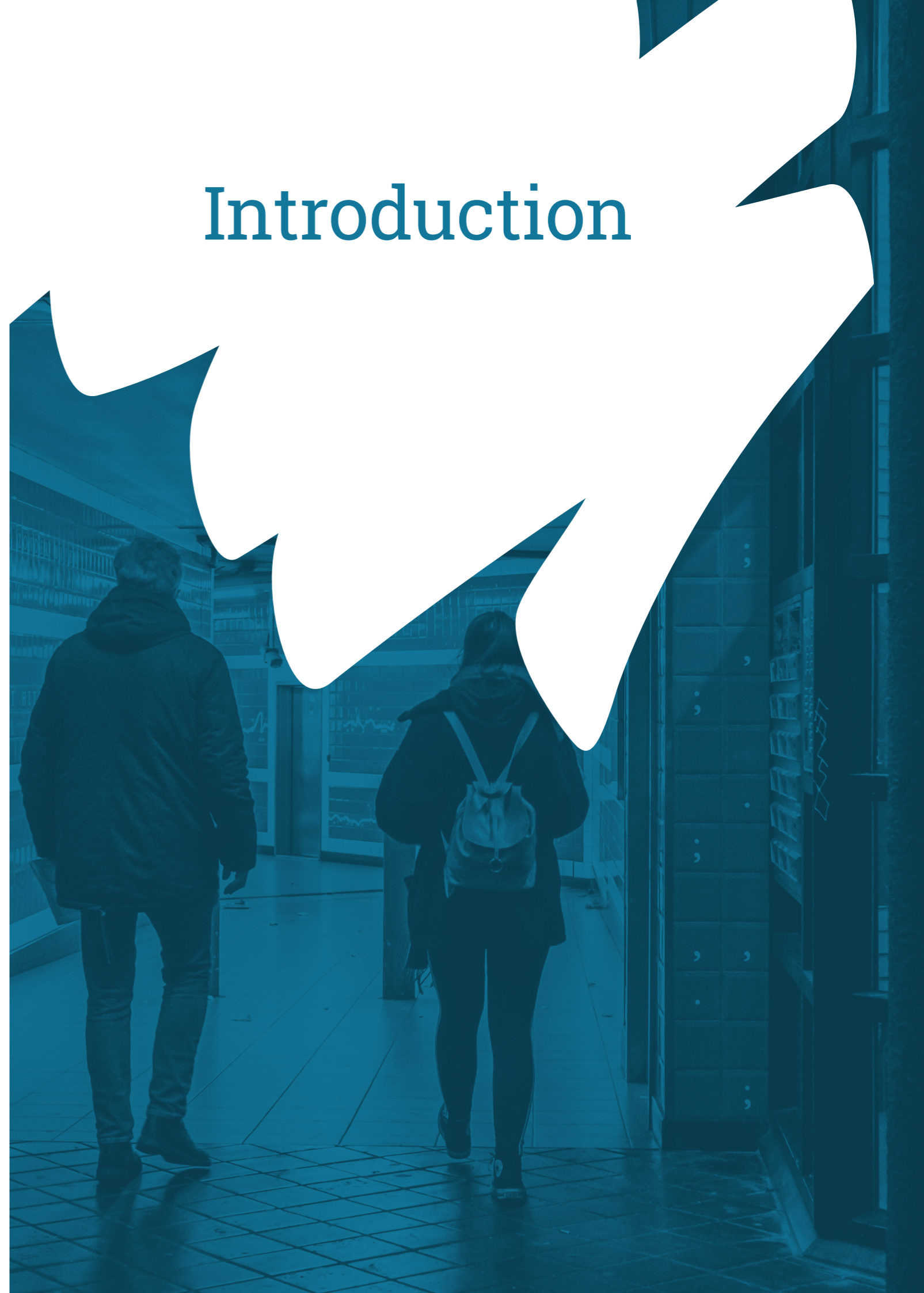
# Introduction

« L'équipe Bruss'help adresse un tout grand merci aux **300 professionnels et volontaires** qui se sont mobilisés et sans qui ce dénombrement n'aurait pas été possible. Les mêmes qui aujourd'hui continueront à travailler avec acharnement pour la fin du sans-abrisme.

Merci également à tous les **partenaires des services publics** pour leur participation massive, et dont la collaboration a contribué à réunir des données de qualité.

L'engagement de ces personnes a permis de réunir des données clés qui permettront de mieux suivre l'évolution du phénomène et de mettre en places des mesures d'intervention et de prévention à la fois plus ciblées et plus efficaces. »

François Bertrand, Directeur Bruss'help



Le dénombrement des personnes sans-chez-soi de la Région de Bruxelles-Capitale a été effectué le 8 novembre 2022 pour la 7ème édition de cette étude bisannuelle. Cette enquête vise à évaluer l'évolution de l'absence de chez-soi au sein des 19 communes de la Région bruxelloise.

Le dénombrement bruxellois est assuré par Bruss'help depuis 2020, après avoir été pris en charge entre 2008 et 2018 par La Strada. Il compte parmi les missions confiées par la Commission Communautaire Commune (Cocom) à Bruss'help – centre d'appui au secteur bruxellois de l'aide aux sans-abri, observatoire et organisme régional chargé de coordonner les dispositifs d'aide d'urgence et d'insertion.

Le dénombrement poursuit plusieurs objectifs. Tout d'abord, il vise à établir un état des lieux de la situation actuelle et à le comparer aux résultats des éditions précédentes. Ensuite, cette étude cherche à rendre visible la diversité de formes de sans-chez-soirisme. Enfin, elle fournit aux acteur·rice·s de terrain ainsi qu'aux pouvoirs publics des outils d'analyse pour prévenir et lutter contre l'absence de chez-soi.

### Une étude longitudinale

Le dénombrement est réalisé tous les deux ans depuis 2008 (exception faite pour l'année 2012). Bien qu'il soit jusqu'à présent impossible de recenser le nombre exact de personnes vivant sans-chez-soi en Région Bruxelles-Capitale, la réplication de l'étude à méthodologie égale permet de comparer les résultats obtenus d'année en année, et ainsi d'évaluer l'évolution de l'absence de chez-soi.

Depuis sa première édition, le dénombrement bruxellois est effectué au début du mois de novembre. Historiquement, le choix de cette période de recueil des données a été adopté pour assurer la représentativité des données portant sur les personnes sans-chez-soi en dehors des dispositifs hivernaux (activés mi-novembre) qui augmentaient considérablement l'offre d'hébergement jusqu'à la fin mars en Région Bruxelles-Capitale comme au sein d'autres agglomérations belges et européennes.

### Le cadre méthodologique

En 2022, le recensement des personnes sans-chez-soi de la Région de Bruxelles-Capitale a pris en compte sept catégories de situations de vie. Ces catégories sont basées sur la typologie ETHOS Light (annexe 1), une déclinaison de la typologie ETHOS (European Typology on Homelessness and Housing Exclusion) qui a été utilisée comme référence à Bruxelles jusqu'en 2020 (annexe 2). Les typologies ETHOS et ETHOS Light sont des outils statistiques développés par la Fédération Européenne des Associations Nationales qui Travaillent avec les Sans-Abris (FEANTSA) pour couvrir toutes les situations de vie où les personnes ne peuvent être considérées comme ayant un chez-soi.

Les typologies ETHOS et ETHOS Light sont largement utilisées au niveau européen. La standardisation des récoltes de données sur base de ces typologies favorise les comparaisons interrégionales et internationales en matière de politiques de lutte contre le sans-chez-soirisme. Afin de favoriser la comparabilité avec les différents dénombrements réalisés en Belgique, il a été décidé de se référer à ETHOS Light pour cette édition.

En pratique, les données du recensement sont collectées au cours d'une nuit du début du mois de novembre, à travers trois canaux : le dénombrement dans l'espace public, la compilation des chiffres fournis par les services d'hébergement ou les services en relation avec les lieux occupés, et la collecte d'informations sur les parcours et les profils des personnes sans-chez-soi. Pour cette édition, des changements méthodologiques importants ont été apportés à ce dernier canal. Cette récolte de données a été réalisée cette année sous forme d'un questionnaire rempli par différents services d'aide aux personnes sans-chez-soi.

### Le questionnaire

Pour cette édition, des données supplémentaires visant à enrichir les informations brutes ont été obtenues à travers un questionnaire rempli par les services d'hébergement agréés, les services de jour et les CPAS. Ce questionnaire, inspiré de l'outil utilisé en Flandre et en Wallonie (Italiano, Mertens et Vermeir, 2021), avait pour objectif d'améliorer la collecte de données relatives aux caractéristiques socio-démographiques, aux situations de logement ou de non-logement, aux parcours, à la santé et aux aides fournies par les CPAS aux personnes sans-chez-soi.

Les apports méthodologiques réalisés à ce niveau ont pour objectif de fournir davantage d'éléments permettant de comprendre les situations de vie rencontrées par les personnes sans-chez-soi en Région de Bruxelles-Capitale, et ainsi d'enrichir la réflexion en matière de prévention et d'intervention sociale.

Il est important d'interpréter les résultats de ce questionnaire avec précaution, car ils ont été obtenus dans le cadre d'un projet pilote qui doit être amélioré à la suite de l'expérience acquise lors de cette première tentative de récolte de données.

### Un projet impliquant massivement les partenaires du réseau

À tout niveau, le dénombrement ne peut avoir lieu sans la participation engagée des partenaires. Tout d'abord, un comité composé de représentant·e·s du secteur de l'aide aux sans-chez-soi et du milieu académique encadre le projet, notamment pour mettre au point la méthodologie. Cette année, leur accompagnement a été crucial pour l'adaptation du questionnaire au contexte bruxellois et sa mise en application.

En outre, les travailleur·euse·s sociaux·ales de rue sont consulté·e·s pour identifier les zones de la Région à couvrir lors du recensement dans l'espace public. Ces mêmes travailleur·euse·s – en plus de nombreux·euses volontaires et acteur·rice·s de secteurs connexes tels que la STIB, la SNCB et Bruxelles-Environnement – permettent de réaliser le recensement la nuit du dénombrement. Parmi les volontaires, nous avons pu compter cette année sur la participation de représentant·e·s de plus de 40 associations du secteur de l'aide aux sans-chez-soi et de secteurs connexes, d'une dizaine de services publics, de plusieurs étudiant·e·s assistant·e·s sociaux·ales, de quelques chercheur·euse·s ou encore de représentant·e·s politiques.

Par ailleurs, la centralisation des données brutes issues des services d'hébergement et des services en lien avec les lieux occupés implique la collaboration avec 95 expéditeur·rice·s de données.

Finalement, l'intégration du questionnaire à la méthodologie a nécessité l'implication de nombreux·euses travailleur·euse·s sociaux·ales pendant le mois ayant suivi le dénombrement. Au total, 42 services ont participé à ce volet du travail. Parmi ceux-ci, nous avons pu compter sur la quasi-totalité des services d'hébergements agréés, plusieurs services de jour et trois CPAS.

C'est grâce à cette immense mobilisation que ces données peuvent être récoltées tous les deux ans et que des analyses statistiques peuvent être effectuées afin de mesurer l'évolution du sans-chez-soirisme, la visibiliser, et fournir des indicateurs pour la compréhension et la lutte contre l'absence de chez-soi.

# Méthodologie

## Qui compter ?

Avant d'élaborer une méthodologie de recensement des personnes sans-chez-soi, il faut avant tout définir le sans-chez-soirisme. La question de la définition est d'autant plus pertinente qu'elle peut influencer la compréhension, et donc les approches dominantes dans la lutte contre l'absence de chez-soi (Edgar, Harrison, Watson et Busch-Geertsema, 2007). Par ailleurs, plusieurs auteur·rice·s ont souligné l'importance de développer une définition commune au sans-chez-soirisme. Selon Fitzpatrick, Bramley, Johnsen, Pathak et Carvalho (2018) et Pleace, Bretherton et Mayock (2013), une définition commune pourrait faciliter la comparaison des données, et permettre ainsi de disposer d'indicateurs plus fiables pour élaborer des politiques visant à prévenir et réduire l'absence de chez-soi.

Dans cette optique, la FEANTSA a développé en 2005 la typologie ETHOS, qui permet de classer et d'identifier les différentes situations de vie relevant du sans-chez-soirisme. Selon la FEANTSA, avoir un chez-soi signifie avoir un logement décent ou un espace adapté aux besoins de la personne et de sa famille (domaine physique), où il est possible de maintenir l'intimité et de jouir de relations sociales (domaine social), ainsi que de bénéficier de la possession exclusive, de la sécurité d'occupation et du titre de propriété du lieu (domaine juridique) (Edgar et al., 2007).

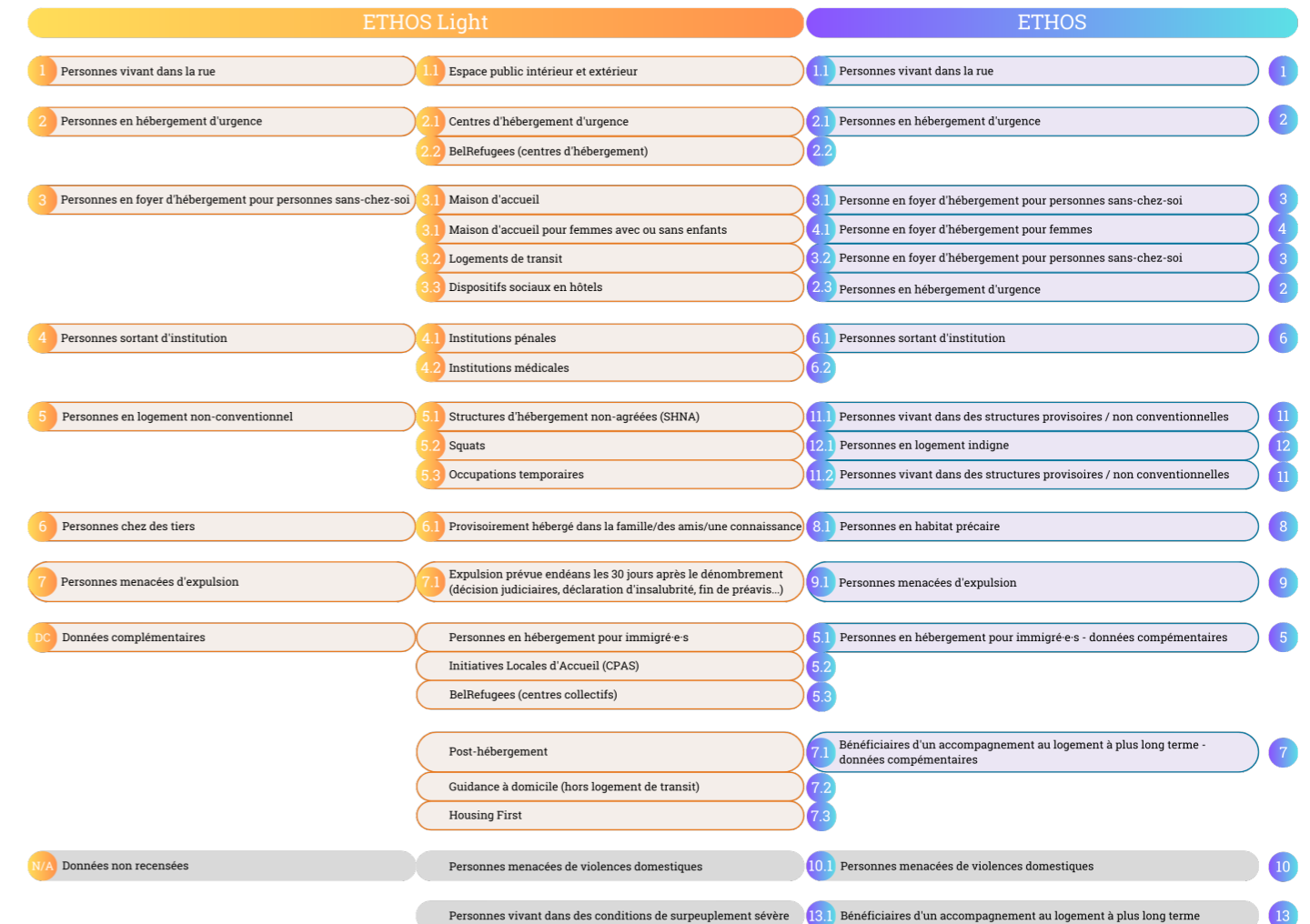
En partant de cette définition de l'absence de chez-soi, la FEANTSA a développé les quatre catégories conceptuelles de la typologie ETHOS permettant de distinguer les différentes situations de vie liées au sans-abrisme : l'absence d'abri (*roofless*),

l'absence de logement (*houseless*), le logement précaire (dans le sens de la sécurité ; *insecure housing*) et le logement inadéquat (*inadequate housing*). Au total, ces quatre catégories conceptuelles incluent treize catégories opérationnelles (FEANTSA, 2011). La typologie a été utilisée comme cadre de référence à Bruxelles jusqu'à la 6<sup>ème</sup> édition du dénombrement, en 2020.

ETHOS Light est une version simplifiée d'ETHOS, conçue spécifiquement pour la collecte de données sur l'absence de chez-soi, qui comporte six catégories de situations de sans-chez-soirisme : 1 – les personnes dans l'espace public, 2 – les personnes en hébergement d'urgence, 3 – les personnes en foyer d'hébergement pour personnes sans-chez-soi, 4 – les personnes sortant d'institution, 5 – les personnes en logement non-conventionnel, 6 – les personnes chez des tiers. La typologie ETHOS Light sert de cadre de référence pour les dénombrements réalisés en Région flamande et en Région wallonne. L'utilisation d'un outil commun facilitera, à partir de cette édition, la comparaison des données obtenues en Belgique.

La catégorie « personnes dans l'espace public » (1) concerne toutes les personnes contraintes à passer la nuit dans l'espace public, que ce soit à l'extérieur (dans les rues, les parcs, les places publiques, etc.) ou à l'intérieur de lieux couverts (comme les gares, les stations de métro ou les halls de bâtiments publics).

La catégorie « personnes en hébergement d'urgence » (2) englobe toutes les personnes hébergées dans les centres d'accueil d'urgence. En 2020, plusieurs dispositifs de crise avaient été mis en place pour faire face à l'urgence de la



crise sanitaire. Parmi ceux-ci, des hôtels avaient été réquisitionnés, les places d'hébergement avaient été étendues au New Samusocial, et un centre de confinement géré par la Croix-Rouge avait été mis en place. À cette période, tous ces dispositifs avaient pour objectif de mettre à l'abri les personnes sans-chez-soi et étaient donc considérés dans ETHOS Light 2.

Le jour du dénombrement, plusieurs projets sociaux en hôtels étaient encore ouverts et disposaient d'un financement spécifique dans le cadre du Plan de Relogement Régional. Les trois projets en question étaient : le projet géré par DoucheFLUX, le projet *H.I.T. 18-24* géré par le CPAS de la Ville de Bruxelles, et le projet *Home Less Vincula*

géré par Source ASBL. La mission de mise à l'abri initiale a progressivement été remplacée par une mission d'hébergement transitoire (variant entre environ 4 mois et 9 mois) et de réinsertion (Van Gaens, 2022), ce qui a mené à inclure ces projets dans ETHOS Light 3 pour cette édition du dénombrement.

La catégorie « personnes en foyer d'hébergement pour personnes sans-chez-soi » (3) inclut, en plus des personnes hébergées dans des dispositifs sociaux en hôtels, toutes les personnes en maison d'accueil et en logement de transit.

Selon le Code bruxellois du logement, un logement de transit est un « logement

destiné à un public spécifique auquel un accompagnement social est assuré et dont la durée d'occupation ne peut être supérieure à dix-huit mois » (Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, 2004). Cependant, cette définition englobe différentes réalités. Selon le service ou l'organisation, les « logements de transit peuvent renvoyer à des conditions de subventionnement, à des modalités d'accompagnement ou simplement à une désignation interne pour distinguer une forme spécifique d'hébergement (Horvat et Striano, 2021).

Les maisons d'accueil ne font pas souvent de distinction entre leur accompagnement offert dans les hébergements collectifs (maison d'accueil) et celui proposé dans les hébergements individuels (également appelés logements de transit). Pour cette raison, toutes les personnes prises en charge par ces services (maisons d'accueil et logements de transit) sont regroupées depuis 2020. En région bruxelloise, le reste du public bénéficiant d'un « logement de transit avec accompagnement » se répartit principalement entre les personnes en logements de transit gérés par les CPAS et celles en logements de transit suivis par les services de guidance à domicile. Ces dernières données sont isolées de celles des maisons d'accueil depuis la 6<sup>ème</sup> édition du dénombrement.

La catégorie « personnes sortant d'institution » (4) fait référence aux personnes dans des institutions, qu'elles soient pénales ou médicales, et dont la sortie n'est pas ou ne sera pas accompagnée d'une solution de logement.

Pour les institutions pénales, les chiffres sont récoltés à partir des « kit de sortie », un dispositif initié en avril 2012 visant à octroyer aux détenu-e-s les plus

précarisé-e-s les moyens de s'organiser dans les premiers jours suivant la sortie. Cette aide est conditionnée par les moyens financiers de la personnes (disposer de moins de 100€) et par le fait de n'avoir aucune option d'hébergement à la sortie.

Pour collecter des données sur les institutions médicales, qui incluent autant les centres hospitaliers classiques que les centres psychiatriques, la méthode consiste à contacter les services sociaux afin d'identifier le nombre de personnes dans les situations suivantes :

- 1 – les patient-e-s sans-chez-soi aux urgences le 8 novembre, entre 23h et minuit ;
- 2 – les patient-e-s hospitalisé-e-s la nuit du dénombrement, qui doivent quitter l'hôpital dans les 30 jours et pour lequel-le-s aucune solution de logement n'a encore été trouvée ;
- 3 – les patient-e-s hospitalisé-e-s la nuit du dénombrement et dont le séjour a été prolongé au-delà de la durée prévue en raison d'un manque de solutions de logement à leur sortie. Jusqu'à 2020, seules les données concernant les personnes aux urgences le soir du dénombrement ont été recensées.

La catégorie « personnes en logement non-conventionnel » (5) renvoie à toutes les situations de vie dans des structures provisoires et/ou non-conventionnelles. Elle comprend toutes les personnes vivant dans des structures d'hébergement non-agrèées, des occupations temporaires et des squats.

Les SHNA sont des établissements d'hébergement non reconnus et non

subsidés par les autorités publiques. En conséquence, ces structures ne sont pas contrôlées par les administrations de référence. Ils présentent des différences importantes en matière d'accompagnement, de publics cibles et de modalité d'accueil. Les SHNA peuvent autant être des établissements à vocation lucrative que le fruit d'initiatives citoyennes ou de communautés religieuses.

En effet, certaines structures développent de bonnes pratiques, là où d'autres sont suspectées d'exercer des suspicion récurrentes d'atteintes aux droits de la personne. Ces structures travaillent bien souvent avec un personnel réduit à son strict minimum et des cas de maltraitance ou d'abus d'autorité ont été constatés à multiples reprises au sein de certaines d'entre elles (confiscation de biens et de papiers d'identité, maltraitance, brimades, sanctions dégradantes, insalubrité, médication excessive et anormale, manque de transparence dans la gestion de l'argent des habitant-e-s, etc.) (Warsztacki, 11 octobre 2016). Par ailleurs, certains SHNA accueillent spécifiquement des publics présentant des vulnérabilités spécifiques et/ou cumulées : sans-chez-soirisme, troubles de santé mentale, statut administratif précaire, passé carcéral, handicap, etc. Ces personnes, qui sont parfois particulièrement vulnérables sur le plan psychologique ou pour qui les SHNA sont les seules alternatives afin d'éviter la vie en rue, ne sont pas toujours en mesure de réagir aux maltraitements.

L'existence des SHNA soulève un débat difficile à trancher. D'un côté, l'absence de normes univoques ouvre la voie à ces dérives et peut conduire à des manquements sur les plans sanitaires, sociaux et médicaux. D'un autre côté,

en contexte de saturation de l'offre d'hébergement, ces structures répondent aux besoins de personnes qui ne peuvent accéder aux structures d'hébergement classiques ou à des institutions spécialisées. Par ailleurs, la souplesse de certains règlements, en matière d'obligation de présence, de durée de séjour ou d'accompagnement social, peut permettre de trouver une place en marge du secteur agréé dont le cadre d'accompagnement et les conditions d'accueil peuvent être exigeants pour les personnes cumulant les vulnérabilités.

Néanmoins, les autorités ont déjà été interpellées sur la problématique des SHNA. Une première communication avait été formulée au Parlement bruxellois en 2010 ce qui avait conduit à la création d'un groupe de travail piloté par La Strada et composé de travailleur-euse-s sociaux-ales (2012). Ce projet avait mené à la rédaction d'un projet de convention sans subvention encadré par la Cocom, qui n'a toutefois pas été poursuivi à la législature suivante. En 2018, la nouvelle ordonnance adoptée pour le secteur de l'aide aux sans-chez-soi (Commission communautaire commune, 2018) a établi les critères d'agrément pour les centres d'accueil d'urgence et les maisons d'accueil. Dans la pratique, la situation autour des SHNA n'a pas changé depuis.

Le recensement des personnes dans les SHNA se réalise en communication directe avec les structures elles-mêmes, qui sont identifiées en amont grâce aux partenaires qui transmettent l'information à Bruss'help. Par conséquent, la capacité à comptabiliser les personnes qui y séjournent dépend de la connaissance de ces structures lors du dénombrement.

La catégorie « logement non-conventionnel » comprend par ailleurs les personnes vivant dans des squats. Juridiquement, un « squat » est défini comme une occupation « sans titre ni droit » d'un local ou d'un immeuble. Outre le fait qu'ils n'offrent aucune sécurité aux occupant-e-s, les squats peuvent également être des lieux insalubres dans lesquels les conditions de vie peuvent être particulièrement indignes. Les lieux occupés peuvent autant être de grands immeubles investis à chaque étage, que des maisons abandonnées ou des simples pièces en sous-sol. Certaines de ces occupations sont bien connues des travailleur-euse-s sociaux-ales en raison de leur taille ou de leur réputation, tandis que d'autres restent invisibles.

Dès lors, en Région de Bruxelles-Capitale comme ailleurs, le squat est un phénomène dont l'ampleur reste difficile à évaluer. Plusieurs services communaux de prévention, des CPAS et d'autres services d'aide aux personnes ont participé à la récolte de ces données, moyennant un cadre strict de confidentialité, bien que le nombre observé pour cette édition reste très certainement sous-évalué.

Les occupations temporaires se réfèrent pour leur part à des bâtiments dont l'occupation a pu être arrangée avec le-la propriétaire et actée via la signature d'une convention. Cette convention est appelée « convention d'occupation précaire » et permet à un-e propriétaire de mettre son bien immobilier à disposition moyennant une compensation financière, sans pour autant pouvoir être assimilée à un contrat de bail.

Le conventionnement d'occupation ne constitue pas une réponse complète à la crise du logement, mais elle peut offrir une solution pragmatique pour abriter des personnes sans-chez-soi de manière temporaire. Ces dernières années, en raison de crises multiples telles que la crise du logement, la crise sanitaire et les crises migratoires, les occupations « sans titre ni droit » ont augmenté en nombre sur le territoire bruxellois. Pour répondre à ce constat, des financements ont été octroyés par la Cocom et la Région pour conventionner l'occupation de bâtiments inoccupés qui présentaient bien souvent des problèmes d'ordre sanitaires et de sécurité pour ses occupant-e-s. Ces occupations sont généralement encadrées par des associations et des services communaux, notamment en assurant la médiation entre les habitant-e-s des occupations et les propriétaires. Cependant, même si le conventionnement rend ces occupations plus visibles, leur recensement dépend encore de la connaissance des acteur-ric-e-s impliqués-e-s et des relations entretenues avec ceux-celles-ci.

La catégorie « chez des tiers » (6) comprend toutes les personnes temporairement hébergées chez des ami-e-s, de la famille ou des connaissances, en l'absence d'un logement stable. Elle regroupe toutes ces situations quand elles ne sont pas encadrées par un pouvoir local ou une ASBL, et diffère donc bien d'un hébergement citoyen coordonné et encadré.

Le fait d'être hébergé-e chez un tiers est considéré comme une forme de « sans-chez-soirisme caché », car les personnes concernées passent souvent sous le radar des statistiques. En effet, dans certains cas, ces personnes ne sollicitent pas les services d'aide et de soin traditionnels,

ce qui les rend particulièrement invisibles dans les collectes de données. De plus, les personnes hébergées chez des tiers peuvent également choisir de ne pas en informer les autorités locales afin de protéger leurs hôtes de contraintes financières liées à la cohabitation, par exemple. Dans tous les cas, on ne peut pas considérer que ces personnes disposent d'un chez-soi, car leur intimité et leur vie sociale s'en voient affectées et qu'elles ne disposent pas des droits légaux d'occupation du logement. Cependant, les situations individuelles de chacune de ces personnes peuvent varier et être plus ou moins contraignantes sur de nombreux aspects.

Les données concernant les personnes hébergées chez des tiers ont été récoltées via les questionnaires, quand la situation des personnes étaient connue pour la nuit spécifique du dénombrement.

Suite aux conclusions de MEHOBEL (Edgar et al., 2007), les chercheurs ont décidé d'ajouter une catégorie à ETHOS Light : les personnes menacées d'expulsion imminente de leur domicile (considéré comme catégorie 7 dans ce rapport). Bien que cette catégorie soit incluse dans la définition générale d'ETHOS, elle ne l'est pas dans la typologie ETHOS Light originale. Le dénombrement bruxellois tiendra néanmoins compte de cette situation.

En Région bruxelloise, plusieurs situations d'expulsion légales sont possibles : les expulsions judiciaires et les expulsions administratives. L'expulsion judiciaire est la forme la plus courante d'expulsion (Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, 2019). Elle peut faire suite à des manquements contractuels

tels que le non-paiement des loyers, l'endommagement du bien loué, la suroccupation, ou encore les troubles de voisinage. Elle peut également être décidée suite au non-départ à l'expiration d'un bail, qu'il soit résilié à l'avance ou non. L'expulsion administrative, beaucoup plus rare que l'expulsion judiciaire, est fondée sur l'état de salubrité du logement et est autorisée par les autorités communales, soit d'initiative, soit à la suite d'une décision de la DIRL (Direction de l'Inspection régionale du Logement).

Les CPAS doivent être avertis des procédures en cours quand une expulsion judiciaire a été prononcée (sauf si l'habitant-e refuse que le CPAS compétent soit informé, qu'il s'agit d'une résidence secondaire ou d'un bail étudiant) et si une interdiction de continuer la location d'un bien a été émise par la DIRL. En outre, ils ne sont pas systématiquement informés dans le cadre de l'expulsion de personnes dans des logements de transit, de saisies immobilières, ou quand une expulsion administrative est initiée par le Bourgmestre.

Les informations concernant cette catégorie sont obtenues grâce aux CPAS. Ces derniers sont invités à indiquer le nombre de personnes qui vont être expulsées dans les 30 jours suivant le recensement, bien que cette méthode présente certaines limites. En effet, la collecte de données auprès des CPAS ne permet pas toujours de recouvrir toutes les personnes dans cette situation. De plus, toutes les personnes qui sont comptabilisées ne se trouveront pas nécessairement sans-chez-soi à l'issue de la date prévue d'expulsion.



## Les données complémentaires

Dans la typologie ETHOS, les catégories opérationnelles 5 et 7 correspondent respectivement aux « personnes en hébergement pour immigré-e-s » et aux « bénéficiaires d'un accompagnement au logement à plus long terme ». Ces catégories opérationnelles sont reprises sous une même catégorie conceptuelle : les personnes « sans logement ». Bien que ces deux catégories aient été incluses dans le dénombrement de 2020, elles ont été exclues des chiffres principaux afin de garantir la comparabilité avec les années précédentes. Elles ne figurent pas dans la typologie ETHOS Light, mais seront présentées également dans le dénombrement de 2022 afin de fournir des éléments d'information complémentaires.

La catégorie « personnes en hébergement pour immigré-e-s » inclut depuis 2020 dans les dénombrements bruxellois les personnes en centres d'accueil pour demandeur-euse-s d'asile et personnes en situation de migration. Les personnes demandeuses d'asile – qui doivent être prises en charge par le réseau FEDASIL ou les CPAS dans des Initiatives Locales d'Accueil si elles n'ont pas de solution alternative – peuvent être considérées comme sans-chez-soi selon la définition de la FEANTSA, car elles ont rarement leur propre espace ou suffisamment d'intimité pour préserver leur vie privée dans ces centres d'accueil. Comme pour le dénombrement effectué en 2020, les personnes séjournant dans les hébergements collectifs mis en place par BelRefugees ont également été comptabilisées. Ces dispositifs agissent comme des centres complémentaires aux autres structures gérées par l'association mais ne s'adresse pas uniquement aux personnes ayant la possibilité d'introduire une demande d'asile en Belgique

Bien qu'ils soient présentés à titre complémentaire, ces chiffres sont essentiels pour appréhender l'impact de la situation de crise de l'asile qui se traduit par un non-accès au droit à l'accueil fédéral en Région de Bruxelles-Capitale. Le territoire de la Région Bruxelles Capitale est touché de façon saillante comparativement aux autres Régions comme mentionné. Ce phénomène de non-accès/retardement long d'accès se donne à voir de façon récurrente depuis 2017. Pour cette édition, nous prendrons également en compte les personnes ayant fui l'Ukraine à la suite du déclenchement de la guerre dans leur pays et qui sont hébergées dans des structures collectives ou par des citoyen-ne-s. Comme c'est le cas pour les centres collectifs pour demandeur-euse-s d'asile, les conditions d'hébergement dans lesquelles vivent ces personnes peuvent être considérées comme relevant de l'absence de chez-soi, selon la définition de la FEANTSA.

Le recensement des personnes dans les centres collectifs sera effectué via les partenaires encadrant-e-s, et celui des personnes hébergées chez des citoyen-ne-s sera effectué via les données enregistrées sur la plateforme « Be My Guest », utilisée par la Région bruxelloise pour coordonner ce type d'hébergement.

En 2020, les « bénéficiaires d'un accompagnement au logement à plus long terme », qui comprend une partie du public suivi par les services d'accompagnement au logement, ont été considérée dans la catégorie conceptuelle « personnes sans logement ». Ces services ne s'adressent pas exclusivement aux personnes ayant été sans-chez-soi, mais offrent aussi parfois un accompagnement pour aider les personnes à trouver et maintenir un logement.

À Bruxelles, il existe deux formules d'accompagnement : le post-hébergement et la guidance à domicile. Le post-hébergement vise à faciliter l'installation durable des personnes ayant séjourné en maison d'accueil dans leur nouveau logement, avec un accompagnement psycho-social d'une durée de trois à neuf mois. Ces données sont récoltées afin de fournir des informations complémentaires sur le parcours des personnes après un séjour dans ces structures.

La guidance à domicile offre un soutien psycho-social, administratif et budgétaire pour aider les personnes ou familles en situation de précarité. Ce suivi, qui dure jusqu'à cinq ans, vise à aider les personnes à conserver leur logement ou à s'établir et maintenir leur domicile après avoir vécu dans la rue ou dans un centre d'hébergement.

Les bénéficiaires des projets Housing First font également partie de cette catégorie, mais contrairement aux services d'accompagnement au logement, ces programmes sont destinés exclusivement aux personnes *sans-abri*, au sens de la FEANTSA (ETHOS Light 1 et 2). Les personnes éligibles sont celles qui ont vécu dans la rue pendant une longue période ou qui sont coincées dans le circuit de l'urgence sociale, en particulier celles qui ont des problèmes d'assuétude ou de santé mentale.

## Comment compter ?

Le dénombrement des personnes sans-chez-soi est réalisé en étroite collaboration avec le secteur bruxellois de l'aide sociale et d'autres acteur-ric-e-s indirectement liés à ce public, tels que les hôpitaux, les sociétés de transport et Bruxelles Environnement. Les autorités locales, et particulièrement les CPAS, ont également été fortement impliqués dans cette dernière édition.

Chaque partenaire a contribué à une ou plusieurs étapes du processus, telles que les réunions préparatoires, les questionnaires, le travail de repérage, la délimitation des zones à parcourir, le comptage nocturne, le recueil des données et l'interprétation des résultats. Des réunions ont été organisées avec un comité d'accompagnement comprenant des chercheur-euse-s et des professionnel-le-s du secteur pour s'assurer du bon déroulement des opérations et résoudre les problèmes méthodologiques rencontrés.

En tout, plus de 95 services ont participé à la collecte de données, comprenant 14 CPAS et 7 services communaux. Le New Samusocial et les CPAS de Saint-Gilles et de la Ville de Bruxelles ont participé à cette dernière édition de manière particulièrement engagée. Environ 300 personnes ont contribué au comptage nocturne. Parmi ceux-celles-ci, nous avons pu compter sur les employé-e-s de la STIB, de la SNCB et de Bruxelles-Environnement, ainsi que sur les travailleur-euse-s de 42 associations du secteur ou de secteurs connexes, des chercheur-euse-s et des étudiant-e-s assistant-e-s sociaux-ales d'une haute école de Bruxelles. En outre, l'équipe de Bruss'help s'est fortement mobilisée avant et après le dénombrement.

## Planification

Une préparation minutieuse est fondamentale pour procéder au dénombrement des personnes sans-chez-soi en Région bruxelloise. Tout d'abord, il est essentiel d'établir une coordination avec toutes les parties prenantes impliquées dans le processus, en leur rappelant les principes et les objectifs de l'exercice, en s'assurant de leur participation et en définissant conjointement les modalités de leur implication si nécessaire. Des demandes sont également adressées aux bourgmestres de chaque commune et aux président·e·s des CPAS pour officialiser la contribution de leurs services à l'événement.

Dans les deux semaines précédant le comptage, les professionnel·le·s de terrain, les équipes mobiles et les services de prévention sont sollicité·e·s pour repérer les endroits où les personnes sans-chez-soi ont tendance à s'installer pour la nuit. Cette observation permet de délimiter les zones à parcourir et de définir les points de passage prioritaires. À partir de ces informations et des zones couvertes l'année précédente, la Région de Bruxelles-Capitale est divisée en zones. Certaines zones doivent contenir au moins un signalement et seront les premières à être distribuées aux volontaires le soir du dénombrement. D'autres zones – où aucun signalement n'a été fait en amont – seront distribuées une fois que les toutes les zones prioritaires auront pu être assurées. Chaque zone doit pouvoir être parcourue en une heure, soit à pied, soit à vélo, soit en voiture.

Les personnes souhaitant participer au comptage nocturne s'inscrivent sur un site dédié à son organisation. Une zone est alors assignée à un binôme (ou un trinôme) de

volontaires en fonction de leur expérience dans le secteur et de leur moyen de locomotion. Les volontaires participant en tant que professionnel·le·s du travail de rue reçoivent automatiquement les zones dans lesquelles ils exercent habituellement leurs missions. De manière générale, les groupes sont composés de façon à ce qu'au moins une des personnes soit familiarisée avec le travail d'accompagnement des personnes sans-chez-soi.

## Comptage nocturne

Concrètement, le comptage nocturne consiste à parcourir l'ensemble des zones entre 23 heures et minuit afin de dénombrier chaque personne installée dans l'espace public. Dans la mesure du possible, les zones sont couvertes entièrement de manière à n'oublier personne. Pour cette édition, toutes les stations STIB ont pu être couvertes, ainsi que les gares du Nord, du Midi, Centrale, Chapelle, Schuman et Luxembourg.

Les volontaires sont rassemblé·e·s quelques heures avant le début du comptage pour assister à un briefing. Ce temps permet à chacun·e de rencontrer ses coéquipier·ière·s et de prendre connaissance de la zone qui lui a été attribuée. Depuis sa première édition en 2008, cet événement est un moment convivial important durant lequel les professionnel·le·s et les volontaires du secteur peuvent se retrouver autour d'un objectif commun.

Avant le début de l'opération, la méthodologie et les objectifs sont expliqués aux participant·e·s. Chaque volontaire doit signer une convention (annexe 3) dans laquelle il·elle s'engage moralement à

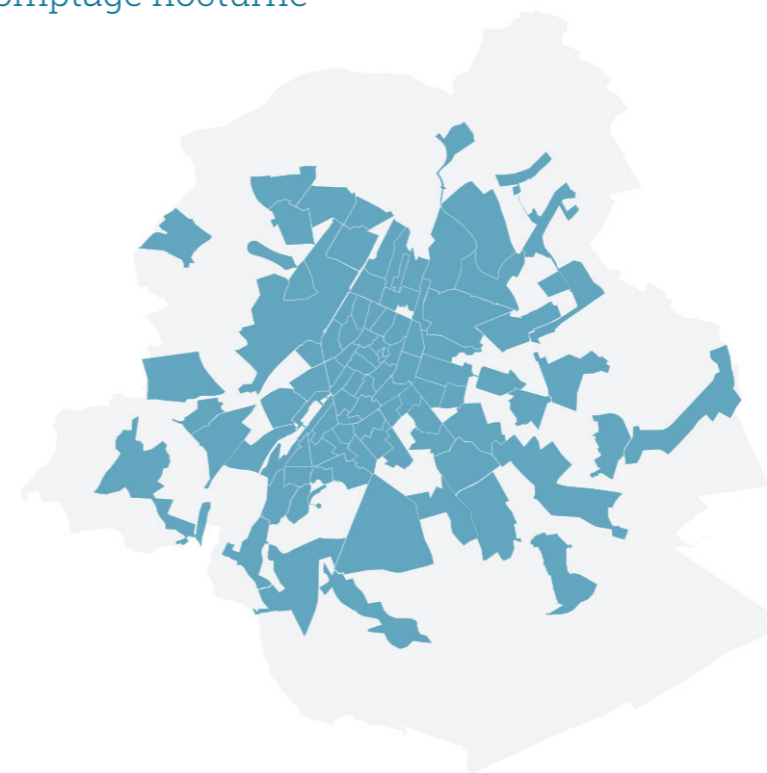
respecter les personnes sans-chez-soi présentes dans l'espace public et à ne pas les réveiller, les photographier ou les déranger de quelque manière que ce soit. Toutes les équipes reçoivent une carte qui délimite la zone géographique à parcourir et indique les lieux et les rues à explorer en priorité. Le respect de ces zones est essentiel pour éviter les doubles comptages.

Les volontaires reçoivent également un formulaire et des instructions sur les informations à collecter. Ils doivent, quand cela est possible sans déranger les personnes, fournir des détails sur la personne comptée, tels que son genre s'il s'agit d'un·e adulte, ou son âge s'il s'agit d'un·e mineur·e. En outre, également dans l'objectif de prévenir les doubles comptages éventuels, la localisation exacte de chaque personne doit être notée (nom et numéro de rue, emplacement précis) et une brève description de la personne doit être fournie (quelques signes distinctifs).

Ensuite, chaque équipe se dirige vers sa zone respective et attend précisément 23 heures pour commencer le comptage. À minuit, l'opération prend fin, et au moins un·e volontaire de chaque groupe retourne au point de rencontre pour remettre le formulaire rempli. Les observations sont examinées avec un·e membre de l'équipe Bruss'help pour garantir la clarté et la précision des informations collectées. Les données sont ensuite encodées et comparées pour détecter les doublons.

Pour la septième édition, le territoire couvert lors du comptage nocturne est représenté sur la carte de la Figure 1. Les 96 zones extérieures de cette édition ont été étendues sur une superficie totale de 56,4 km<sup>2</sup>, ce qui équivaut à 34,9% de la région. En outre, toutes les stations STIB et les gares principales (du Nord, du Midi, Centrale, Chapelle, Schuman et Luxembourg) ont été couvertes. Bien que certains services tels que les services de prévention participant ou le

Figure 1 – Couverture de la Région de Bruxelles-Capitale pendant le comptage nocturne



New Samusocial aient spécifiquement couvert certaines zones, les travailleur·euse·s du secteur se sont réparti·e·s dans chacune des zones.

## Recueil de données

En parallèle du comptage nocturne, Bruss'help collecte toutes les données relatives aux personnes accueillies dans des structures d'hébergement et d'accueil durant la nuit du dénombrement. Avant le dénombrement, des formulaires ont été envoyés aux organisations et services partenaires pour chiffrer le nombre exact de personnes présentes dans différentes structures telles que les centres d'hébergement d'urgence, les maisons d'accueil, les logements de transit, les dispositifs sociaux en hôtel et les centres d'accueil pour demandeur·euse·s d'asile et de protection internationale ukrainien·ne·s. Les services de post-hébergement, de guidance à domicile et les différents opérateurs Housing First sont également sollicités pour fournir ces informations. Les données recueillies comprennent le nombre de personnes accueillies ou suivies, le genre des adultes (homme, femme ou X, pour les personnes non binaires et/ou dont le genre n'est pas conforme à celui qui leur a été assigné à la naissance), l'âge des enfants (0-3, 4-12 ou 13-18 ans) et la capacité d'accueil agréée du centre.

Des données similaires sont collectées auprès des SHNA et des organismes en lien avec des occupations temporaires et des squats. En ce qui concerne les squats et les occupations temporaires, le processus de collecte d'informations est plus complexe et implique généralement des échanges avec différentes associations intermédiaires. Les

hôpitaux bruxellois sont également invités à transmettre les données sur le nombre de personnes sans-chez-soi prises en charge aux urgences entre 23h et minuit le soir du dénombrement, ainsi que les informations concernant les personnes hospitalisées et devant quitter l'hôpital dans les 30 jours pour trouver une solution de logement ou séjournant plus longtemps que prévu.

Enfin, les CPAS sont également sollicités pour fournir des informations concernant les adresses de référence et le nombre de personnes menacées d'expulsion endéans les 30 jours suivant le dénombrement.

Cette facette de la récolte de données implique à nouveau une forte mobilisation de l'équipe de Bruss'help.

## Le questionnaire

Pour la septième édition du dénombrement, le changement méthodologique le plus important est le remplacement des pré- et post-enquêtes par un questionnaire (annexe 4) rempli par les structures elles-mêmes pour toutes les personnes hébergées durant la nuit du dénombrement ou accompagnées pendant la période de la fin octobre et la mi-novembre.

L'objectif de cet outil est de compléter les données quantitatives avec des informations plus spécifiques sur les profils et les trajectoires des personnes sans-chez-soi en Région bruxelloise pendant la période du dénombrement. Cet outil est directement inspiré de la méthodologie utilisée en Flandre et en Wallonie depuis 2020, qui elle-même s'inspire des méthodes de dénombrement

utilisées en Suède, Norvège et Danemark (Italiano et al., 2021). Il s'agit d'une méthode « point-in-time », donc réalisée sur une période bien spécifique, permettant de mesurer les caractéristiques des profils et les trajectoires, ainsi que le sans-chez-soirisme caché (personnes qui séjournent temporairement chez des tiers ou dans des logements non conventionnels).

Pour intégrer ces changements méthodologiques importants à la méthode de dénombrement bruxelloise sans perturber la collecte de données habituelles, la première édition sous ce nouveau format a été initiée en tant que projet pilote. Les membres du comité d'accompagnement et les structures répondantes ont étroitement collaboré pour adapter le questionnaire au contexte bruxellois. Toutes les structures participantes ont eu la possibilité de visionner le questionnaire à l'avance et de faire part de leurs incompréhensions ou de leurs remarques, ce qui a permis de le mettre régulièrement à jour pendant les mois précédant le dénombrement. En outre, une FAQ a été fournie aux participant·e·s pour les aider dans leur démarche, et la personne chargée de coordonner le dénombrement à Bruss'help s'est rendue particulièrement disponible pendant la période où le questionnaire devait être rempli.

Le questionnaire était accessible en ligne via LimeSurvey et comportait plusieurs volets. Dans la première partie, qui introduisait le questionnaire, les situations de vie des bénéficiaires étaient précisées selon les catégories ETHOS Light pour aider les travailleur·eus·s à mieux identifier le public cible. Il était également mentionné que chaque adulte ou mineur·e non accompagné·e avec lequel·laquelle ils·elles avaient été en contact et qui entrait dans

ces catégories devait faire l'objet d'un questionnaire. Ils·elles étaient également informé·e·s qu'ils·elles pouvaient remplir le questionnaire en compagnie de la personne concernée ou non, et qu'un identifiant anonyme composé des premières et dernières lettres du nom et prénom était nécessaire pour garantir la validité du questionnaire. Les répondant·e·s étaient invité·e·s à répondre de manière complète et précise, et les mesures de confidentialité étaient rappelées pour assurer le respect de la vie privée et des données personnelles conformément au cadre légal en vigueur.

Le deuxième volet du questionnaire portait sur l'institution où le questionnaire était rempli, à savoir son nom et la commune où elle était établie. Le troisième volet visait à collecter des données socio-démographiques sur les personnes sans-chez-soi, telles que le genre, la composition du ménage avec laquelle ils·elles sont confronté·e·s à la situation de sans-chez-soirisme, leur nationalité, le statut de séjour, le pays de naissance, le(s) revenu(s) et l'identifiant anonyme. Pour ce troisième volet, le questionnaire avait été conçu de manière à ce que certaines questions plus spécifiques apparaissent uniquement dans certains cas (par exemple, les questions sur le statut de séjour étaient présentées uniquement si la personne n'avait pas la nationalité belge).

Le quatrième volet du questionnaire concernait la situation de (non-)logement des personnes sans-chez-soi. Si les travailleur·euse·s connaissaient leur situation de logement pour la nuit du 8 au 9 novembre, ils·elles pouvaient la spécifier. Sinon, ils·elles pouvaient spécifier la ou les situation(s) de (non-)logement vécue(s) par les personnes lors des deux semaines précédant le dénombrement.

Il était néanmoins possible de continuer le questionnaire si aucune de ces situations n'était connue.

Le cinquième volet du questionnaire portait sur les personnes du ménage desquelles étaient éventuellement accompagnées les personnes sans-chez-soi. Les travailleur·euse·s étaient invité·e·s à indiquer si les personnes étaient parentes d'enfant(s) directement concernés par la situation de sans-chez-soirisme mentionnée dans le quatrième volet. Dans ces cas-là, il leur était demandé d'indiquer si l'autre parent était également concerné par cette situation, ainsi que ses identifiants anonymes. Cette approche visait à éviter le double comptage d'enfant(s) d'un même ménage. Enfin, il leur était également demandé si la personne était accompagnée d'un chien ou d'un autre animal de compagnie.

Dans le sixième volet, des questions étaient posées sur le parcours des personnes. Elles devaient ainsi indiquer depuis combien de temps elles étaient sans-chez-soi, si elles l'étaient pour la première fois, les raisons de la perte de leur dernier logement stable, leur parcours institutionnel et leur état de santé. Pour les raisons de la perte du dernier logement et l'état de santé, les travailleur·euse·s avaient la possibilité de sélectionner une catégorie plus générale et de préciser leur réponse s'ils-elles le souhaitaient.

Le dernier volet du questionnaire portait sur l'aide administrative reçue par la personne auprès d'un CPAS. Si la personne avait un dossier actif auprès d'un CPAS, le travailleur·euse devait indiquer la commune dans laquelle celui-ci était établi et les aides perçues par la personne sans-chez-soi. Il était possible de sélectionner une catégorie générale pour l'aide reçue et de spécifier les détails si nécessaire.

En tout, 42 organisations ont participé aux questionnaires pour ce projet pilote. Les structures d'hébergement agréées et les CPAS ont été les premières organisations ciblées, mais d'autres services ont également eu la possibilité de participer. Certaines organisations, comme le New Samusocial et le CPAS de la Ville Bruxelles, ont mis en place des dispositifs internes pour encourager la participation des travailleur·euse·s sociaux·ales. Un questionnaire spécifique a été conçu pour le CPAS de la Ville de Bruxelles pour éviter certaines questions répétitives (nom de l'organisation et commune où elle est établie), et pour accompagner les différentes cellules du CPAS de manière spécifique dans leur tâche. Des séances d'information ont été organisées par Bruss'help pour toutes les organisations en général, et le CPAS de la Ville de Bruxelles a coordonné des séances en interne pour ses travailleur·euse·s.

Le questionnaire – disponible en français et en néerlandais – pouvait être répondu sur une période d'un mois après le dénombrement. Pour les structures d'hébergement, il était demandé d'identifier (en interne) les personnes ayant été dans leur structure la nuit du 8 au 9 novembre. Pour les CPAS et les autres services, il était demandé de ne remplir un questionnaire que pour les personnes ayant un accompagnement actif pendant cette période.

## Les atouts et les limites

La méthode de dénombrement utilisée en Région de Bruxelles-Capitale pour comptabiliser les personnes en situation de sans-chez-soirisme présente plusieurs qualités qui en font un outil efficace à l'échelle régionale. L'utilisation de cette même méthode à chaque édition permet de comparer les informations avec les récoltes précédentes, tout en continuant d'être affinée et améliorée. Ainsi, cette méthode offre sa plus grande valeur dans la mesure de l'évolution du sans-chez-soirisme dans la région. En poursuivant son travail d'harmonisation avec les autres régions, la méthode pourra être encore plus pertinente pour les comparaisons à échelle nationale.

L'efficacité du dénombrement bruxellois tient en grande partie à sa dimension collaborative. Le procédé fonctionne avant tout parce qu'il est porté par un ensemble de travailleur·euse·s de terrain convaincu·e·s de l'utilité de l'exercice. Une aussi vaste enquête ne pourrait être conduite sans le soutien et l'expertise des acteur·rice·s du secteur bruxellois de l'aide aux personnes sans-chez-soi. Cette forte collaboration – encore plus saillante pour cette édition – a permis d'améliorer la méthodologie et la collecte de données, contribuant ainsi à une meilleure compréhension des situations rencontrées par les personnes sans-chez-soi dans la Région bruxelloise.

Toutefois, la méthode de dénombrement bruxelloise présente certaines limites. En premier lieu, elle ne permet pas de couvrir toutes les personnes en situation de sans-chez-soirisme. Il n'est pas certain que

toutes les personnes ayant séjourné dans l'espace public aient été prises en compte, ni que les informations de genre et d'âge pour cette catégorie soient toujours fiables. Cela est dû en partie au fait que la couverture géographique n'est pas totale, mais aussi au fait que – par souci éthique et de respect des personnes lors du comptage nocturne – l'attention portée par les volontaires à ne pas déranger les personnes dans l'espace public peut empêcher l'identification précise du genre, de l'âge et du nombre de personnes.

De plus, il convient de souligner que les personnes vivant dans des institutions (ETHOS Light 4) ne sont pas encore entièrement couvertes par la méthode de dénombrement. Pour les institutions pénales, par exemple, le dénombrement ne se base que sur les kits de sortie distribués, ce qui rend difficile la prise en compte de toutes les personnes qui quittent l'institution sans solution de logement dans les 30 jours. Par ailleurs, certaines institutions médicales n'ont pas pu fournir leurs données. En outre, ces institutions ont parfois rencontré des difficultés à identifier les patient·e·s ayant à quitter dans les 30 jours, car cette information n'était pas nécessairement connue au jour du dénombrement. Finalement, le dénombrement bruxellois ne permet pas toujours de prendre en compte les situations de sans-chez-soirisme particulièrement invisibilisées, comme les personnes dans des squats, des occupations temporaires, des SHNA, ou encore les personnes chez des tiers. Le recensement des personnes dans les squats, les occupations temporaires et les SHNA sont fortement tributaires de la connaissance de ces structures par les différents acteur·rice·s avec qui Bruss'help collabore, ainsi que de la volonté de ses structures à communiquer leurs données.

En outre, certaines situations de vie qui ne sont pas incluses dans la typologie ETHOS Light mais qui le sont dans la typologie ETHOS sont particulièrement complexes à recenser. Jusqu'à présent, il est effectivement difficile de collecter des données sur les personnes victimes de violences domestiques, ainsi que sur les personnes vivant dans des logements insalubres ou surpeuplés.

Il est également important de souligner que malgré leur pertinence, les classifications et nomenclatures utilisées ne peuvent saisir pleinement la complexité de la réalité quotidienne des personnes sans-chez-soi. La typologie ETHOS Light, tout comme toute autre méthode de classification, est imparfaite et certaines situations de vie qui ne rentrent pas facilement dans une catégorie définie. De plus, il faut garder à l'esprit que l'approche « photographique » du dénombrement peut donner une fausse impression de stabilité à des situations qui sont en réalité en constante évolution.

Malgré le fait que l'intégration du questionnaire dans le processus de dénombrement constitue une amélioration significative pour comprendre la situation des personnes sans-chez-soi et les diverses situations qu'elles rencontrent, son implémentation comporte de nombreuses limites. Tout d'abord, il est nécessaire de réaliser un travail préparatoire plus important afin d'impliquer davantage de structures dans le processus, notamment les CPAS qui n'ont été que trois à participer lors de cette édition. Il est également important de solliciter davantage de services de rue et de jour pour inclure une plus grande partie des personnes en situation de non-recours qui ne seraient pas prises en compte par les CPAS. Enfin, la méthodologie devrait

être améliorée pour couvrir suffisamment les personnes vivant dans des logements non-conventionnels, car les questionnaires récoltés lors de cette édition n'ont pas permis de le faire. Il est donc très probable que les résultats obtenus cette année ne soient pas représentatifs de l'ensemble des situations de sans-chez-soirisme possibles en Région bruxelloise.

De plus, le questionnaire ayant été implémenté dans un temps relativement court, il serait pertinent d'organiser davantage de réunion avec les structures participantes afin d'adapter au mieux le questionnaire à la réalité bruxelloise, ainsi que de garantir une compréhension standardisée des items le composant.

Finalement, certains items tels que ceux liés à la santé, au parcours institutionnel des personnes et les origines de l'absence de logement, ne permettent pas toujours de refléter la réalité très complexe des personnes sans-chez-soi. Par ailleurs, les réponses obtenues à ces items sont faites sur base de la connaissance (qui peut être induite de ce qui est apparent) de certaines problématiques et ne traduisent pas nécessairement la réalité des personnes avec exactitude.

# Les résultats quantitatifs

## Contexte

La précédente édition du dénombrement a été marquée par le contexte spécifique de pandémie de la crise sanitaire ayant débuté en mars 2020, et les conséquences entraînées par celle-ci : les restrictions de déplacement et de présence dans l'espace public ont rendu invisibles certaines personnes sans-chez-soi et les conditions de vie des personnes les plus vulnérables ont été considérablement aggravées.

En 2022, suite à la dernière vague pandémique, la Région de Bruxelles-Capitale a été confrontée à une série d'autres crises. L'arrivée de contingents de réfugié-e-s ukrainien-ne-s fuyant la guerre, combinée à une crise de l'asile avec un manque d'accès aux structures d'accueil de Fedasil, a probablement entraîné des mouvements de personnes sans-chez-soi dans les espaces publics et dans les circuits de débrouille. La crise de l'asile a commencé en février 2022 et a atteint son pic de non-accès à l'accueil fédéral au dernier trimestre de cette même année.

Pour analyser les données recueillies lors du dénombrement de 2022, il est nécessaire de se baser sur des comparaisons longitudinales à long terme avec des années de référence antérieures à 2020. Dans ce contexte, la décision a été prise de mettre en perspective plusieurs des données obtenues avec l'année 2018.

Enfin, bien que souligner les impacts directs des crises mentionnées soit essentiel, il serait risqué d'attribuer à la photographie de l'année 2022 des causes telles que la crise énergétique et les coûts de consommation liés à l'inflation. Ce n'est pas que la crise économique n'entraîne pas le sans-chez-

soirisme, au contraire, mais que les effets de celle-ci ne peuvent être évalués que sur une période d'analyse plus longue.

## La situation générale

Les résultats de la collecte de données pour les 7 catégories ETHOS Light sont illustrés dans la Figure 3.

La catégorie ETHOS Light 1, « espace public », inclut toutes les personnes qui ont passé la nuit dans des endroits publics tels que la rue, les parcs, les stations de transport en commun et les gares.

La catégorie ETHOS Light 2, « hébergements d'urgence », comprend toutes les personnes ayant eu recours à un hébergement d'urgence la nuit du dénombrement, comme dans un centre d'accueil d'urgence du New Samusocial ou de BelRefugees.

La catégorie ETHOS Light 3, « foyers d'hébergement », concerne toutes les personnes ayant passé la nuit dans une maison d'accueil, un logement de transit ou dans un dispositif social en hôtel.

La catégorie ETHOS Light 4, « institutions », regroupe toutes les personnes qui étaient aux services d'urgence hospitaliers entre 23h et minuit et qui ont dû quitter l'institution dans les 30 jours faute de solution de logement ou qui y séjournent plus longtemps que prévu pour la même raison. Cette catégorie inclut également les personnes sorties de prison le jour du dénombrement.

La catégorie ETHOS Light 5, « logements non-conventionnels », comprend toutes les personnes ayant passé la nuit dans une SHNA, une occupation temporaire ou un squat.

La catégorie ETHOS Light 6, « chez des tiers », concerne toutes les personnes hébergées chez un tiers la nuit du dénombrement. Enfin, la catégorie ETHOS Light 7,

« sous menace d'expulsion », regroupe toutes les personnes menacées d'expulsion pendant la période du dénombrement et dont l'expulsion est prévue dans les 30 jours suivant le dénombrement.

Figure 2 – Vue globale : répartition par catégorie ETHOS Light

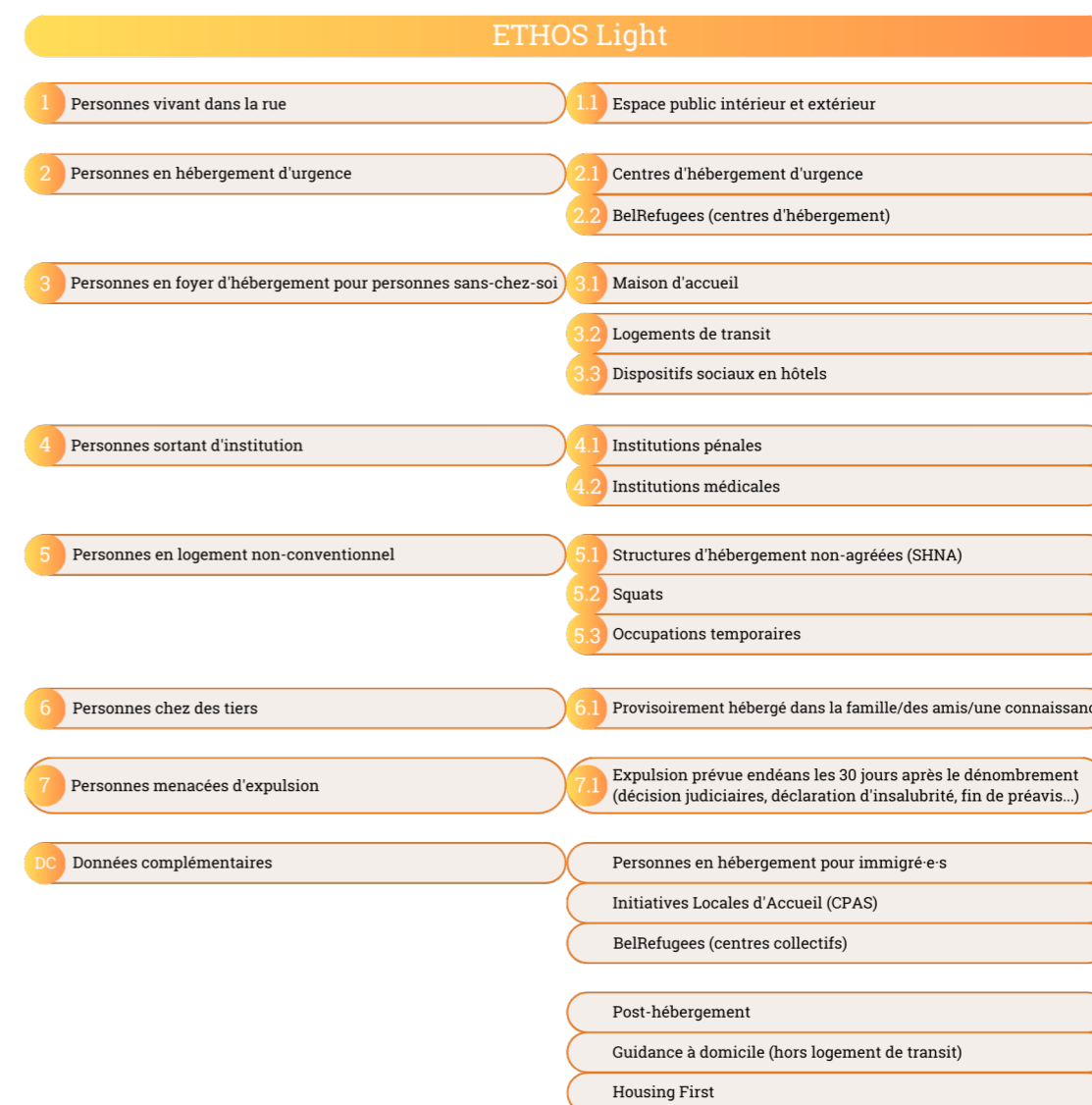
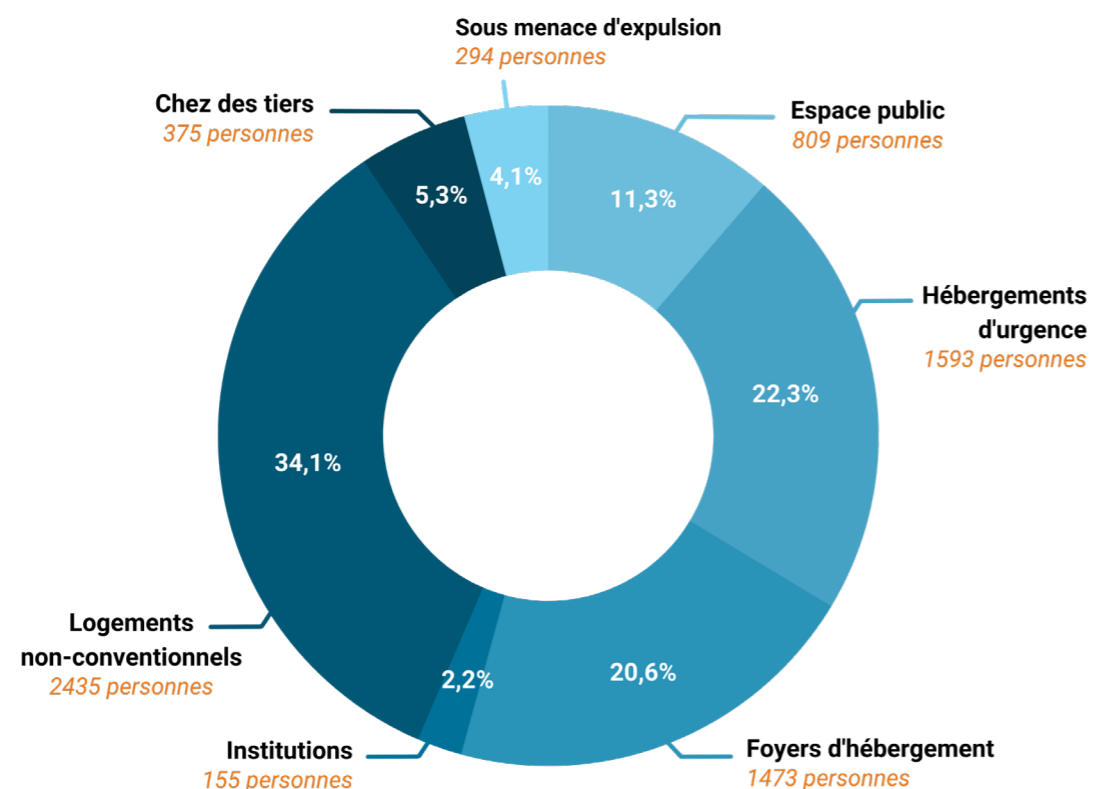


Figure 3 – Vue globale : nombre de personnes dénombrées par catégories ETHOS Light



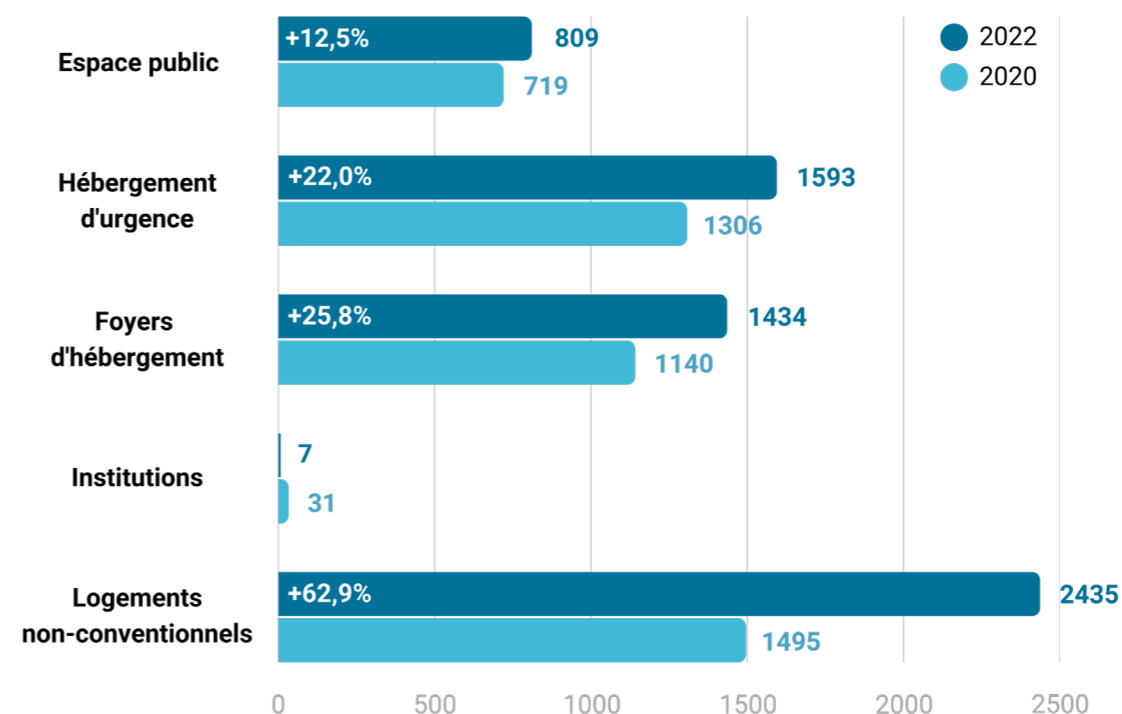
7134 personnes ont été comptabilisées la nuit du 8 au 9 novembre 2022 : 11,3% d'entre elles étaient dans l'espace public, 22,3% dans des hébergements d'urgence, 20,6% dans des foyers d'hébergement, 2,2% dans des institutions (essentiellement médicales), 34,1% dans des logements non-conventionnels, 5,3% chez des tiers et 4,1% étaient sous menace d'expulsion.

Par rapport au précédent dénombrement, 1821 personnes supplémentaires ont été recensées. Néanmoins, il est important de tenir compte du fait que les catégories «chez des tiers» et «sous menace d'expulsion» ont été dénombrées pour la première fois en 2022. Il faut également considérer que les personnes dénombrées dans les institutions médicales en 2020 l'avaient uniquement été dans les

services d'urgences, entre 23h et minuit. En soustrayant les chiffres obtenus dans ces nouvelles catégories, 6317 personnes ont été recensées en 2022, soit une augmentation de 1004 personnes par rapport à 2020 (+ 18,9%).

Comme le montre la Figure 4, qui ne présente que les chiffres comparables au sein de chacune des catégories, l'augmentation est particulièrement marquée pour les personnes prises en charge dans les centres d'urgence et de crise (passant de 1306 à 1593, + 22,0%), qui ne présente que les chiffres comparables au sein de chacune des catégories, dans les foyers d'hébergement (passant de 1140 à 1434, + 25,8%) et vivant dans des logements non-conventionnels (passant de 1495 à 2435, + 62,9%).

Figure 4 – Vue globale : évolution par catégorie de 2020 à 2022



Les données présentées sur l'augmentation du nombre de personnes dans les hébergements d'urgence sont basées sur des chiffres qui ne tiennent pas compte des dispositifs spécifiquement mis en place en réponse à la crise sanitaire. Si on inclut ces dispositifs, le nombre total de personnes hébergées d'urgence en 2020 était de 1928, ce qui impliquerait en réalité une baisse de 17,4% entre 2020 et 2022.

Les données sur les foyers d'hébergement présentées ici ne prennent pas en compte les dispositifs sociaux en hôtel qui étaient encore en place dans la région en novembre 2022 et n'étaient pas considérés dans cette catégorie en 2020. Si on tient compte de ces dispositifs, le nombre de personnes dans les foyers d'hébergement a augmenté de 29,2% entre 2020 et 2022, passant de 1140 à 1473 personnes.

Les chiffres présentent également une forte baisse du nombre de personnes dans la catégorie «institutions» (- 77,4%). En 2022, d'autres situations ont été recensées : les personnes qui doivent quitter l'institution dans les 30 jours sans avoir de solution de logement ou celles qui restent plus longtemps que prévu en raison de l'absence de logement. De plus, en 2022, les données ont pu être collectées auprès de 8 hôpitaux, contre 4 en 2020. En prenant en compte toutes les personnes recensées dans les hôpitaux en 2022, l'augmentation dans les institutions médicales serait de 400,0%.

## Évolution entre 2008 et 2022

Les recensements fournissent des données utiles pour comparer et formuler des hypothèses sur l'évolution de la situation des personnes sans-chez-soi, mais il est important de s'assurer que les changements observés soient significatifs. Dans certains cas, les données récoltées de manière rigoureuse et exhaustive permettent de fournir des explications claires, tandis que dans d'autres, les circonstances du recensement peuvent nécessiter des interprétations plus nuancées. Des facteurs tels que les conditions météorologiques, les ressources disponibles ou la qualité des partenariats peuvent influencer la visibilité sur certaines situations. Par conséquent, il est crucial de comprendre les populations recensées catégorie par catégorie afin de comprendre comment les recensements peuvent refléter l'évolution du sans-chez-soirisme dans la Région de Bruxelles-Capitale, tout en ayant une interprétation nuancée des données.

Le Tableau 1 et le Tableau 2 présentent les résultats des sept recensements effectués entre 2008 et 2022. Pendant cette période de 14 ans, le nombre total de personnes recensées a plus que quadruplé (+ 313,8%). Entre 2014 et 2020, le taux d'augmentation de la population recensée a évolué rapidement, avec une augmentation de 13,0 % entre 2014 et 2016, 17,0 % entre 2016 et 2018, et 27,7 % entre 2018 et 2020.

Alors que le nombre de personnes dans l'espace public a augmenté de 12,5% entre 2020 et 2022. Ce nombre avait diminué de 5,3% entre 2018 et 2020, qui fut une année particulière compte tenu de la crise sanitaire. En comparant les chiffres de 2018 à ceux de 2022, l'augmentation est de 6,6%, ce qui constitue la plus faible augmentation depuis le début des dénombrements, bien qu'à l'exception de l'année 2020, ce chiffre ne cesse de croître. Depuis 2008, le nombre de personnes dans l'espace public a augmenté de 200,7%

Le nombre de personnes prises en charge dans les centres d'hébergement d'urgence (sans compter BelRefugees) a augmenté de 8,3% par rapport à 2020, ce qui constitue une plus faible augmentation par rapport aux années précédentes, bien que ce chiffre soit en constante augmentation depuis 2008. Le nombre de personnes hébergées par les structures d'accueil d'urgence de BelRefugees a quant à lui fortement augmenté par rapport à 2020 (+ 44,2%). Ce chiffre, qui avait diminué lors du dernier dénombrement (- 15,2%), a augmenté de 20,1% par rapport à 2018.

Le nombre de personnes logées dans les maisons d'accueil a augmenté de 19,8% par rapport à 2020. En 2020, ce chiffre avait diminué de 18,1% car les capacités de ces structures avaient dû être réduites pour respecter les mesures sanitaires en vigueur. Le nombre de personnes a très légèrement diminué par rapport à 2018 (-1,9%) et cette diminution ne peut être imputée qu'au fait que le dénombrement soit une photographie, et que le nombre de personnes hébergées puisse varier fortement d'un jour ou d'une semaine à l'autre. La capacité agréée des places dans les maisons d'accueil a en réalité augmenté par rapport à 2018.

Tableau 1 – Vue globale : évolution du nombre de personnes dénombrées par catégorie de 2008 à 2022

Catégories	2008	2019	2014	2016	2018	2020	2022
Espace public	269	329	412	707	759	719	809
Hébergement d'urgence	234	282	367	474	1305	1928	1593
Foyer d'hébergement	780	959	1357	1024	990	1140	1473
Institutions	0	0	36	12	62	31	155
Logements non-conventionnels	441	564	975	1339	1044	1495	2435
Chez des tiers	0	0	0	0	0	0	375
Sous menace d'expulsion	0	0	0	0	0	0	294
<b>Total</b>	<b>1724</b>	<b>2134</b>	<b>3147</b>	<b>3556</b>	<b>4160</b>	<b>5313</b>	<b>7134</b>

Tableau 2 – Vue globale : évolution du nombre de personnes dénombrées par catégories détaillées de 2008 à 2022

Situation	2008	2019	2014	2016	2018	2020	2022	2018-2022	2020-2022	2008-2022
ETHOS Light 1 - Espace public	269	329	412	707	759	719	809	+6,6%	+12,5%	+200,7%
ETHOS Light 2 - Hébergement d'urgence	234	282	367	474	707	808	875	+23,8%	+8,3%	+273,9%
ETHOS Light 2 - BelRefugees	0	0	0	0	598	498	718	+20,1%	+44,2%	
ETHOS Light 2 - Dispositifs de crise (COVID-19)	0	0	0	0	0	622	0			
ETHOS Light 3 - Maisons d'accueil	780	795	853	854	862	706	846	-1,9%	+19,8%	+8,5%
ETHOS Light 3 - Logements de transit	0	164	504	170	128	434	588	+359,4%	+35,5%	
ETHOS Light 3 - Dispositifs sociaux en hôtel	0	0	0	0	0	0	39			
ETHOS Light 4 - Institutions médicales (urgence)	0	0	36	12	62	31	7	-88,7%	-77,4%	
ETHOS Light 4 - Institutions pénales	0	0	0	0	0	0	0			
ETHOS Light 5 - SHNA	165	189	360	477	475	335	390	-17,9%	+16,4%	+136,4%
ETHOS Light 5 - Occupations temporaires	216	275	193	275	333	161	1126	+238,1%	+599,4%	+421,3%
ETHOS Light 5 - Squats	60	100	422	587	236	999	919	+289,4%	-8,0%	+1431,7%
<b>Total</b>	<b>1724</b>	<b>2134</b>	<b>3147</b>	<b>3556</b>	<b>4160</b>	<b>5313</b>	<b>6317</b>	<b>+51,9%</b>	<b>+18,9%</b>	<b>+266,4%</b>
ETHOS Light 4 - Institutions médicales	0	0	0	0	0	0	148			
ETHOS Light 6 - Chez des tiers	0	0	0	0	0	0	375			
ETHOS Light 7 - Sous menace d'expulsion	0	0	0	0	0	0	294			
<b>Total</b>	<b>1724</b>	<b>2134</b>	<b>3147</b>	<b>3556</b>	<b>4160</b>	<b>5313</b>	<b>7134</b>	<b>+71,5%</b>	<b>+34,3%</b>	<b>+313,8%</b>



Bien que les chiffres relatifs aux personnes en logement de transit collectés lors des différents recensements ne permettent pas de dégager une tendance claire en raison de la participation discontinue des CPAS à la collecte de données, une augmentation importante est toutefois constatée pour les personnes installées dans des logements de transit entre 2020 et 2022 (+ 35,5%).

Par ailleurs, on enregistre à nouveau une augmentation du nombre de personnes dans les SHNA (+ 16,4%). Ce nombre avait diminué de 29,5% entre 2018 et 2020, en partie suite à la fermeture d'une grande structure. Par rapport à 2018, le nombre de personnes dans les SHNA a diminué de 17,9%.

Pour sa part, le nombre de personnes dans des squats a plus faiblement diminué par rapport à 2020 (- 8,0%). Ce nombre avait fortement augmenté entre 2018 et 2020, en passant de 236 à 999 personnes (+ 323,3%). Cette augmentation s'expliquait en partie par des raisons méthodologiques et liées au contexte de partenariats avec les acteur·rice·s de terrain en contact fréquents avec ces structures pendant la période de crise. Une hypothèse était également que la crise précarisant davantage les personnes les plus vulnérables, celles-ci pouvaient avoir eu davantage recours à des solutions de logement alternatives et insécures.

Finalement, le nombre de personnes recensées dans les occupations temporaires est particulièrement frappant cette année, en atteignant le nombre de 1126 personnes, soit une augmentation de 599,4% par rapport à 2020 et de 238,1% par rapport à 2018. Une meilleure visibilité des ces situations peut expliquer une partie de cette augmentation. Toutefois, il est également probable que les financements octroyés pour le conventionnement de ces structures ait causé une augmentation de nombre de personnes qui y ont été comptabilisées.

Pour leur part, les mineur·e·s représentent 13,7% des personnes dénombrées. Au total, 977 mineur·e·s ont été compté·e·s pour cette édition, contre 933 en 2020 (+ 4,7%).

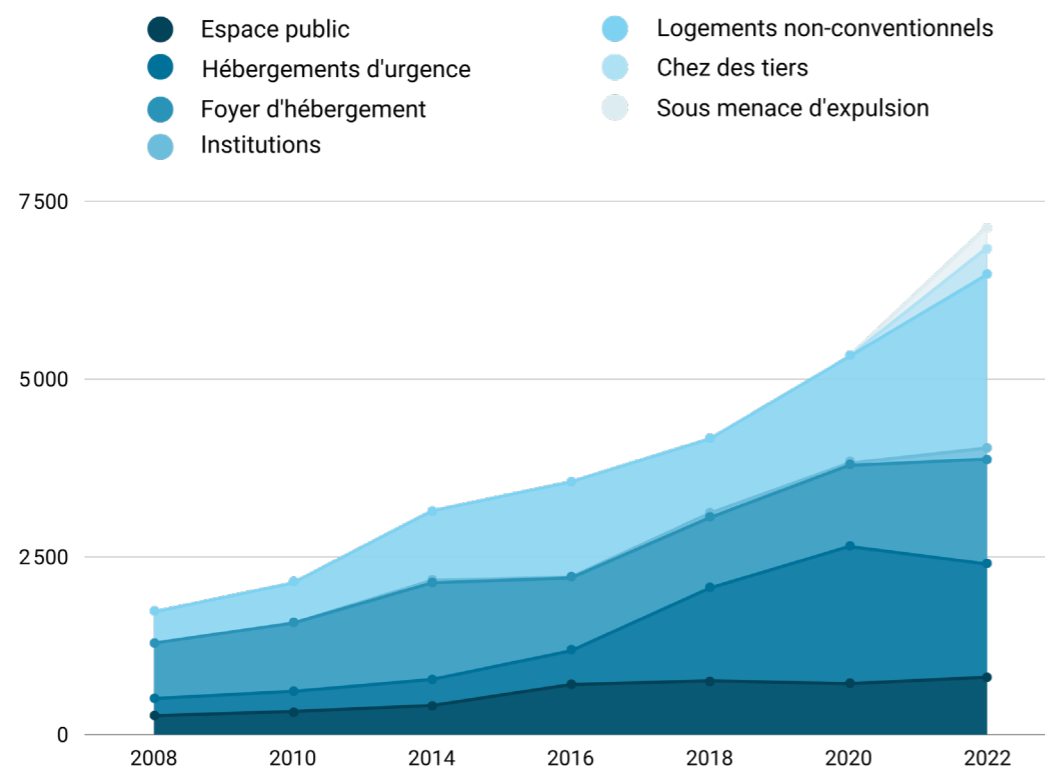
Par ailleurs, 16 personnes non-binaires et/ou dont le genre n'est pas conforme à celui qui leur a été assigné à la naissance ont été dénombrées (0,2% du total des personnes dénombrées et 0,3% des adultes).

La proportion de personnes dont le genre n'a pas été identifié est relativement importante pour cette édition (1733 personnes, 24,3% du total) et est essentiellement due aux chiffres récoltés dans les squats et les occupations temporaires, et qui contiennent peu de données de genre. Cette absence de données entraîne une sous-estimation du nombre de personnes dans chacune des catégories de genre et d'âge à un niveau global. Ce biais méthodologique a pour conséquence que les proportions de personnes dans ces catégories ont chacune diminué par rapport à 2020, mais que cela ne peut être considéré comme significatif.

Comme le montre la Figure 8, la répartition par genre la plus significative s'observe dans l'espace public où 595 des personnes recensées sont des hommes (73,5%) et 74 sont des femmes (9,1%). Alors qu'une diminution des femmes avait été observée en 2020 par rapport à 2018 (en termes absolus et en proportion), on observe à nouveau une augmentation des femmes en 2022, en termes absolus (passant de 51 à 74) et en proportion (passant de 7,1% à 9,1%). Ces chiffres restent toutefois moins élevés qu'en 2018 (- 11,9%), où 84 femmes avaient été dénombrées dans l'espace public (soit 11,1% des personnes dans l'espace public en 2018).

La Figure 5 présente l'évolution, par catégorie ETHOS Light, depuis 2008. Il convient de noter que l'évolution du nombre de personnes par catégorie d'édition en édition ne peut être considérée comme linéaire et est en réalité sujette à de nombreuses variations entre celles-ci.

Figure 5 – Vue globale : évolution du nombre de personnes dénombrées par catégorie de 2008 à 2022



### Répartition selon l'âge et le genre

Comme le montre la Figure 6, les hommes sont très nettement majoritaires parmi les personnes dénombrées (3125 hommes, soit 43,8% des personnes dénombrées et 70,6% des adultes dont le genre est connu). Ce chiffre a augmenté de 24,7% par rapport à 2020 (passant de 2507 à 3125).

En 2022, 1283 femmes ont été comptabilisées, soit 18,0% de la population recensée et 29,0% des adultes dont le genre est connu. Par rapport à 2020, on constate une augmentation de leur nombre (de 1110 à 1283, + 15,6%).

Figure 6 – Vue globale : répartition par âge et par genre

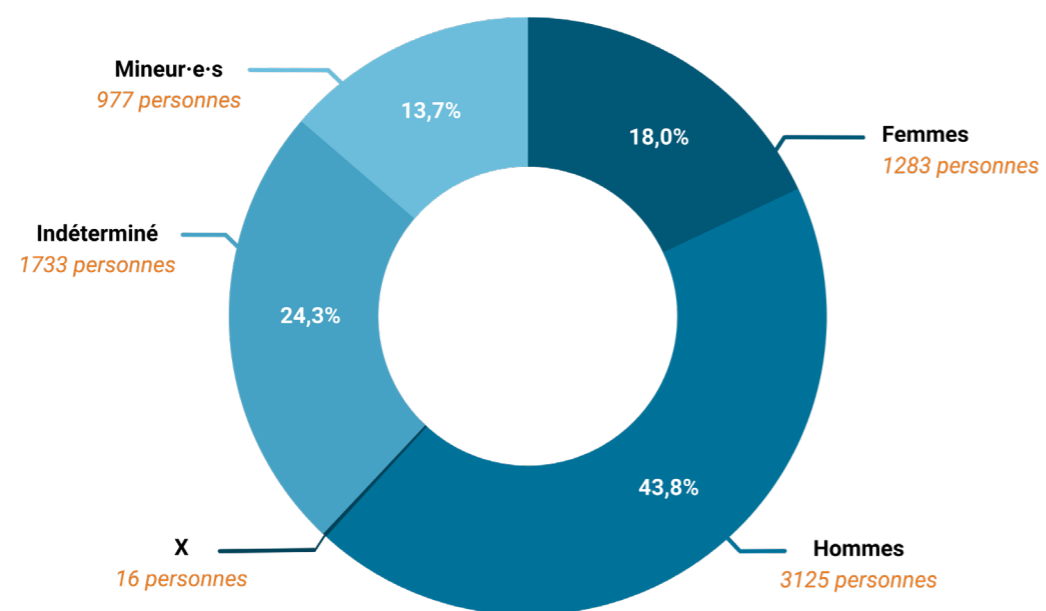


Figure 7 – Vue globale : évolution du nombre de personnes dénombrées par genre et par âge de 2008 à 2022

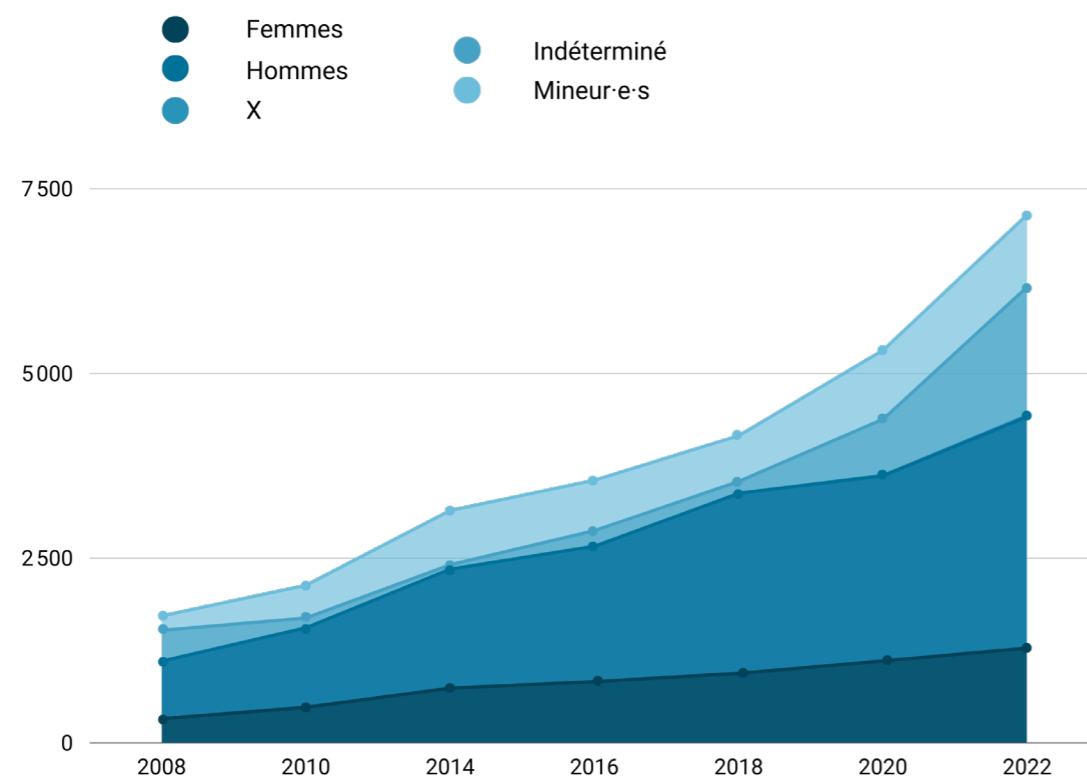
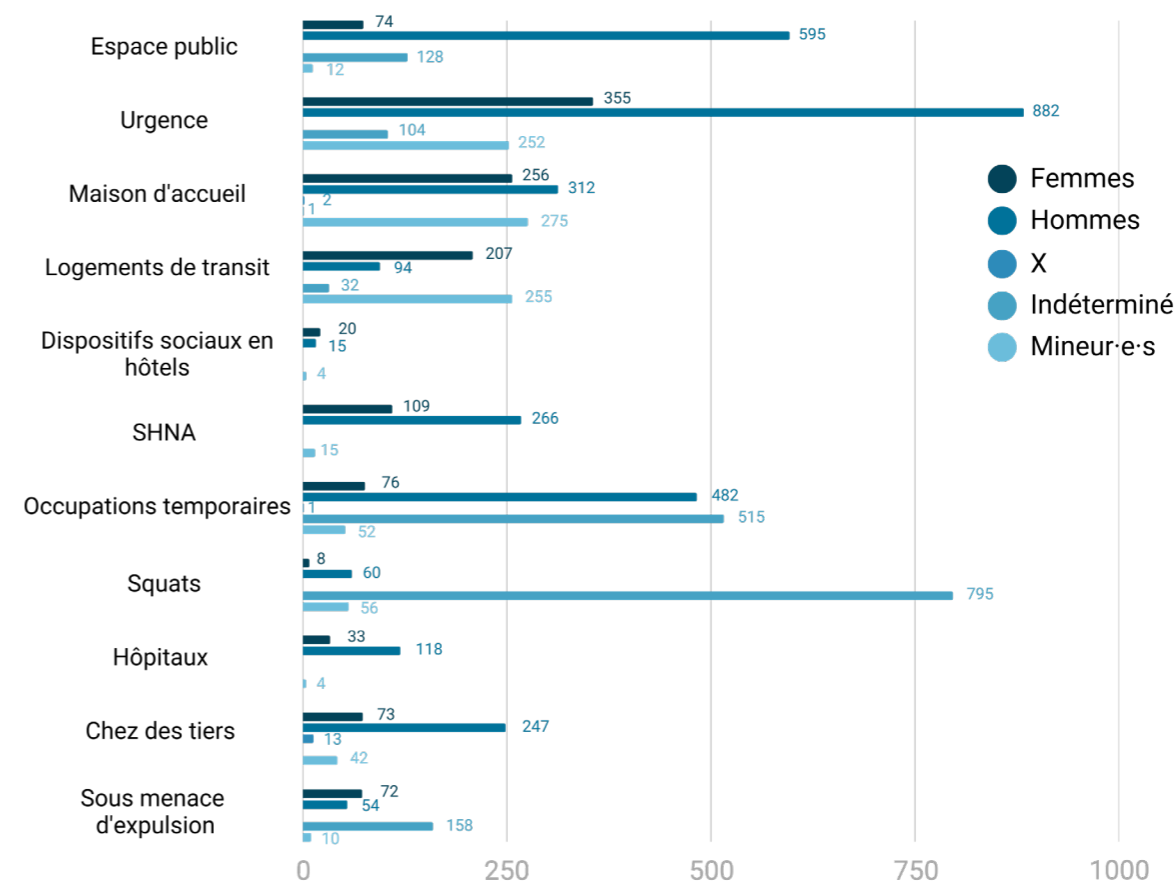


Figure 8 – Vue globale : répartition par catégorie selon le genre et l'âge



Les hommes sont également représentés de manière prépondérante dans les hôpitaux (118 hommes contre 33 femmes, 76,1% contre 21,3%), les SHNA (266 hommes contre 109 femmes, 68,2% contre 27,9%), chez les tiers (247 hommes contre 73 femmes, 65,9% contre 19,5%) et dans les hébergements d'urgence (882 hommes contre 335 femmes, 55,4% contre 21,0%).

En 2020, les femmes étaient pour la première fois majoritaires (par rapport aux hommes) dans deux catégories : les logements de transit (53,1% des adultes) et les dispositifs mis en place dans le cadre de la crise sanitaire (74,8% des adultes). En novembre 2022 à nouveau, les femmes dans les logements de transit sont davantage représentées que les hommes (207 femmes, soit 62,2% des adultes et 35,2% du total des personnes en logement de transit). L'autre catégorie où les femmes sont majoritaires sont les dispositifs sociaux en hôtel, où elles représentent 57,1% des adultes et 51,3% des personnes qui y ont été dénombrées (20 personnes).

Le taux de mineur-e-s est également particulièrement élevé dans certaines situations telles que les logements de transit (255 personnes, soit 43,4%) et les maisons d'accueil (275 personnes, soit 32,5%).

### Les personnes dans l'espace public – ETHOS Light 1

809 personnes ont été dénombrées dans l'espace public la nuit du 8 au 9 novembre 2022. Cela représente une augmentation de 12,5% par rapport à l'année précédente et 11,3% du total des personnes recensées en 2022, soit plus d'une personne sur dix.

En 2020, les chiffres concernant les personnes dans l'espace public diminuaient par rapport à l'édition précédente (passant de 759 à 719, soit - 5,3%) pour des raisons probablement liées – au moins en partie – à l'ouverture de centres dans le cadre de la crise sanitaire (Horvat et Striano, 2021). L'année 2020 étant de fait une année exceptionnelle, notamment en termes de dispositifs d'accueil disponibles et d'impact sur les personnes dans l'espace public, il

est pertinent de réaliser des comparaisons avec les données obtenues en 2018. Entre 2018 et 2022, le nombre de personnes dans l'espace public a augmenté de 6,6%.

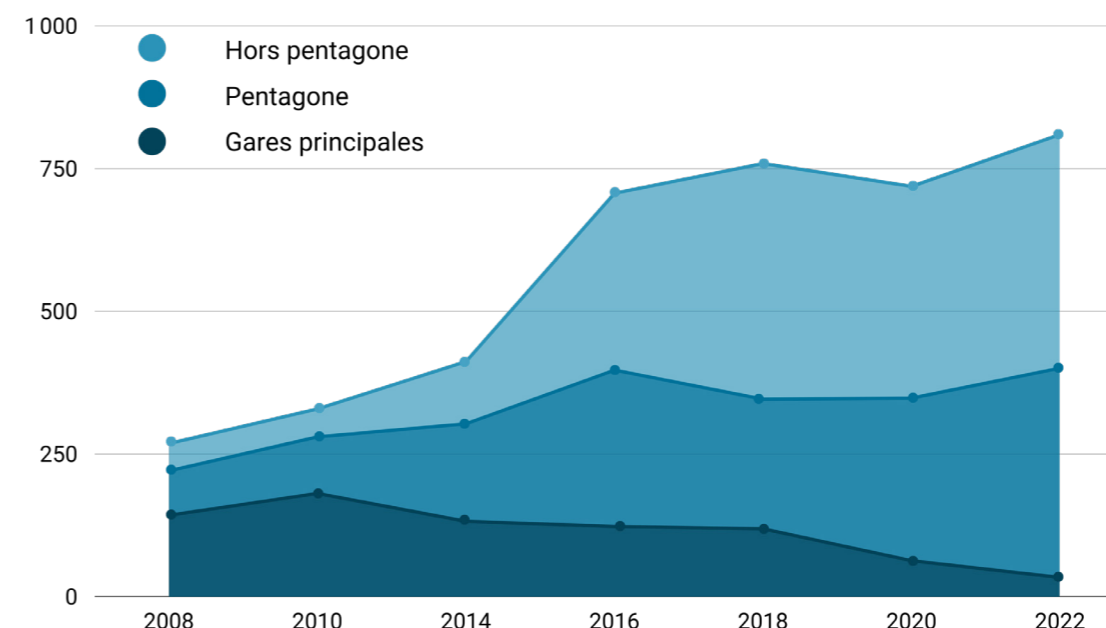
En examinant la répartition géographique des personnes comptées (Figure 9 et Tableau 3), on constate une diminution significative de 46,0% (passant de 63 à 34) dans les trois principales gares (gare du Midi, gare Centrale et gare du Nord) par rapport à l'année 2020. En revanche, le nombre de personnes à l'extérieur du Pentagone a augmenté de 10,2% (passant de 371 à 409) et le nombre de personnes à l'intérieur du Pentagone a augmenté de 28,4% (passant de 285 à 366).

Par rapport à l'année 2018, la diminution du nombre de personnes dans les gares est encore plus marquée (- 71,4%, passant de 119 à 34), tout comme l'augmentation du nombre de personnes à l'intérieur du Pentagone (+ 61,2%, passant de 227 à 366). En revanche, le nombre de personnes à l'extérieur du Pentagone est resté relativement stable avec une baisse de 1,0% (passant de 413 à 409).

Tableau 3 – Évolution par répartition géographique du nombre de personnes dénombrées entre 2008 et 2022

Région	2008	2019	2014	2016	2018	2020	2022
Gares principales	143	181	132	123	119	63	34
Pentagone	78	99	171	274	227	285	366
Hors pentagone	48	49	109	310	413	371	409
<b>Total</b>	<b>269</b>	<b>329</b>	<b>412</b>	<b>707</b>	<b>759</b>	<b>719</b>	<b>809</b>

Figure 9 – Évolution par répartition géographique du nombre de personnes dénombrées entre 2008 et 2022



Depuis 2010, on observe une tendance à la baisse dans les trois principales gares, mais cette tendance s'est particulièrement accrue depuis 2020. Les raisons de cette baisse sont similaires à celles observées en 2020, à savoir le renforcement des mesures de sécurité et les travaux de rénovation à la gare du Nord. En excluant les stations situées dans les trois gares principales, le nombre de personnes dans les stations (comptées parmi les personnes à l'intérieur et à l'extérieur du pentagone) a augmenté entre 2020 et 2022 (+ 47,7%, passant de 111 à 164). En 2020, toutes les stations n'ont pu être couvertes le jour du dénombrement, mais l'augmentation persiste en tenant compte de ce biais (+ 6,3%, passant de 111 à 118).

Comme le montre la figure 10, les personnes recensées dans l'espace public sont majoritairement des hommes (73,5%). Les femmes représentent 9,1% de la population comptée, tandis que le genre de 15,8% des personnes recensées est inconnu et que le pourcentage de mineur-e-s s'élève

à 1,5%. Parmi les adultes dont le genre est connu, 11,1% sont des femmes et 88,9% des hommes. Ces résultats sont similaires à ceux des recensements organisés en 2022 dans des pays voisins, comme au Royaume-Uni où ce pourcentage s'élève à 15,0% (UK Government, 2022) et à Paris, où il s'élève à 10,0% (Ville de Paris, 2022).

Diverses recherches ont montré que les femmes ont tendance à cacher leur genre et leur emplacement lorsqu'elles sont contraintes à passer la nuit dans l'espace public. De plus, en raison des violences de genre vécues dans l'espace public (Bretherton et Pleace, 2018), les femmes sont davantage susceptibles de recourir à des arrangements informels pour éviter de passer la nuit dans la rue (Bretherton et Mayock, 2021). Ces stratégies pourraient potentiellement impacter la manière dont les femmes sans-chez-soi sont représentées dans les recensements (Mayock, Sheridan et Parker, 2015 ; Mayock et Bretherton, 2016).

Figure 10 – Personnes recensées dans l'espace public : répartition selon l'âge et le genre

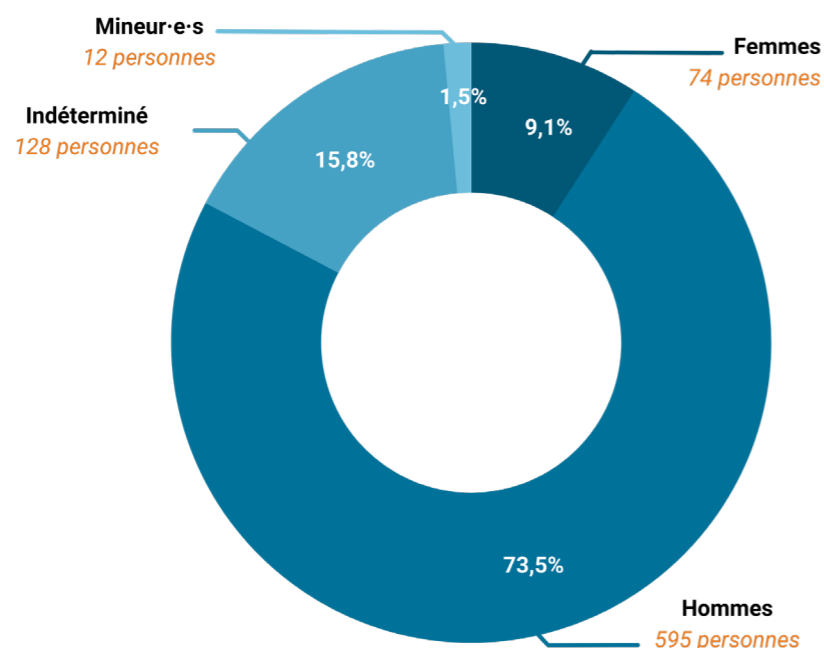


Figure 11 – Espace public : évolution du nombre de personnes dénombrées par genre et par âge de 2008 à 2022

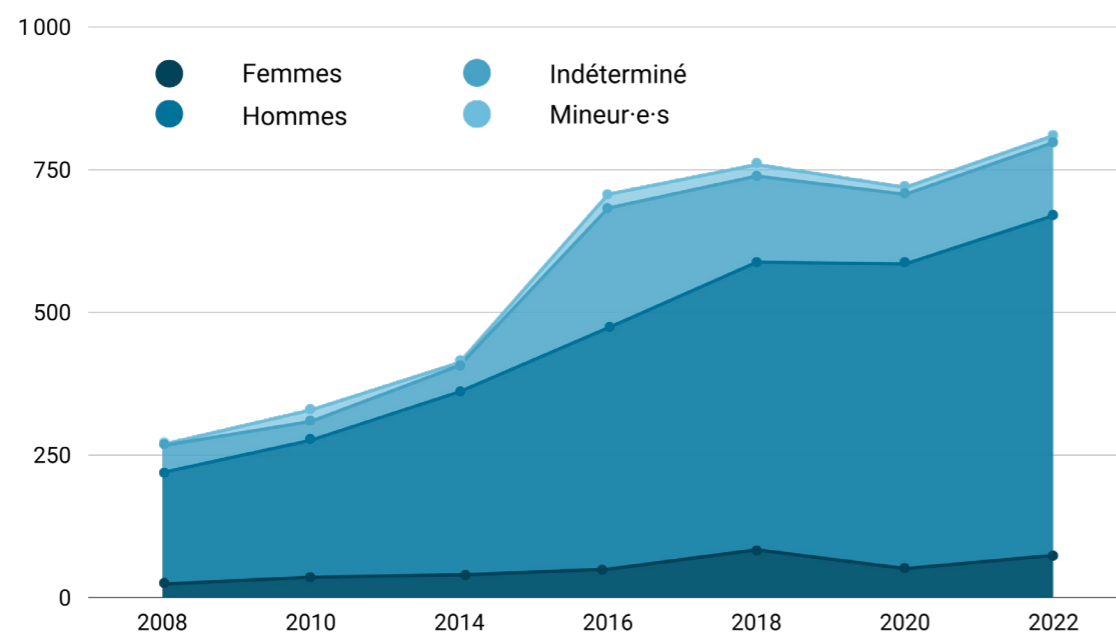


Tableau 4 – Vue globale : évolution du nombre de personnes dénombrées par catégorie de 2008 à 2022

Âge / Genre	2008	2019	2014	2016	2018	2020	2022
<b>Femmes</b>	24	36	40	50	84	51	74
<b>Hommes</b>	196	240	321	423	504	534	595
<b>Indéterminé</b>	47	33	46	210	151	122	128
<b>Mineur·e·s</b>	2	20	5	24	20	12	12
<b>Total</b>	<b>269</b>	<b>329</b>	<b>412</b>	<b>707</b>	<b>759</b>	<b>719</b>	<b>809</b>

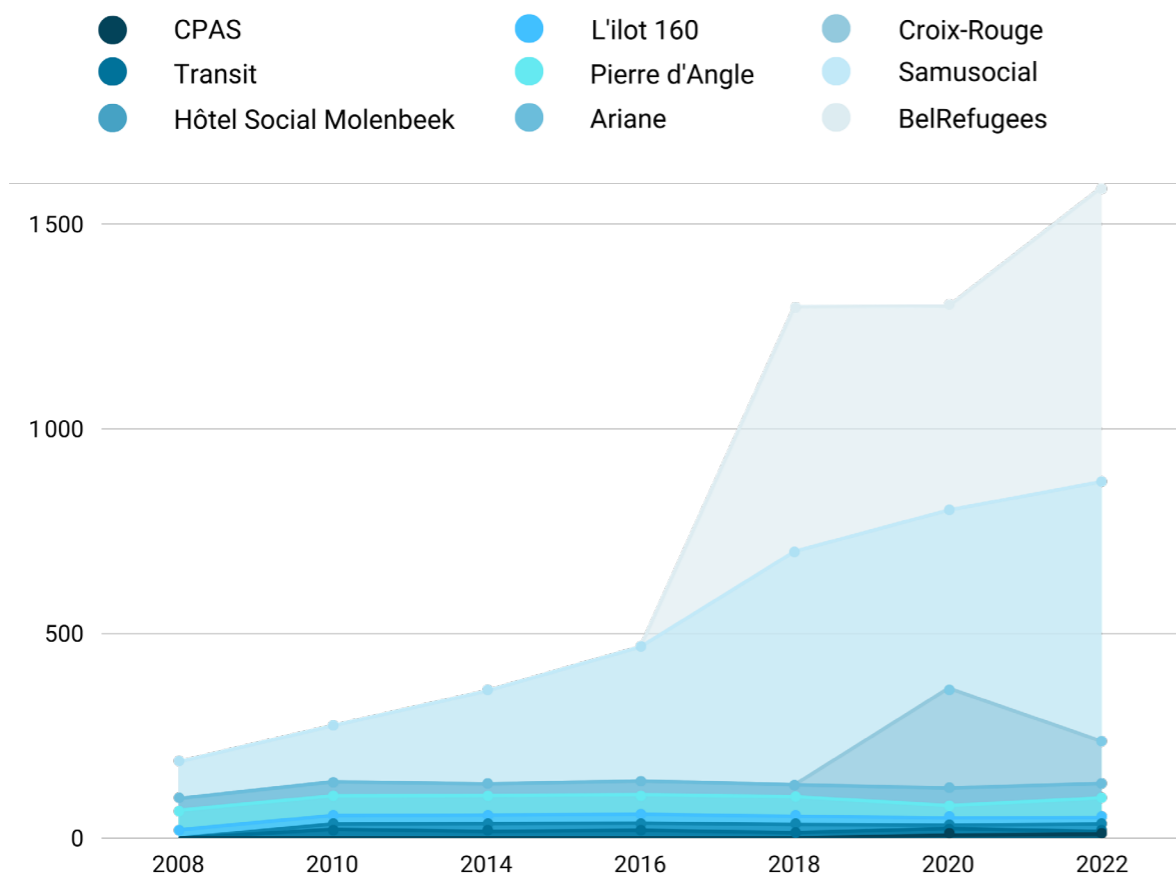
Les chiffres en Région de Bruxelles-Capitale ont toujours clairement démontré cette minorité dans l'espace public. Toutefois, comme le montre la Figure 11 et le Tableau 4, la proportion d'hommes et de femmes dans cette catégorie varie au fil du temps. De 2018 à 2022, le nombre d'hommes a augmenté de 18,0%, tandis que celui des femmes et des enfants a diminué respectivement de 11,9% et de 40,0%. Entre 2020 et 2022, le nombre d'hommes a augmenté de 45,1% et celui des femmes de 11,4%. Le nombre d'enfants est resté égal. Il convient toutefois de rappeler que l'année 2020 était une année particulière en ce qui concerne les dispositifs d'hébergements disponibles lors du recensement, qui accueillait majoritairement des femmes (48,2%) et des mineur·e·s (35,5%).

### Les personnes en hébergement d'urgence – ETHOS Light 2

Pendant la nuit du 8 au 9 novembre 2022, 1593 personnes ont été prises en charge par l'un des services d'urgence et de crise ayant partagé leurs données. Sur le total des personnes dénombrées, 22,3% – soit plus d'une personne recensée sur cinq – a passé la nuit dans un hébergement d'urgence entre le 8 et le 9 novembre. Alors que le nombre total de personnes hébergées dans les dispositifs d'urgence était resté relativement stable entre 2018 et 2020 (+ 0,1%, passant de 1305 à 1306), ce nombre a augmenté de 22,0% entre 2020 et 2022 (passant de 1306 à 1593).

Parmi les services d'urgence, le New Samusocial et BelRefugees ont accueilli le plus grand nombre de personnes, à savoir 84,8 % du total des personnes prises en charge par l'ensemble des services d'accueil d'urgence la nuit du dénombrement.

Figure 12 – Hébergements d'urgence : évolution du nombre de personnes hébergées de 2008 à 2022



Par rapport à 2020, BelRefugees et le New Samusocial comptaient plus de personnes dans leurs centres : 130 personnes de plus pour BelRefugees et 198 pour le New Samusocial. Du côté de BelRefugees, 350 personnes étaient à la Porte d'Ulysse, 140 à l'Hôtel Van Belle et 78 personnes à la Sister's House. En plus de ce chiffre, BelRefugees coordonnait l'hébergement citoyen de 150 personnes. En 2020, deux hôtels (dont l'Hôtel Van Belle) remplaçaient la Porte d'Ulysse qui était en train de déménager et 50 hébergements citoyens étaient coordonnés par BelRefugees. Au New Samusocial, en plus des femmes seules accueillies au Rempart (104 personnes) et des familles accueillies dans les centres de Woluwe-Saint-Lambert (98 personnes) et de Beaulieu (195 personnes), les hommes seuls ont pu à

nouveau être accueillis au centre Poincaré (136 personnes) après sa rénovation. Les personnes vulnérables ont également pu être accueillies au centre Prince de Liège (100 personnes), incluant une partie des places de l'ancien centre Medihalte. Par ailleurs, à partir du mois d'avril 2022, le centre Lemonnier, accueillant initialement les personnes symptomatiques et testées positives au COVID-19, a réorienté ses activités pour accueillir des familles (104 personnes la nuit du dénombrement) en partie issue du centre Trèves qui fermait alors ses portes. Le centre Trèves avait ouvert ses portes lors de l'hiver 2019-2020. Son ouverture avait été prolongée durant toute l'année 2021 pour faire face à la crise sanitaire, et avait ensuite été maintenue jusqu'à la fin mars 2022.

Tableau 5 – Hébergements d'urgences : évolution du nombre de personnes hébergées de 2008 à 2022 dénombrées par catégorie de 2008 à 2022

Structures urgence	2008	2019	2014	2016	2018	2020	2022
<b>SOS Jeunes</b>			4	4	4	2	
<b>Abaka</b>			4	3	3	5	5
<b>CPAS</b>						7	10
<b>Hôtel Social Molenbeek</b>		21	16	19	13	16	6
<b>Transit</b>		13	19	17	20	8	18
<b>L'ilot 160</b>	20	21	21	22	20	18	16
<b>Pierre d'Angle</b>	48	48	48	48	48	30	48
<b>Ariane</b>	29	34	28	33	29	43	35
<b>Croix-Rouge</b>						244	104
<b>Samusocial</b>	90	137	227	328	570	435	633
<b>BelRefugees</b>					598	498	718
<b>Total</b>	<b>187</b>	<b>274</b>	<b>367</b>	<b>474</b>	<b>1305</b>	<b>1306</b>	<b>1593</b>

En raison de la situation sanitaire, une partie des services avaient dû adapter leur fonctionnement. C'était notamment le cas de Pierre d'Angle et Transit, qui avaient été contraints de réduire près de la moitié de leurs capacités. Le Centre Ariane avait quant à lui eu la possibilité d'augmenter sa capacité d'accueil grâce à la mise à disposition de places supplémentaires dans un hôtel situé à Forest. BelRefugees et le New Samusocial ont dû se tourner vers des hôtels pour palier à la fermeture de leurs centres ou à la réduction de leurs capacités. D'autres services ont également investi des hôtels captés par Bruss'help et la Cocom, et avaient été classés dans une sous-catégorie

ETHOS Light 2 en 2020. La plupart de ces dispositifs exceptionnels ont fermés avant novembre 2022 et les dispositifs restants ont été considérés comme faisant partie de la catégorie ETHOS Light 3 dans cette édition.

Figure 13 – Hébergements d'urgence : évolution du nombre de personnes hébergées par genre et par âge de 2008 à 2022

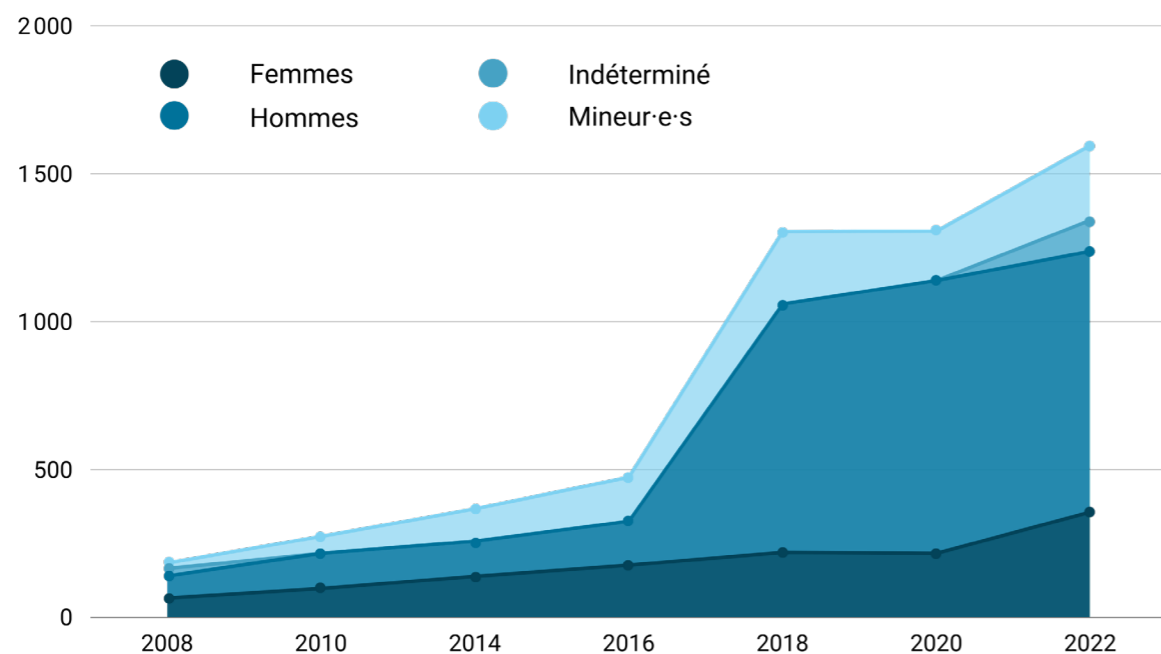


Tableau 6 – Hébergements d'urgence : évolution du nombre de personnes hébergées par genre et par âge de 2008 à 2022

Âge / Genre	2008	2019	2014	2016	2018	2020	2022
<b>Femmes</b>	68	98	139	177	220	217	355
<b>Hommes</b>	75	119	119	148	840	922	882
<b>Indéterminé</b>	25	0	0	0	0	0	104
<b>Mineur-e-s</b>	19	57	109	149	245	167	252
<b>Total</b>	<b>187</b>	<b>274</b>	<b>367</b>	<b>474</b>	<b>1305</b>	<b>1306</b>	<b>1593</b>

Par ailleurs, le New Samusocial avait également ajusté ses services en restant ouvert 24 heures sur 24 et en renforçant son volet insertion. Certains de ces changements ont persisté jusqu'à aujourd'hui, car leurs bénéficiaires continuent à faire face à des défis sociétaux amplifiés par la crise, notamment en ce qui concerne la numérisation croissante des institutions. En outre, le New Samusocial privilégie désormais les hébergements 24 heures sur 24. Pour sa part, Pierre d'Angle a décidé de proposer un hébergement à la semaine plutôt qu'à la nuit, comme cela se faisait avant la crise sanitaire. Pendant celle-ci, la structure accueillait les mêmes personnes en continu.

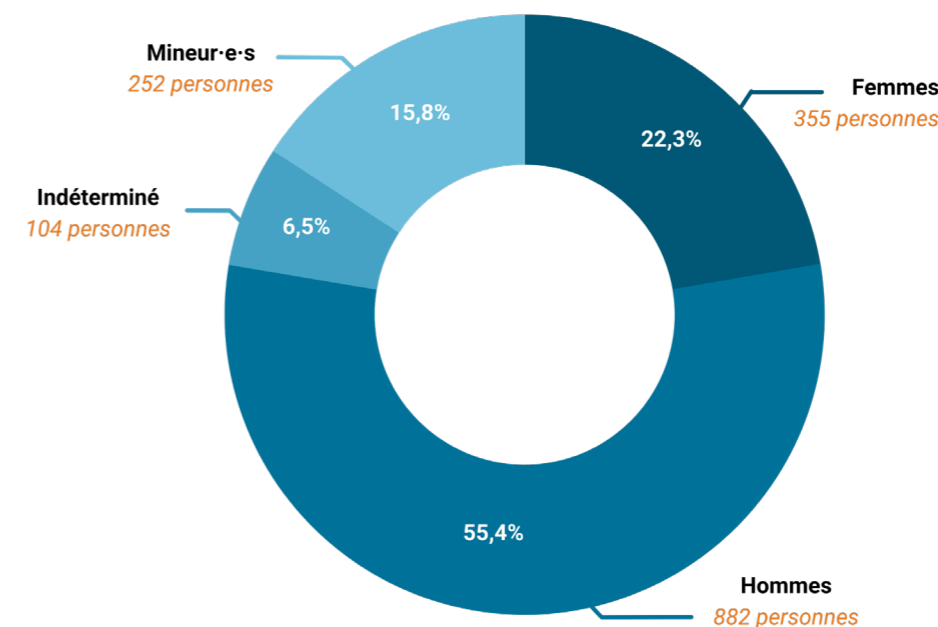
Comme le montre la Figure 12 et le Tableau 5, le nombre de personnes dans des hébergements d'urgence avait fortement augmenté entre 2016 et 2018. Cette augmentation s'expliquait par l'arrivée

de BelRefugees, proposant des solutions d'hébergement aux personnes migrant-e-s en transit et à d'autres personnes en séjour irrégulier afin de faire face au manque de réponses adéquates des autorités.

En novembre 2022, et ce depuis plusieurs mois avant, certaines personnes demandeuses d'asile n'ayant pas pu obtenir de places dans les centres d'accueil fédéraux ont dû recourir aux services d'urgence pour trouver un abri.

Jusqu'à 2016 inclus, les femmes étaient majoritairement représentées dans les dispositifs d'urgence, bien que la proportion d'hommes et de mineur-e-s par rapport aux femmes n'ait cessé d'augmenter jusque-là (Figure 13 et Tableau 6). À partir de 2018, avec l'arrivée de BelRefugees accueillant majoritairement des hommes adultes (97,0% en 2018 et 91,6% en 2020), le nombre d'hommes dans les services d'urgence a augmenté.

Figure 14 – Hébergements d'urgence : répartition par âge et par genre



Depuis 2020, on constate une augmentation de la prise en charge des femmes dans les dispositifs d'urgence et une diminution de la prise en charge des hommes, bien que les hommes constituent encore la majorité des usager·e·s. En 2018, 64,4% des personnes prises en charge étaient des hommes, 16,9% des femmes et 18,8% des mineur·e·s. En 2020, en prenant en compte les dispositifs exceptionnellement mis en place dans le cadre de la crise sanitaire, 53,1% (1023 personnes) des personnes prises en charge étaient des hommes, 26,8% des femmes (517 personnes) et 20,1% des mineur·e·s (388 personnes). En ne tenant compte que des dispositifs d'urgence classiques cette année-là, le pourcentage d'hommes s'élevait à 70,6%, de femmes à 16,6% et de mineur·e·s (388 personnes) à 12,8%. En 2022, les hommes représentent 55,4% des personnes prises en charge dans les dispositifs d'urgence, les femmes 22,3%, les mineur·e·s 15,8% (Figure 14). Le genre et l'âge de 6,5% des personnes n'a pu être identifié dans les données reçues.

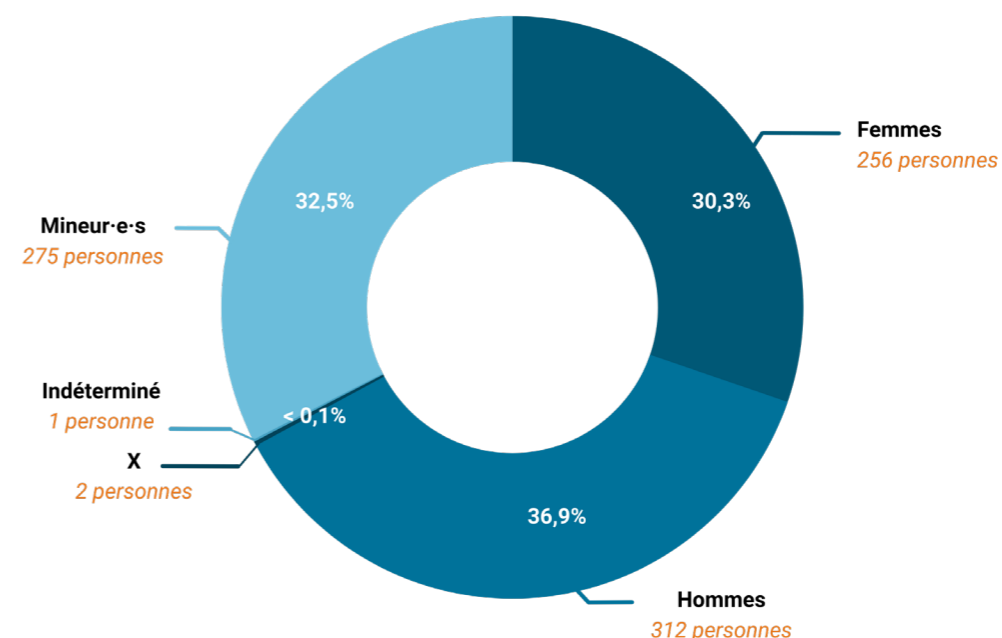
### Les personnes en foyer d'hébergement pour personnes sans-chez-soi – ETHOS Light 3

#### Les maisons d'accueil

Les maisons d'accueil fournissent un logement ainsi qu'un soutien psychosocial et administratif dans le but de faciliter le processus de réinsertion des personnes qui en bénéficient. Ce type de séjour est payant. Pour les personnes qui n'ont pas de revenus provenant de l'emploi ou de la sécurité sociale (tels que le chômage), mais qui sont éligibles à l'aide sociale, une partie de leur revenu d'intégration sociale peut être affectée au paiement de leur séjour par le CPAS compétent.

Alors qu'en 2020, les capacités des maisons d'accueil avaient été limitées afin de respecter les normes sanitaires, celles-ci avaient repris leur cours normal en novembre 2022. 846 personnes y ont été recensées la nuit du 8 au 9 novembre 2022, ce qui représente 11,9% des personnes dénombrées au total (ou 13,4%, si on ne tient pas compte des catégories dénombrées pour la première fois en 2022). Le pourcentage de personnes résidant dans des maisons d'accueil par rapport au total des personnes dénombrées a considérablement diminué depuis les premiers recensements. En 2008, ce chiffre était de 45,0%, il avait chuté à 25,2% en 2016 et à 20,7% en 2018.

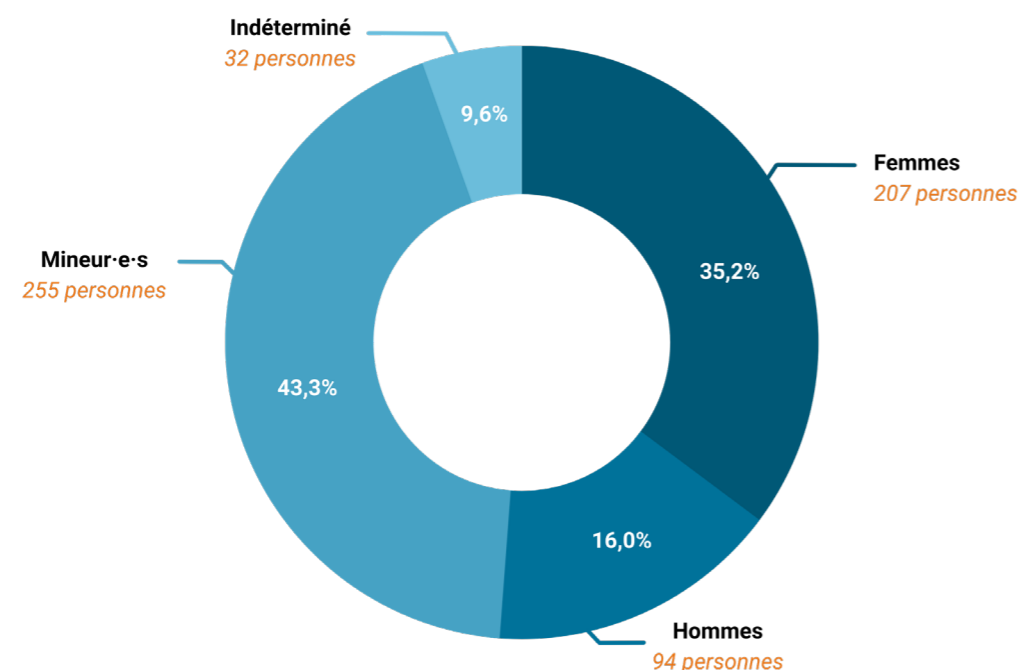
Figure 15 – Maisons d'accueil : répartition par âge et par genre



Sur les 846 personnes en maison d'accueil la nuit du 8 au 9 novembre, 312 étaient des hommes (36,9%, soit 54,6% des adultes), 256 étaient des femmes (30,3%, soit 44,8% des adultes), 2 personnes ne s'identifiaient pas de manière binaire et/ou conforme au genre qui leur a été assigné à la naissance (< 0,1%, soit < 0,1% des adultes), 275 étaient mineur·e·s (32,5%) et il n'a pas été possible de déterminer le genre d'une personne à partir des données obtenues (< 0,1%, soit < 0,1% des adultes). 35,3% des mineur·e·s avaient entre 0 et 3 ans (97 mineur·e·s), 53,1% des mineur·e·s entre 4 et 12 ans (146 mineur·e·s), et 11,6% entre 13 et 18 ans (32 mineur·e·s).

Bien que les hommes constituent le groupe le plus important dans les maisons d'accueil, leur proportion tend à diminuer d'année en année. En 2018, les hommes représentaient 44,2% des personnes dans ces structures (60,8% des adultes) et en 2020, cette proportion avait chuté à 40,4% (59,1% des adultes). Par ailleurs, la proportion de femmes a augmenté entre 2020 et 2022, alors qu'elle avait diminué entre 2018 et 2020. En 2018, les femmes représentaient 28,5% des personnes en maison d'accueil (39,2% des adultes) et en 2022, cette proportion s'élevait à 27,8% (40,7% des adultes). En outre, la proportion de mineur·e·s a atteint son niveau le plus élevé en 2022. 27,3% de mineur·e·s avaient été recensé·e·s en maison d'accueil en 2018 et 31,7% en 2020.

Figure 16 – Logements de transit : répartition par âge et par genre



### Les logements de transit

Les logements de transit ont pour objectif de fournir une solution temporaire aux personnes et familles en situation de grande précarité ou d'urgence. Durant cette période de transition, qui ne peut excéder dix-huit mois selon les normes édictées par le Code bruxellois du Logement (Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, 2004), les personnes y bénéficient d'un accompagnement pour renforcer leur autonomie et ainsi être en mesure de trouver un logement personnel adapté à leur situation et à leur revenu. Il convient de souligner que ces logements mobilisent souvent plusieurs acteur·rice·s de l'action sociale, car l'organisme qui met à disposition le logement n'est pas nécessairement celui qui assure le suivi des bénéficiaires.

Lors de la nuit du dénombrement, 588 personnes étaient installées dans un logement de transit. La majorité d'entre elles, soit 340 personnes (57,8%), résidaient dans des logements gérés et encadrés par un CPAS. Une autre partie importante, soit 164 personnes (27,9%), bénéficiaient d'un accompagnement assuré par un service de guidance à domicile. Les 84 personnes restantes (soit 14,3%) étaient prises en charge dans différentes structures transitoires, telles que les projets Casa gérés par le New Samusocial (32 personnes) et les logements de transition encadrés par les communes de Molenbeek-Saint-Jean et de Uccle (52 personnes).

Pour ce qui est de la répartition par âge, 56,7% des personnes dénombrées en logement de transit étaient adultes (333 personnes), et 43,3% étaient mineur-e-s (255 mineur-e-s). Parmi les adultes, 62,2% étaient des femmes (207 personnes, 35,2% du total), 28,2% étaient des hommes (94 personnes, 16,0% du total) et 9,6% étaient des personnes dont le genre n'a pas pu être identifié dans les données recueillies (32 personnes, 5,4% du total).

Tableau 7 – Institutions : répartition par âge et par genre selon les situations

	Urgences		Ayant à quitter dans les 30 jours			Séjournant plus longtemps que prévu			Total
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Mineur-e-s	Femmes	Hommes	Mineur-e-s	
Hôpitaux	0	7	6	8	0	3	24	1	49
Hôpitaux psychiatriques	0	0	0	3	0	24	76	3	106
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>27</b>	<b>100</b>	<b>4</b>	<b>155</b>

### Dispositifs sociaux en hôtel

Pendant les premières et secondes vagues de la pandémie de COVID-19, 12 hôtels de la Région de Bruxelles-Capitale ont été captés pour accueillir 950 personnes sans-abri. Lors de la deuxième vague en août 2020, 750 de ces places étaient toujours disponibles, et le 9 novembre de la même année, 622 personnes y étaient hébergées (Horvat et Striano, 2021).

À la fin de l'été 2021, alors que les objectifs des projets hôtels passaient d'une mise à l'abri à un accompagnement plus approfondi visant l'accès au logement et la réinsertion sociale, certains des hôtels ont été inclus dans l'appel à projet du Plan de Relance (Bruss'help, 2021 ; Van Gaens, 2022).

En novembre 2022, trois de ces dispositifs étaient encore en place. Il s'agissait de l'hôtel géré par DoucheFLUX, du projet Home Less Vincula (géré par Source ASBL) et du projet H.I.T 18-25 (géré par le CPAS de la Ville de Bruxelles).

Au total, ces projets ont accueilli 39 personnes la nuit du dénombrement. Parmi celles-ci se trouvaient 20 femmes (51,3%), 15 hommes (38,5%) et 4 mineur-e-s (10,3%).

### Les personnes sortant d'institution – ETHOS Light 4

La catégorie ETHOS Light 4 reprend toutes les personnes sortant d'institution, à savoir les personnes quittant une prison ou un hôpital (généraliste ou psychiatrique) dans le mois suivant le jour du dénombrement, ainsi que les personnes séjournant plus longtemps que prévu dans ces mêmes institutions, par manque de solution de logement stable.

Pour cette édition, les personnes dans cette catégorie ont uniquement été recensées dans les hôpitaux et les hôpitaux psychiatriques, les prisons n'ayant distribué aucun kit de sortie le jour du dénombrement. Au total, 148 personnes ont été dénombrées, en plus de 7 personnes dans les services d'urgence entre 23h et minuit. Parmi les 148 personnes, 17 personnes avaient à quitter l'institution dans les 30 jours sans avoir de solution de logement stable à leur sortie (14 dans les hôpitaux et 3 dans les hôpitaux psychiatriques) et 131 personnes séjournèrent plus longtemps que prévu par manque de solution d'hébergement (28 dans les hôpitaux et 103 dans les hôpitaux psychiatriques).



Plusieurs des situations de sans-chez-soirisme avant le séjour à l'hôpital étaient mentionnées par les services sociaux lors de la récolte de données. Certaines personnes étaient contraintes à passer la nuit dans l'espace public, dans des hébergements d'urgence, dans des SHNA, chez des tiers, d'autres encore vivaient dans des squats ou étaient hébergées chez des personnes chez qui elles étaient victimes de maltraitances.

Les chiffres globaux de la catégorie ETHOS Light 4 ne sont pas comparables aux années précédentes. D'abord car la méthodologie de récolte n'est pas similaire à celle utilisée en 2020. En 2022, deux nouveaux types de situations sont pris en compte, en plus du recensement des personnes dans les services d'urgence entre 23h et minuit. Ensuite, car les chiffres que nous avons obtenus dépendent des institutions à partir desquelles nous les avons collectés. En 2020, par exemple, en raison de la crise sanitaire et de la surcharge en découlant dans les hôpitaux, seules quatre institutions ont été en mesure de nous fournir des données (contre huit en 2022).

Il est important de noter toutefois que les chiffres représentés dans ce rapport ne recouvrent pas nécessairement les personnes sans-chez-soi qui auraient été admises à l'hôpital le jour du dénombrement, ni les personnes séjournant de longue durée à l'hôpital. De manière générale, cette récolte de données ne permet pas de recueillir les données pour les personnes sans-chez-soi dont la date de sortie n'est pas encore prévue.

Plusieurs situations ont été répertoriées lors de ce dénombrement, notamment des cas de violences intrafamiliales qui empêchent le retour chez les agresseur-euse-s, des difficultés d'accès à certains centres d'accueil suite à un accouchement, des complications liées au statut de séjour pouvant entraver l'accès à certains centres pour personnes âgées ou vulnérables, ou l'accès au logement abordable de manière générale. En fonction des problématiques de santé qu'ils-elles rencontrent, certains services hospitaliers cherchent à orienter leurs patient-e-s vers des centres d'hébergement d'urgence, là où d'autres cherchent davantage à orienter les personnes vers des services plus spécialisés, comme des maisons de repos, des habitations protégées ou des maisons de soins psychiatriques. Cependant, les services sociaux hospitaliers étant chargés de fournir un accompagnement aux patient-e-s uniquement à l'intérieur de l'hôpital, orienter les personnes concernées vers des services appropriés peut être extrêmement difficile dans un contexte de pénurie de solutions de logement durables et adaptés.

Tableau 8 – SHNA : répartition par modalité d'accueil

Type de SHNA	Nombre de SHNA	Nombre de personnes	Pourcentage de personnes
Payantes	6	216	55,4%
Solidaires	7	90	23,1%
Gratuites	2	26	6,7%
Inconnues	2	58	14,9%
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>390</b>	<b>100,0%</b>

### Les personnes en logement non-conventionnel – ETHOS Light 5

La catégorie « logement non-conventionnel » rassemble les personnes installées dans les structures d'hébergement non-agrées (SHNA), celles qui séjournent dans des occupations temporaires et celles vivant dans des squats. Ces options de logement ont en commun de ne pas être officiellement reconnues par le système d'accueil agréé. Au cours de la nuit du dénombrement, un total de 2435 personnes a été identifié comme utilisant ces formes alternatives de logement, représentant 34,1% du nombre total de personnes recensées.

Les raisons pour lesquelles les gens se tournent vers ces formes alternatives de logement peuvent être variées. Certaines personnes sont empêchées d'accéder au réseau d'aide agréé en raison de la saturation du réseau, de leur statut administratif, de leur genre ou de problèmes complexes et cumulatifs. D'autres personnes choisissent ces solutions alternatives car elles doivent rapidement échapper à des situations de maltraitance ou ne souhaitent pas être accompagnées selon les modalités en

place dans les structures d'accueil agréées. En outre, pour certaines personnes à faible revenu, le paiement des frais de séjour ou d'un loyer sur le marché locatif privé pourrait réduire leur niveau de vie au minimum, les excluant encore davantage.

Il est difficile de déterminer avec précision le nombre de personnes vivant dans cette catégorie, car elle regroupe des situations informelles et cachées, qui prennent des formes très variées (des personnes peuvent squatter seules ou dans de grands squats collectifs, par exemple). Par conséquent, le nombre de personnes réellement comptabilisées dans cette catégorie est probablement plus bas que la réalité, du fait des difficultés à identifier les lieux en question. D'un dénombrement à l'autre, en fonction de la collaborations entretenues avec les personnes référentes dans ces structures, ces chiffres peuvent être plus ou moins représentés. Il est donc essentiel de considérer ces chiffres avec précaution.

Si ces situations de vie sont en augmentation quasi constante depuis le premier dénombrement (+452,2% depuis 2008), la distribution entre les différentes situations de vie suit des tendances différentes.

## SHNA

Les SHNA sont des structures d'hébergement à bas seuil destinées à accueillir un public vulnérable pour une période de longue durée moyennant souvent une compensation financière. La plupart des SHNA disposent d'un personnel réduit à son strict minimum, qui n'est pas toujours nécessairement formé pour les tâches amenées à réaliser. Ces structures proposent de fait des services très inégaux. Certaines développent des bonnes pratiques, d'autres présentent des manquements inquiétants.

La nuit du 8 au 9 novembre, 390 personnes ont été comptées dans les SHNA. Ce chiffre représente une augmentation de 55 personnes par rapport à 2020 (+16,4%), et une diminution de 85 personnes par rapport à 2018 (-17,9%). Le nombre de personnes recensées dans les SHNA en 2020 avait fortement diminué suite à la fermeture d'une structure ayant une grande capacité d'accueil.

Certaines SHNA font payer leurs services à leurs pensionnaires, d'autres fonctionnent selon le principe d'une participation à hauteur des moyens de chacun·e, ou sont gratuites. Sur les 17 SHNA recensées en Région de Bruxelles-Capitale en 2022, six font payer leur service à leurs pensionnaires, sept fonctionnent selon le principe d'une participation à hauteur des moyens de chacun·e, deux sont gratuites et le statut est inconnu pour deux d'entre elles. Les structures payantes ont accueilli 216 personnes la nuit du dénombrement (55,4%), les structures dites solidaires ont accueilli 90 personnes (23,1%), les établissements gratuits 26 personnes (6,7%) et celles dont le statut est inconnu 58 personnes (14,9%).

Sur les 390 personnes hébergées dans ce type de structures, on dénombre 266 hommes (68,2%), 109 femmes (27,9%), 13 mineur·e·s (3,3%) et 2 personnes dont le genre et l'âge sont inconnus (< 0,5%).

## Squats

En 2022, 12,9% des personnes dénombrées ont passé la nuit dans un squat (919 personnes). Le nombre de personnes en squat avait augmenté de façon spectaculaire entre 2018 et 2020 (+ 323,3%), mais a légèrement diminué entre 2020 et 2022 (- 8,0%). Malgré cette diminution, le nombre de personnes dans les squats reste important. Comme pour chaque édition, ces chiffres doivent être interprétés avec précaution, car la collecte de données est influencée par la connaissance des lieux et la qualité des relations avec les personnes impliquées.

La forte augmentation du nombre de personnes en squat en 2020 peut être en partie expliquée par la mobilisation importante autour de cette question pendant la crise sanitaire. Les liens de confiance développés avec les travailleur·euse·s sociaux·ales et les professionnel·le·s de la santé ont permis de recenser de nombreuses personnes qui étaient auparavant invisibles. Cependant, cela ne suffit pas à expliquer l'ensemble de la hausse observée jusqu'à aujourd'hui.

En effet, il est possible que la crise économique, sociale et sanitaire ait conduit certains membres de la population en grande précarité à se réfugier dans des bâtiments inoccupés, et cela pourrait déjà avoir été reflété dans les chiffres de 2020. En outre, bien que le recensement ne permette pas de déterminer le statut

administratif des personnes, il est probable que le squat soit la solution par défaut pour une proportion importante de personnes sans-chez-soi en situation irrégulière, ainsi que pour une partie des personnes demandeuses d'asile n'ayant pas accès aux structures prévues spécifiquement pour leur hébergement.

## Occupations temporaires

Lors de ce dernier dénombrement, 1126 personnes ont été comptabilisées dans les occupations temporaires, soit 15,8% des personnes dénombrées. Depuis le premier comptage en 2008, c'est le chiffre le plus élevé jamais enregistré. Avant de présenter la répartition selon l'âge et le genre, il est important de noter que ces informations étaient inconnues pour 515 des personnes dans les occupations temporaires recensées (45,7%). 482 des personnes recensées étaient des hommes (42,8%), 76 des femmes (6,7%) et 52 étaient mineur·e·s (4,6%).

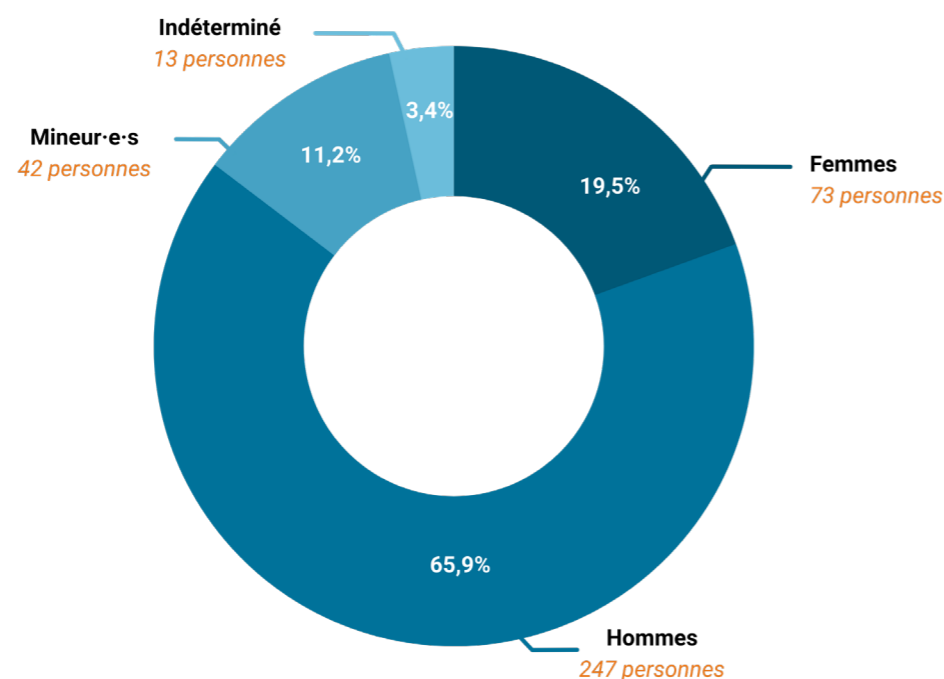
Entre 2020 et 2022, le nombre de personnes recensées dans les occupations temporaires a augmenté de 599,4%. Cette augmentation s'explique en partie par la collecte de données, qui est à chaque édition tributaire de la connaissance du réseau des occupations temporaires, mais elle peut également s'expliquer par les financements octroyés par la Région de Bruxelles-Capitale et la Cocom au conventionnement des occupations ces dernières années.

En juillet 2021, face au constat d'augmentation de personnes dans les occupations « sans titre ni droit », le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et le Collège Réuni de la

Cocom ont adopté une note de principe ayant pour but de soutenir plusieurs projets d'occupation temporaire afin de permettre l'hébergement collectif de personnes sans-chez-soi. Un budget de 965 000 € avait été alloué dans cette optique. Les occupations temporaires soutenues devaient répondre à certaines conditions : permettre l'hébergement de personnes vulnérables telles que des mineur·e·s ou des personnes en situation administrative précaire, être approuvées par le propriétaire du bâtiment concerné et être couvertes par une convention d'occupation temporaire gratuite. De plus, un interlocuteur identifiable et disposant d'une personnalité juridique devait encadrer le projet. Il devait également être convenu que le bâtiment occupé n'ait pas à être remis en état d'origine suite à l'occupation et que les projets soutenus ne nécessitent pas d'investissement excessif par rapport à la durée d'occupation. En début d'année 2022, un nouveau budget de 1 300 000€ a été dégagé pour soutenir des initiatives d'occupation temporaire à finalité sociale.

Pour les personnes et familles en situation précaire, l'occupation temporaire est souvent l'un des seuls moyens d'accéder à un logement à moyen terme, en particulier pour ceux·celles qui sont en situation irrégulière ou sans revenu. Contrairement aux squats, l'occupation temporaire est négociée et implique la conclusion d'un accord avec le propriétaire du bien. Cette convention peut prévoir une utilisation gratuite, symbolique ou avec un loyer inférieur au marché locatif, mais ne sont pas soumises à la législation sur les baux à loyer. Les occupant·e·s n'y ont pas les mêmes droits qu'un locataire traditionnel et le bâtiment ne doit pas respecter les mêmes normes en termes de qualité de vie, ce qui rend ces conditions de vie particulièrement

Figure 17 – Chez des tiers : répartition par âge et par genre



précaires, malgré le conventionnement. Ces occupations temporaires sont néanmoins des alternatives pragmatiques pour loger temporairement des personnes dans le besoin.

### Les personnes chez des tiers – ETHOS Light 6

L'hébergement chez des tiers couvre une série de situations diverses et variées. Quelques situations ont été mentionnées dans les questionnaires par les travailleur·euse·s sociaux·ales, bien qu'elles ne puissent représenter pas de manière exhaustive les vécus des personnes ayant recours à ces alternatives d'hébergement. Parmi celles-ci, certaines trouvaient refuge chez des ami·e·s, des parents, des oncles et tantes, voire des enfants, en attendant de stabiliser leur situation. D'autres s'étaient installées chez des personnes tierces, dans des endroits impropres à l'habitation, tels que des caves. Certaines alternaient entre

l'hébergement chez des tiers et la rue. Pour d'autres personnes encore, l'hébergement s'arrangeait avec le·la propriétaire du logement en échange, par exemple, de rapports sexuels ou d'une main-d'œuvre.

La nuit du dénombrement, 333 adultes et 42 mineur·e·s étaient hébergé·e·s chez des tiers (375 personnes au total). Ces données ont été obtenues via les questionnaires, quand la situation lors de la nuit du 8 au 9 novembre était connue. Parmi ces 333 adultes, 74,2% étaient des hommes (247 personnes, 65,9% du total), 21,9% étaient des femmes (73 personnes, 19,5% du total), et 3,9% des personnes ne s'identifiant pas de manière binaire et/ou conforme au genre qui leur a été assigné à la naissance (13 personnes, 3,5% du total).

Parmi les questionnaires répondus pour les personnes chez des tiers, 87,7% ont été remplis par l'un des trois CPAS participants (292 des 333 questionnaires concernés). Il est donc probable que ce pourcentage aurait été plus élevé si les 19 CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale avaient participé.

De plus, le fait d'être hébergé·e chez des tiers fait partie des situations les plus invisibles de sans-chez-soirisme, et est par conséquent difficilement comptabilisable avec exactitude. Par ailleurs, ces données étant récoltées à pour la première édition, aucune comparaison n'est possible avec les éditions précédentes.

### Les personnes menacées d'expulsion – ETHOS Light 7

Le 9 novembre 2022, 294 personnes ont été recensées dans la catégorie « sous menace d'expulsion » en Région de Bruxelles-Capitale. 72 de ces personnes étaient des femmes (24,5%), 54 étaient des hommes (18,4%), 10 étaient mineur·e·s (3,4%) et le genre de 158 adultes n'était pas connu (53,7%).

Ces chiffres doivent toutefois être lus avec précaution, car les résultats ont pu être recueillis pour 12 des 19 CPAS qui – dans les cas de baux de résidence principale et d'occupations – doivent être avertis quand une demande d'expulsion judiciaire a été formulée auprès du juge de paix (sauf objection de l'habitant·e), mais ne sont pas systématiquement informés des décisions judiciaires d'expulsion ou de leur mise en œuvre (Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, 2019). Or, les demandes d'expulsion ne mènent pas nécessairement à une expulsion effective. En effet, les chercheur·euse·s de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2019) ont tenté de quantifier ce phénomène et ont estimé que 5000 demandes d'expulsion judiciaire étaient déposées chaque année en Région bruxelloise (sur base des chiffres obtenus les années 2016 et 2017). En s'appuyant sur les données fournies par la Chambre

des huissiers, elles-ils ont relevé que 587 expulsions domiciliaires ont eu lieu en 2016, et 584 en 2017 dans l'ensemble de la région.

Concernant les expulsions administratives, l'étude indiquait qu'en moyenne, environs 500 plaintes étaient enregistrées annuellement auprès de la DIRL entre 2004 et 2017, bien que sur 6 communes bruxelloises, une seule expulsion administrative effective ait été recensée entre 2013 et 2017. Par ailleurs, les CPAS ne sont pas informés des expulsions administratives quand celles-ci sont ont été initiées par le Bourgmestre.

De manière générale, la quantification de ce phénomène est particulièrement complexe en raison de l'absence de statistiques officielles, tant sur les expulsions légales qu'illégales.

### Les données complémentaires

#### Personnes en hébergement pour immigré·e·s

En 2022, l'Office des étrangers a enregistré 36 871 demandes de protection internationale (Office des Étrangers, 2023), ce qui représente une moyenne mensuelle de 3 073 demandes. Ce chiffre est le plus élevé enregistré depuis 2015, où 44 760 demandes avaient été enregistrées. En 2020, en raison de la crise sanitaire, ce nombre avait atteint son niveau le plus bas depuis 2008, avec seulement 16 910 demandes enregistrées. En 2021, ce nombre s'était élevé à 25 971.

Conformément à la législation européenne prévue par le Parlement et le Conseil européen (2013), les demandeur·euse·s de protection internationale ont droit à une assistance matérielle tout au long de la procédure, y compris un hébergement dans des centres offrant un niveau de vie suffisant. En Belgique, le parcours d'accueil commence dans les centres d'arrivée de l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil).

Au centre d'arrivée, Fedasil effectue une première évaluation sociale et médicale des demandeur·euse·s et vérifie s'ils·elles sont éligibles aux conditions matérielles d'accueil. Si tel est le cas, ils·elles sont hébergé·e·s temporairement dans le centre d'arrivée en attendant de trouver un lieu d'hébergement adapté à leur situation. La durée du séjour dans le centre d'arrivée d'environ une semaine.

Fedasil va ensuite attribuer une place d'accueil où le demandeur·euse d'asile pourra bénéficier de l'aide matérielle. Dans la région de Bruxelles-Capitale, en plus des structures de Fedasil, les centres d'accueil sont parfois gérés par d'autres partenaires tels que la Croix-Rouge ou le New Samusocial. Cependant, à partir d'octobre 2021, la Belgique a fait face à une pénurie de places disponibles pour accueillir les demandeur·euse·s d'asile ayant droit à l'aide matérielle. En novembre 2022, certain·e·s d'entre eux·elles ont dû avoir recours à des solutions alternatives, ce qui les a souvent exposé·e·s à d'autres situations de sans-chez-soirisme.

Une fois la procédure de protection internationale terminée et les éventuelles procédures de recours épuisées, le droit à l'accueil prend fin. En cas de décision positive, le·la bénéficiaire d'une protection internationale peut rester encore deux mois en structure d'accueil pour trouver un logement, ce qui s'avère souvent difficile en raison des ressources économiques limitées et des discriminations dans le marché locatif privé. En cas de décision négative, le·la demandeur·euse « débouté·e » reçoit un ordre de quitter le territoire.

La nuit du 8 novembre 2022, le nombre total des personnes hébergées dans les structures d'accueil pour immigré·e·s s'élevait à 4611, dont 95 dans les initiatives locales d'accueil (ILA) des CPAS, 38 dans des hébergements collectifs de BelRefugees. Les 4478 personnes restantes étaient logées dans des centres d'accueil collectifs gérés ou mandatés par Fedasil.

Sur l'ensemble des 4611 personnes dans ces structures recensé·e·s le 8 novembre 2022, 46,3% étaient des hommes (2134 personnes), 20,2% étaient des femmes (930 personnes), une personne était non-binaire et/ou dont le genre n'était pas conforme à celui qui lui a été assigné à la naissance (<0,1%) et le genre de sept personnes n'a pas pu être déterminé (0,2%). 33,4% des personnes étaient mineures (1539), et parmi eux·elles, 44,4% étaient des MENA (683 mineur·e·s, 14,8% du total).

## Personnes en hébergement prévu pour les bénéficiaires de la protection temporaire ukrainien·ne·s

Vers la fin de novembre 2022, environ 61 621 personnes en Belgique avaient bénéficié de la protection temporaire, et environ 19% d'entre elles étaient dans la Région de Bruxelles-Capitale (Statbel, 2023). Parmi les personnes arrivées en Belgique et bénéficiant de la protection temporaire, environ 75% ont réussi à trouver une solution d'hébergement de manière autonome. Pour les 25% restants, qui n'ont pas pu trouver de solution d'hébergement par eux-mêmes, la stratégie d'hébergement s'est organisée en 4 phases :

- **Phase 1 (crise)** : orientation assurée par le fédéral (centre fédéral et premier matching pour une orientation vers une commune de Belgique en garantissant le respect de la répartition de prise en charge des BPTU entre les trois régions)
- **Phase 2 (urgence)** : orientation assurée par les communes (matching hébergeur citoyen-hébergé)
- **Phase 3 (temporaire)** : hébergement assuré par les régions (structuration et appui de l'hébergement citoyen et création de centres d'hébergement collectifs dont l'orientation est centralisée via Bruss'help)
- **Phase 4 (pérenne)** : insertion sur le marché immobilier avec la mise en place de dispositifs d'appui à l'insertion sur le marché immobilier au niveau régional et local.

La nuit du 8 au 9 novembre, 281 personnes ont été recensées dans les centres d'hébergement collectifs mis en place pour les bénéficiaires de la protection temporaire. Les centres, dont la gestion est assurée en semi-autonomie par la collectivité, étaient encadrés par plusieurs partenaires, à savoir le New SamuSocial, BelRefugees, la Communa, et Ukrainian Voices Refugee Committee. Parmi les 281 personnes recensées dans les centres, 113 étaient des femmes (40,2%), 71 étaient des hommes (25,3%) et 97 étaient mineur·e·s (34,5%).

Par ailleurs, 1463 personnes étaient enregistrées sur la plateforme Be My Guest comme bénéficiant d'un hébergement citoyen la nuit du dénombrement. Cependant, il convient de souligner que le suivi précis des BPTU ayant quitté l'hébergement n'est pas possible sur cette plateforme et que ces résultats doivent être considérés comme une estimation. En outre, les données ne fournissent aucune information sur le genre et l'âge des personnes bénéficiant de ce type d'hébergement.

## Accompagnement au logement et Housing First

Lors du dénombrement, 207 personnes étaient suivies par un service de post-hébergement. 73 de ces personnes (35,3%) habitaient un logement géré par une société immobilière de service public (SISP). 68 personnes étaient dans des logements gérés par une AIS (32,9%), 41 dans des logements privés (19,8%). 20 des personnes étaient réparties entre logements géré par une ASBL (15 personnes, 7,2%), logements gérés par un CPAS (1 personne, 0,5%), logements gérés par une commune (2 personnes, 1,0%), logements du Fonds du Logement (1 personne, 0,5%) et habitat solidaire (1 personne, 0,5%). 3 personnes étaient dans un logement dont elles étaient propriétaires (1,4%) et 2 dans des logements catégorisés comme « autre » (1,0%).

Dans cette catégorie, 124 adultes (59,9%) et 83 mineur·e·s (40,1%) ont été dénombrés·e·s. Parmi les adultes, les femmes sont particulièrement représentées (72 personnes, 58,1% des adultes et 34,8% du total des personnes) par rapport aux hommes (52 personnes, 41,9% des adultes et 25,1% du total des personnes).

895 personnes suivies par un service de guidance à domicile ont également été recensées. La plupart résidaient dans des logements gérés par des AIS (338 personnes, 37,8%), dans des logements privés (289 personnes, 32,3%) ou gérés par une SISP (120 personnes, 13,4%). 24 personnes bénéficiaient d'une guidance à domicile en habitat solidaire (2,7%), 20 personnes vivaient chez des tiers (2,2%), 19 personnes dans un logement du ressort du

Fonds du Logement (2,1%), 11 personnes dans un logement du ressort des services d'accompagnement (1,2%), 9 personnes d'une commune (1,0%) et 7 personnes d'un CPAS (0,8%). 9 personnes étaient suivies en institution (1,0%), 2 personnes en maison de repos (0,2%), 6 personnes à l'hôtel (0,7%) et 2 personnes en rue (0,2%). 39 personnes étaient dans des situations autres (4,4%).

Parmi les 895 personnes bénéficiant d'une guidance à domicile, 586 étaient adultes (65,5%) et 309 étaient des mineur·e·s (34,5%). Parmi les adultes, 305 personnes étaient des hommes (52,0% des adultes et 34,1% du total), 256 personnes étaient des femmes (43,7% des adultes et 28,6% du total), une personne ne s'identifiait pas de manière binaire et/ou conforme au genre assigné à sa naissance (0,2% des adultes et 0,1% du total) et le genre était inconnu pour 24 personnes (4,1% des adultes et 2,7% du total).

Au total, la nuit du 8 novembre, 1102 personnes étaient suivies par un service d'accompagnement au logement (post-hébergement et guidance à domicile). L'importance de la collaboration avec les agences immobilières sociales est manifeste, puisque 36,8% des accompagnements (406 personnes) ont lieu dans un de ces logements. Toutefois, ce pourcentage est moins élevé qu'en 2020, où il représentait 43,0% des situations. 29,9% des personnes accompagnées étaient dans un logement privé (330 personnes), ce chiffre étant similaire à celui obtenu en 2020 (30,3%). Finalement 17,5% des personnes étaient dans des logements sociaux au total (193 personnes), ce pourcentage étant également moins élevé qu'en 2020 (24,6%).

Au total, les mineur·e·s constituaient 35,6% de la population totale bénéficiant d'un accompagnement au logement (392 personnes). Parmi les adultes dénombrés·e·s (710 personnes), 50,3% étaient des hommes (357 personnes, 32,4% du total), 46,2% étaient des femmes (328 personnes, 29,8% du total), 0,1% des personnes ne s'identifiant pas de manière binaire et/ou conforme au genre assigné à la naissance (une personne, 0,1% du total), et le genre de 3,4% des personnes était inconnu (24 personnes, 2,2% du total).

Au moment du dénombrement, 210 personnes bénéficiaient d'un programme Housing First. Ce chiffre représente une augmentation de 37,3% par rapport à 2020 (57 personnes supplémentaires). La plus grande partie des personnes sont accompagnées dans le cadre d'un suivi Housing First habitent dans des logements gérés par des AIS (91 personnes, 43,3%), ce qui confirme à nouveau l'importance du partenariat avec ces agences pour accompagner des personnes sans-chez-soi en logement, bien que ce pourcentage soit bas qu'en 2020 (49,0%). 56 personnes vivent dans des logements gérés par des SISP (26,7%), ce qui constitue un plus grand pourcentage par rapport à 2020 (20,3%). 6 personnes sont locataires sur le marché privé (2,9%), 17 habitent dans des logements mis à disposition par le CPAS (8,1%), 4 dans des logements gérés par le Fonds du Logement (1,9%), 3 habitent des logements communaux (1,4%). Les 33 personnes restantes sont dans des logements gérés par une ASBL ou d'autres partenaires (15,7%).

Parmi les personnes accompagnées, 129 personnes étaient des hommes (61,4%, soit 64,8% des adultes) et 70 personnes étaient des femmes (33,3%, soit 35,2% des adultes). 11 mineur·e·s se trouvaient également dans certains projets (5,2%). Alors que la proportion de femmes était particulièrement élevée en 2020 par rapport aux autres éditions du dénombrement (43,8%), les chiffres de l'année 2022 se rapproche de ceux obtenus en 2018 (34,2%).

# Les profils et trajectoire – étude exploratoire

Pour la première fois lors d'un dénombrement réalisé en Région de Bruxelles-Capitale, les chiffres quantitatifs sont accompagnés d'une vaste récolte de données sur les profils et les trajectoires des personnes sans-chez-soi. Ces informations ont été recueillies à l'aide de questionnaires remplis par plusieurs structures d'aide et de soin bruxelloises. Auparavant, ces données étaient obtenues à partir d'interviews menées dans quelques centres d'accueil d'urgence et centres de jour, par des travailleur·euse·s de Bruss'help, des bénévoles et des étudiant·e·s. Cette année, les travailleur·euse·s sociaux·ales des structures en question ont recueilli ces données pour l'ensemble ou une partie des personnes accompagnées dans leur structure, selon leurs possibilités. Par ailleurs, le questionnaire contenait un plus grand nombre de champs que les interviews précédemment réalisées. Celui-ci a été directement inspiré de la méthode utilisée en Flandres et en Wallonie, où les dénombrements sont réalisés à partir de cet outil.

Afin d'avoir des données représentatives de la population sans-chez-soi en Région bruxelloise, il est important que tous les CPAS et les services du secteur remplissent un questionnaire pour tout·e·s les adultes et mineur·e·s non accompagné·e·s de leur structure. Pour cette édition, 42 organisations ont rempli 2654 questionnaires (Tableau 9). Les centres d'hébergement et les CPAS ont été les premiers sollicités pour ce projet pilote, suivi par plusieurs centres de jour. La plupart des centres d'hébergement et trois CPAS ont accepté de participer, tandis que ceux qui ont refusé l'ont principalement fait par manque de temps. Nous n'avons pas reçu de réponse de la part des autres structures et la plupart des services

travaillant en rue n'ont pas été contactés pour cette première édition.

37,9% des questionnaires ont été remplis par le CPAS de la Ville de Bruxelles (1002 questionnaires), 16,4% par le New Samusocial (436 questionnaires) et 12,8% par le CPAS de Saint-Gilles (340 questionnaires). Le New Samusocial a pu remplir la grande majorité des questionnaires pour les personnes hébergées la nuit du 8 au 9 novembre dans leurs structures. Bien que le taux de réponse soit élevé pour le CPAS de la Ville de Bruxelles et de Saint-Gilles, ils n'ont pas été en mesure de couvrir l'ensemble de leur population sans-chez-soi. Le CPAS de Saint-Gilles estime que le nombre de personnes sans-abri dans leur zone est environ deux fois supérieur au nombre de questionnaires remplis. Les assistants sociaux du CPAS de la Ville de Bruxelles ont pu remplir les questionnaires pour leur population sans-abri en fonction des cellules et de la proportion de personnes accompagnées dans celles-ci.

De ces 2654 questionnaires, 2097 ont été conservés et 557 ont été supprimés. 142 questionnaires ont été supprimés car ils constituaient un doublon. Lorsque ces doublons ont été détectés grâce aux identifiants anonymisés, les questionnaires conservés étaient ceux qui avaient été remplis en présence de la personne. Si aucun questionnaire n'avait été rempli en présence de la personne, les informations étaient complétées à partir des services les plus aptes à connaître chaque information. Par exemple, le New Samusocial était considéré comme ayant davantage d'information sur la situation de (non-)logement lors de la nuit du 8 au 9 novembre, tandis que les CPAS de la Ville de Bruxelles, comme ayant davantage d'informations sur les aides qu'il

Tableau 9 – Questionnaire : répartition des questionnaires remplis (avant nettoyage de la base de données) par organisations participantes

Organisation	Nombre de questionnaires
CPAS de la Ville de Bruxelles	1007
New Samusocial	436
CPAS de Saint-Gilles	340
Home Baudouin	64
Foyer George Motte	61
Petits Riens - Maison pour hommes	60
Pierre d'Angle	50
Source	46
Lhiving	37
Macadam	36
BelRefugees	34
Accueil Montfort	31
CPAS de Woluwe-Saint-Lambert	31
Alias	29
Home Victor du Pré	29
JAC Brussel	28
Relais	28
Foyer Bodegem	23
Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales	22
DoucheFLUX	20
Escale	19
Chèvrefeuille	18
Transit	18
Porte Ouverte	17
Trois Pommiers	17
@Home 18-24	16
Centre Ariane	15
Ilot 38	15
Fami-Home	13
Ilot 160	12
Maison Rue Verte	12
Maison de la Mère et de l'Enfant	11
Chant d'Oiseau	10
Aprestoe	9
Talita	9
Abaka	6
Foyers d'Accueil	5
Hobo	5
Yemaya	5
La Fontaine	2
Jamais sans Toit	1
Pag-Asa	1
- Indéterminé -	6
<b>Total</b>	<b>2654</b>

fournit à la personne. 342 questionnaires ont été supprimés car ils ne fournissaient aucune information sur la situation de (non-)logement de la personne, que ce soit pour la nuit du dénombrement ou pour les deux semaines l'ayant précédé. Il était donc impossible de savoir si la personne était sans-chez-soi. 7 questionnaires ont été supprimés car leurs identifiants anonymes étaient invalides, ce qui rendait impossible la vérification des doublons pour ces personnes. 16 questionnaires ont été retirés car les situations de logement décrites ne correspondaient à aucune des catégories de classification ETHOS Light. Bien que certaines de ces situations soient reprises dans les données complémentaires du volet quantitatif de ce rapport, ces questionnaires ont été exclus car l'étude se concentrait uniquement sur les personnes appartenant aux catégories ETHOS Light. Plus précisément, ces questionnaires concernaient 45 demandeur·euse·s de protection temporaire ukrainien·ne·s dans des programmes spécifiques destinés à les accueillir, deux personnes vivant dans une ILA et quatre personnes résidant dans un centre d'hébergement pour demandeur·euse·s d'asile. 5 questionnaires ont été supprimés car ils ont été remplis pour des mineur·e·s accompagné·e·s.

Avec toute la précaution nécessaire pour appréhender ces données, celles-ci seront à présent présentées. En effet, il est essentiel de garder à l'esprit que ces données comportent de nombreux biais, notamment en termes de représentativité. Elles représentent néanmoins une plus-value par rapport aux données récoltées précédemment, ce qui permettra de soulever certaines questions en termes de prévention et d'intervention sociale, ou encore de lever des points à approfondir dans des recherches à venir.

## Situations de vie

Dans 94,1% des cas, la situation de (non-)logement des personnes étaient connue pour la nuit du dénombrement. Dans 5,9% des cas, elle n'était connue que pour les deux semaines ayant précédé le 8 novembre. 573 mineur·e·s accompagné·e·s de leur(s) parent(s) ont été identifié·e·s à travers les questionnaires.

Parmi les adultes et les mineur·e·s non-accompagné·e·s dont la situation était connue la nuit du 8 au 9 novembre 2022 (Tableau 10), la plupart étaient dans des foyers d'hébergement (692 personnes, 35,1%), des hébergements d'urgence (582 personnes, 29,5%) ou chez des tiers (333 personnes, 16,9%). La situation du 8 au 9 novembre était également connue pour 570 mineur·e·s. Ils-elles étaient davantage représenté·e·s dans ces catégories également, avec une forte proportion hébergée dans des foyers d'hébergement (346 mineur·e·s, 60,7%), une proportion inférieure en hébergement d'urgence (160 mineur·e·s, 28,1%) et une proportion encore plus faible chez des tiers (42 mineur·e·s, 7,4%). Il convient toutefois de rappeler que ces chiffres puissent être liés aux structures participantes (quasiment toutes les structures d'hébergement agréées et trois CPAS).

Tableau 10 – Questionnaire : répartition des personnes sans-chez-soi par catégorie quand la situation du 8 au 9 novembre est connue

Catégorie ETHOS Light	Situation de vie	Nombre d'adultes	%	Nombre de mineur-e-s	%
ETHOS Light 1	Dans l'espace public	257	13,0%	5	0,9%
ETHOS Light 2	En hébergement d'urgence	582	29,5%	160	28,1%
ETHOS Light 3	En foyer d'hébergement pour personnes sans-chez-soi	692	35,1%	346	60,7%
ETHOS Light 4	En institution	35	1,8%	2	0,4%
ETHOS Light 5	Dans un logement non-conventionnel	74	3,7%	15	2,6%
ETHOS Light 6	Chez des tiers	333	16,9%	42	7,4%
ETHOS Light 7	Sous menace d'expulsion	1	0,1%	0	0,0%

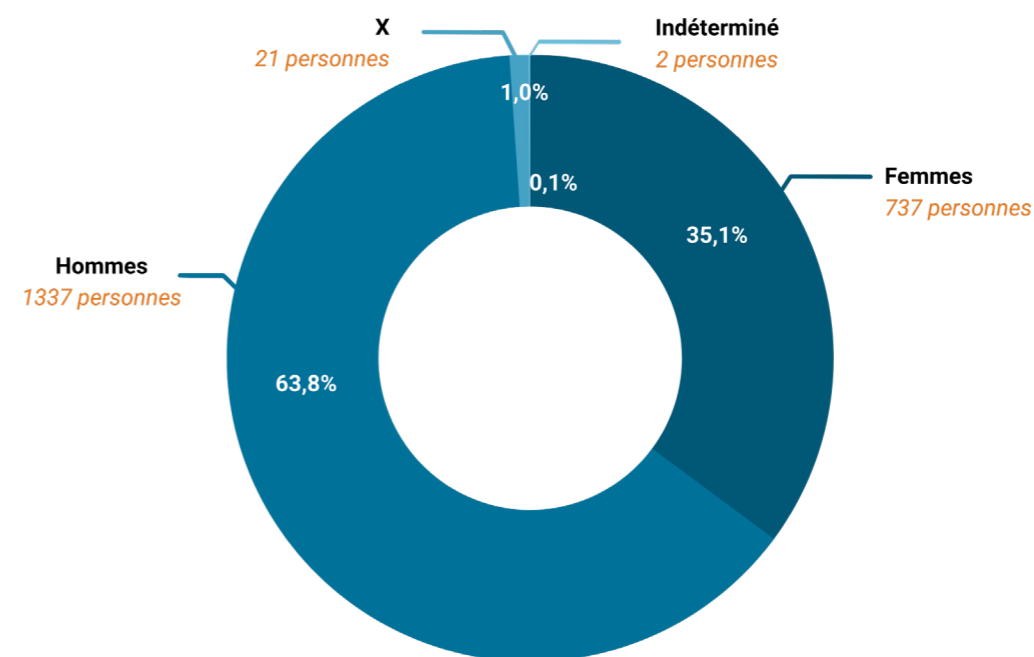
Tableau 11 – Questionnaire : répartition des personnes sans-chez-soi par catégorie quand seule(s) la ou les situations lors des deux semaines ayant précédé le dénombrement est connue

Catégorie ETHOS Light	Situation de vie	Nombre d'adultes	%	Nombre de mineur-e-s	%
ETHOS Light 1	Dans l'espace public	64	52,0%	0	0,0%
ETHOS Light 2	En hébergement d'urgence	18	14,6%	1	33,3%
ETHOS Light 3	En foyer d'hébergement pour personnes sans-chez-soi	7	5,7%	0	0,0%
ETHOS Light 4	En institution	10	8,1%	0	0,0%
ETHOS Light 5	Dans un logement non-conventionnel	20	16,3%	2	66,7%
ETHOS Light 6	Chez des tiers	50	40,7%	0	0,0%
ETHOS Light 7	Sous menace d'expulsion	0	0,0%	0	0,0%

Parmi les 123 adultes dont la situation n'était pas connue lors du dénombrement, mais qui l'était au cours des deux semaines précédentes, la plupart ont passé au moins une nuit dans l'espace public (64 personnes, 52,0%) ou chez un tiers

(50 personnes, 40,7%). Il est important de noter que pendant cette période de deux semaines, les personnes peuvent avoir vécu différentes situations de (non-)logement.

Figure 18 – Questionnaire : répartition par âge et par genre des personnes pour lesquelles un questionnaire a été rempli



### Genre et âge

La majorité des personnes pour lesquelles un questionnaire a été rempli sont des hommes (1337 personnes, 63,8%). Les femmes représentent 35,1% des personnes (737 personnes), 1,0% sont des personnes ne s'identifiant pas de manière binaire ou conformément au genre qui leur a été assignée à la naissance (21 personnes), et le genre n'a pas pu être déterminé pour 0,1% des personnes (2 personnes).

Tel que le montre la Figure 19 la répartition par âge indique que près de la moitié des personnes pour lesquelles un questionnaire a été répondu ont entre 30 et 49 ans (1060 personnes, 50,5%). Plus d'une personne sur cinq est âgée de moins de 30 ans (467 personnes, 22,3%) et plus d'une personne sur quatre est âgée de 50 ans ou plus (559 personnes, 26,7%). L'âge n'est pas connu pour 0,5% des personnes.

Ces chiffres dénotent avec les autres dénombrements réalisés en Belgique en 2022. Globalement, les personnes entre 30 et 39 ans sont toujours fortement représentées quelle que soit la Région. En Région de Bruxelles-Capitale, la plus grosse proportion de personnes soit celle des 40 et 49 ans (25,8%). La proportion de jeunes entre 18 et 25 ans est plus importante dans les autres régions (entre 18,5% (Middenkust) et 23,1% (Boom-Mechelen-Lier), contre 9,5% en Région de Bruxelles-Capitale. Par ailleurs, les personnes de 50 ans et plus sont davantage représentées en région bruxelloise (16,9% entre 50 et 59 ans, 7,5% entre 60 et 69 ans et 2,2% pour les plus de 70 ans). Dans les dénombrements réalisés en 2022 en dehors de Bruxelles, la proportion des 50-59 ans variait entre 8,4% (Midwest) et 14,4% (Brabant-Wallon), celle des 60-69 variait entre 2,7% (Midwest) 5,4% (Middenkust et Campine) et celles des plus de 70 ans variait entre 0,4% (Midwest) et 3,3% (Middenkust et Waasland).



Figure 19 – Questionnaire : répartition par âge des personnes pour lesquelles un questionnaire a été rempli

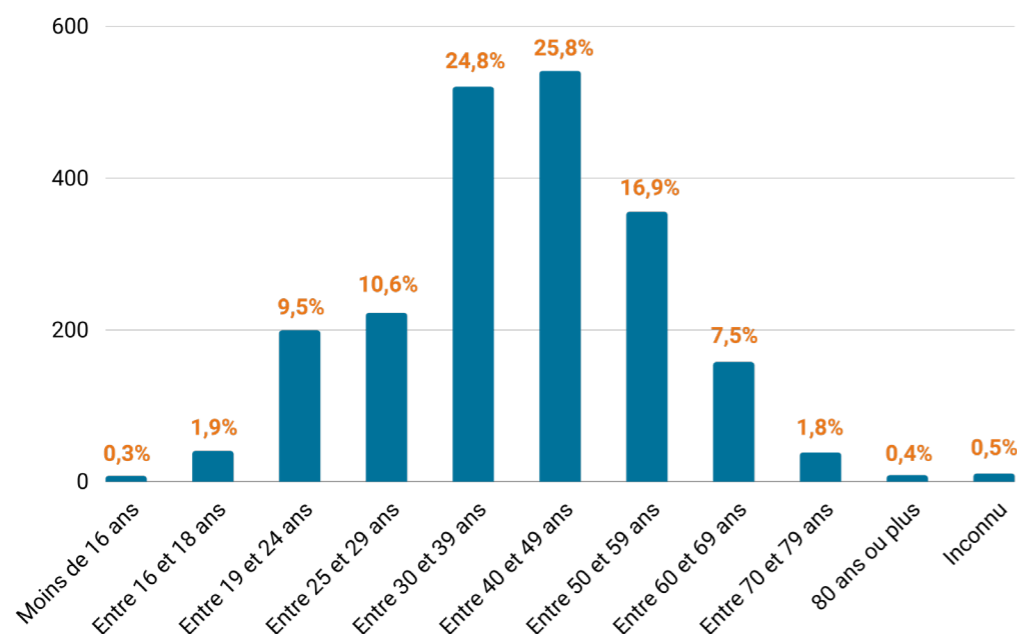
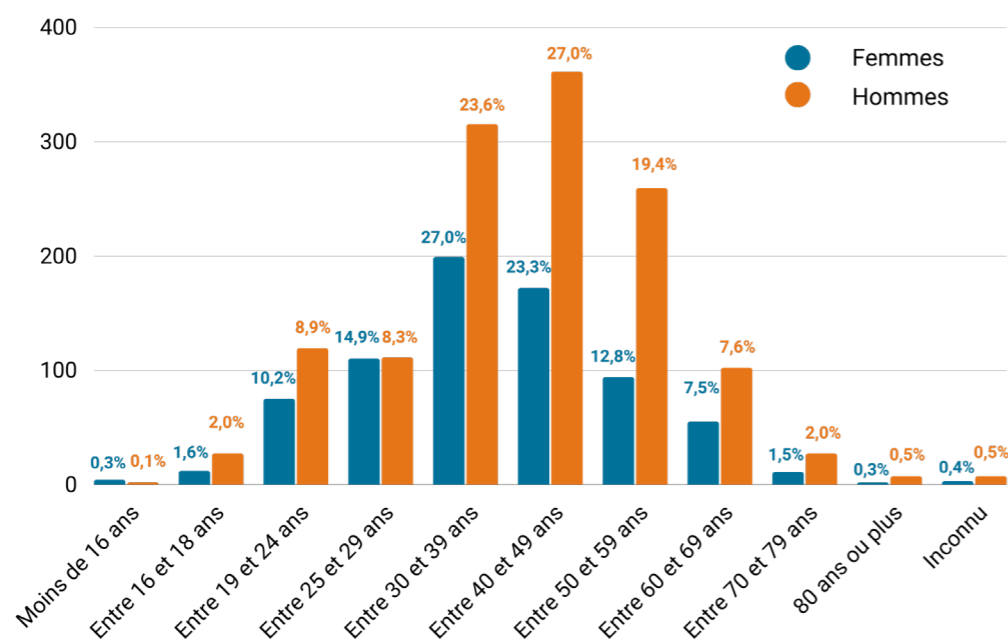


Figure 20 – Répartition par âge selon le genre des personnes pour lesquelles un questionnaire a été rempli



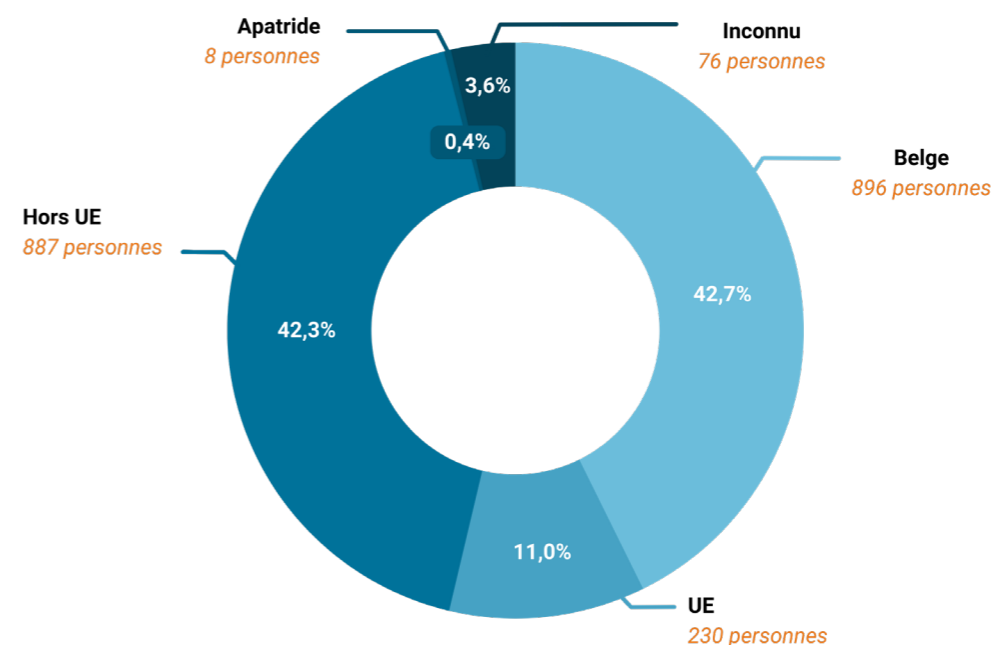
Toutefois, comme le montre la Figure 20, la répartition par âge diffère selon le genre des personnes. 10,2% des femmes ont entre 19 et 24 ans (75 personnes), 14,9% ont entre 25 et 29 ans (110 personnes), 27,0% ont entre 30 et 39 ans (199 personnes), 23,3% ont entre 40 et 49 (172 personnes) et 12,8% ont entre 50 et 59 ans (94 personnes). Pour leur part, 8,9% des hommes ont entre 19 et 24 ans (119 personnes), 8,3% ont entre 25 et 29 ans (111 personnes), 23,6% ont entre 30 et 39 ans (315 personnes), 27,0% ont entre 40 et 49 ans (361 personnes) et 19,4% ont entre 50 et 59 ans (259 personnes).

Les répartitions d'âge diffèrent également selon les catégories ETHOS Light pour les données connues lors de la nuit du dénombrement, particulièrement en ce qui concerne les données des personnes dans l'espace public et chez des tiers. Les

tranches d'âge de 40-49 ans et 50-59 ans sont particulièrement représentées dans l'espace public comparativement aux données globales du questionnaire (respectivement 30,0%, soit 77 personnes et 21,4%, soit 55 personnes). Les tranches d'âge 19-24 ans et 25-29 ans le sont en revanche beaucoup moins (5,4%, soit 14 personnes et 5,8%, soit 15 personnes).

Les tranches d'âge de 19-24 ans, 25-29 ans et 30-39 ans sont pour leur part davantage représentées chez des tiers. 15,0% des personnes dans cette situation ont entre 19 et 24 ans (50 personnes), 12,9% ont entre 25 et 29 ans (43 personnes) et 27,9% ont entre 30 et 39 ans (92 personnes). En revanche, les tranches d'âge 50-59 ans et 60-69 ans y sont moins représentées (respectivement 13,2%, soit 44 personnes et 4,8%, soit 16 personnes).

Figure 21 – Questionnaire : répartition par nationalité des personnes pour lesquelles un questionnaire a été rempli



### Nationalité et statut de séjour

42,7% des personnes pour lesquelles un questionnaire a été rempli sont belges. 11,0% des personnes ont une nationalité d'un pays faisant partie de l'Union européenne, tandis que 42,3% ont une nationalité hors de l'Union européenne. De plus, 0,4% des personnes sont apatrides et la nationalité de 3,6% des personnes n'était pas mentionnée.

Mis à part les personnes de nationalité belge et celles dont la nationalité n'était pas connue, les nationalités les plus représentées sont les nationalités marocaine (284 personnes, 13,5%), congolaise (99 personnes, 4,7%), guinéenne (63 personnes, 3,0%) et algérienne (61 personnes, 2,9%).

Lorsque les personnes ont une nationalité autre que la nationalité belge, ils n'ont, dans 49,9% des cas, pas de document de séjour valable (599 personnes, soit 28,6% du nombre total

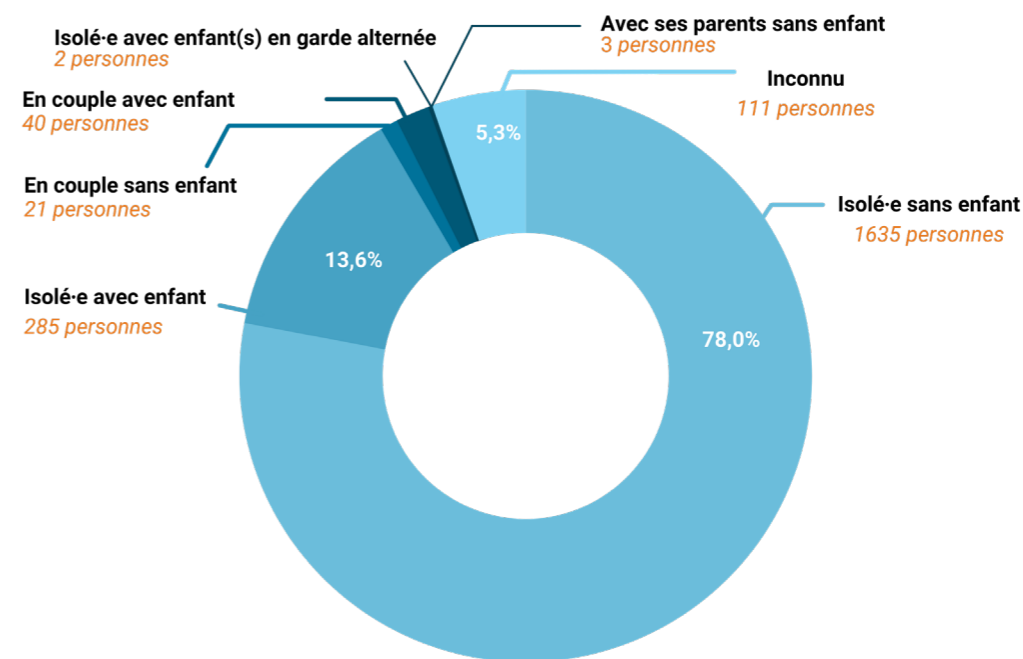
de questionnaires). 23,1% ont un titre de séjour permanent (277 personnes, 13,2% du total de questionnaires) et 17,7% un titre temporaire (213 personnes, 10,2% du total de questionnaires). Pour 104 personnes, le statut est inconnu (8,7%, soit 5,0% du total), et 8 personnes sont apatrides (0,7%, soit 0,4% du total).

Néanmoins, les titres de séjour se répartissent très différemment selon les catégories ETHOS Light pour la nuit du dénombrement. Les belges étaient majoritaires dans les foyers d'hébergement (54,3%, 376 personnes), les institutions (62,9%, 22 personnes) et chez des tiers (59,5%, 198 personnes). Les personnes sans titre de séjour valables étaient majoritaires dans les hébergements d'urgence (45,9%, 267 personnes) et les logements non-conventionnels (51,4%, 38 personnes). Dans l'espace public, les proportions de belges et de personnes sans titre de séjour valables étaient équivalentes (respectivement 42,8%, 110 personnes et 43,2%, 111 personnes).

Tableau 12 – Questionnaire : répartition par statut administratif des personnes pour lesquelles un questionnaire a été rempli

Titre de séjour	Fréquence	Pourcentage
Belge	896	42,8%
Aucun titre de séjour	599	28,6%
Titre de séjour permanent	277	13,2%
Titre de séjour temporaire	213	10,1%
Inconnu	104	4,9%
Apatride	8	0,4%
<b>Total</b>	<b>2097</b>	<b>100%</b>

Figure 22 – Questionnaire : répartition par statut administratif des personnes pour lesquelles un questionnaire a été rempli



### Composition du ménage directement concerné par la situation de sans-chez-soirisme

La question de la composition de ménage directement concerné par la situation de sans-chez-soirisme était également posée. Par ces termes, on entend uniquement les personnes du ménage accompagnant réellement la personne pour laquelle le questionnaire est rempli.

La grande majorité des personnes sont isolées sans enfant (1635 personnes, 78,0%). 13,6% des personnes sont isolées avec enfant(s) (285 personnes). Environ 1,9% des personnes sont en couple avec enfant(s) (40 personnes) et 1,0% des personnes en couple sans enfant (21 personnes). La catégorie « avec ses parents sans enfant » (3 personnes, 0,1%) reprend toutes les situations pour lesquelles les personnes sont adultes et avec leur(s) parent(s) dans une situation de sans-chez-

soirisme. Aucune personne avec enfant(s) ne se trouvait dans cette situation. Une catégorie reprenant les situations pour lesquelles les personnes ont un ou des enfant(s) en garde alternée a été ajoutée. 2 personnes dans cette situation ont été identifiées dans l'échantillon (0,1%).

Dans chaque catégorie de situation de logement connue lors de la nuit du dénombrement, la proportion de personnes isolées sans enfant est la plus élevée. Cette proportion s'élève à 96,9% dans l'espace public (249 personnes), à 88,6% en institution (31 personnes), à 86,8% chez des tiers (289 personnes) et à 79,7% dans des logements non-conventionnels (59 personnes). Cette proportion est moindre dans les hébergements d'urgence (420 personnes, 72,2%) et dans les foyers d'hébergement (474 personnes, 68,5%). Il s'agit des deux catégories où les personnes isolées avec enfant(s) sont les plus représentées (respectivement 71 personnes, 12,2% et 178 personnes, 25,7%).

Tableau 13 – Questionnaire : problématiques de santé connues ou apparentes

Problème(s) de santé	Fréquence	Pourcentage
Aucun problème de santé	631	30,1%
Maladie chronique	459	21,9%
(Suspicion de) trouble psychique	390	18,6%
(Suspicion de) assuétudes	371	17,7%
Inconnu	335	16,0%
Handicap physique	94	4,5%
Autre	90	4,3%
(Suspicion de) handicap mental	52	2,5%

### Problématiques de santé connues ou apparentes

Le Tableau 13 présente la répartition des problèmes de santé chez les personnes sans-chez-soi pour lesquelles un questionnaire a été rempli. Il est important de noter que plusieurs problèmes de santé pouvaient être mentionnés par personne et que ces résultats doivent être considérés comme des estimations. Effectivement, la majorité des questionnaires ont été remplis par les travailleur·euse·s sociaux·ales sans la présence de la personne concernée, et parfois sans diagnostic clair. Pour ces raisons, les résultats concernent davantage les problématiques de santé connues (des travailleur·euse·s sociaux·ales) ou apparentes.

Parmi les 2097 personnes, 631 ne semblaient n'avoir aucun problème de santé (30,1%). Environ 21,9% (459 personnes) avaient des problèmes de santé chroniques, tels que des maladies immunitaires, neurologiques, articulaires, respiratoires, gastro-intestinales, oncologiques et rénales. Environ 18,6% (390 personnes) souffraient ou présentaient des signaux de troubles psychiatriques ou psychologiques très divers, tels que la dépression, la maniaque-dépression, l'anxiété, les stress post-traumatiques, la paranoïa et la schizophrénie. 17,7% semblaient être sujettes à des addictions variées (alcool, cannabis, cocaïne et crack, héroïne, médicaments, etc.) ou en présentaient les signaux (371 personnes). En outre, 4,5% (94 personnes) avaient un handicap physique, tandis que 2,5% (52 personnes) semblaient avoir un handicap mental. Enfin, l'état de santé de 16,0% (335 personnes) était inconnu et 4,3% des personnes avaient d'autres problèmes de santé, généralement temporaires (90 personnes).

Tableau 14 – Questionnaire : passé institutionnel connu

Institution	Oui	Pourcentage	Non	Pourcentage	Inconnu	Pourcentage	Total	Pourcentage
Prison	153	7,3%	1712	81,6%	232	11,1%	2097	100,0%
Institut d'aide à la jeunesse	90	4,3%	1704	81,3%	303	14,4%	2097	100,0%
Établissement psychiatrique	204	9,7%	1614	77,0%	279	13,3%	2097	100,0%

Selon la situation de logement la nuit du 8 au 9 novembre, des disparités peuvent être constatées au niveau des problématiques de santé connues ou apparentes. Les résultats obtenus indiquent que 27,5% des personnes dans des hébergements d'urgence (160 personnes) et 22,0% des personnes dans des foyers d'hébergement (152 personnes) présentent des problèmes de santé chroniques.

Les troubles psychiques sont signalés chez 40,0% des personnes en institution (14 personnes), 21,4% des personnes en foyer d'hébergement (148 personnes), 19,8% des personnes dans l'espace public (51 personnes) et 18,9% des personnes dans des logements non conventionnels (14 personnes).

Les signes d'addiction ont été mentionnés chez 37,1% des personnes en institution (13 personnes), 28,4% des personnes dans l'espace public (73 personnes) et 19,7% des personnes en foyer d'hébergement (136 personnes).

En revanche, 39,0% des personnes hébergées chez des tiers (130 personnes) et 38,4% des personnes en foyer d'hébergement (266 personnes) ne présentaient aucun problème de santé. Enfin, d'autres problèmes de santé ont été signalés chez 8,6% des personnes dans l'espace public (22 personnes) et 5,3% des personnes en hébergement d'urgence (31 personnes).

### Passé en institution connu

Des questions ont également été posées pour déterminer le passé institutionnel des personnes (Tableau 14). Parmi les 2097 personnes pour lesquelles un questionnaire a été répondu, 153 avaient déjà été en prison (7,3%). En outre, 90 avaient déjà séjourné en institut d'aide à la jeunesse (4,3%) et 204 en établissement psychiatrique (9,7%). Il convient de noter que 11,1% des réponses étaient inconnues concernant les séjours en prison, 14,4% concernant le séjour en institut d'aide à la jeunesse et de 13,3% concernant le séjour en établissement psychiatrique. Il est également essentiel de lire ces données avec précaution, car ces informations ne sont pas nécessairement connues des travailleur·euse·s sociaux·ales. Par conséquent, il est possible que les pourcentages présentés sous-estiment la réalité.

Tableau 15 – Revenu(s) connu(s)

Revenu(s)	Fréquence	Pourcentage
RIS ou équivalent	799	38,1%
Pas de revenu	595	28,4%
Chômage	186	8,9%
Inconnu	167	8,0%
Mutuelle ou invalidité	153	7,3%
Emploi stable	121	5,8%
Revenus informels	97	4,6%
Allocations de handicap	49	2,3%
Pension	36	1,7%
Autre	17	0,8%

### Le(s) revenu(s) connu(s)

La question des revenus était également posée. Il était possible, pour une personne, de sélectionner plusieurs sources de revenu. Pour ces informations à nouveau, il est important de noter que les sources de revenus – particulièrement quand il s'agit de revenus informels – ne sont pas toujours connues des travailleur·euse·s sociaux·ales.

Les sources de revenus les plus courantes étaient le revenu d'intégration (ou équivalent) (799 personnes, 38,1%), l'allocation de chômage (186 personnes, 8,9%) et la mutuelle ou invalidité (153 personnes, 7,3%). 121 personnes avaient un emploi stable (5,8%) et 36 une pension (1,7%). Une grande partie des personnes n'avaient pas de revenu (595 personnes, 28,4%) et la source de revenu était inconnue pour 167 personnes (8,0%). La catégorie « autre » (17 personnes, 0,8%) a permis d'identifier d'autres sources de revenu, comme l'octroi d'un revenu dans le pays d'origine de la personne, l'aide matérielle

fournie par Fedasil, les allocations familiales ou encore les pensions de survie (pension pour personnes veuves).

En regroupant les catégories chômeurs, mutuelle ou invalidité, revenu d'intégration (ou équivalent/complément), allocation de handicap et pension sous le terme « revenu de remplacement ou allocation », on observe que 57,4% des personnes disposent d'au moins un de ces revenus (1204 personnes).

On observe alors que parmi les personnes qui étaient en foyer d'hébergement la nuit du dénombrement, 84,4% bénéficiaient d'un revenu de remplacement (584 personnes). Ce chiffre s'élève à 64,9% pour celles chez des tiers (216 personnes), à 60,0% pour celles en institution (21 personnes), à 51,0% pour celles dans l'espace public (131 personnes), à 43,2% pour celles en logement non-conventionnel (32 personnes) et à 28,5% pour les personnes en hébergement d'urgence (166 personnes).

On observe également que parmi les personnes qui étaient dans un hébergement d'urgence la nuit du dénombrement, 53,4% n'avaient pas de revenu (311 personnes). Ce chiffre s'élève à 40,5% pour les personnes dans l'espace public (104 personnes), à 39,2% pour celles en logement non-conventionnel (29 personnes), à 31,4% pour celles en institution (11 personnes), à 15,0% pour celles chez des tiers (50 personnes) et à 6,4% pour celles en foyer d'hébergement (44 personnes).

### Prise en charge et adresse de référence auprès d'un CPAS

La prise en charge des personnes par les CPAS était également mesurée. Étant donné que la majorité des questionnaires ont été introduits par un CPAS, il est important de noter que les chiffres présentés puissent être surestimés.

1618 personnes pour lesquelles un questionnaire a été rempli avaient un dossier actif auprès d'un CPAS (77,2%). Pour la plupart, il s'agissait d'un des 19 CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale (1548 personnes, 73,8%) et pour 3,3%, il s'agissait d'un CPAS en Région flamande ou wallonne (70 personnes). 408 personnes ne bénéficiaient d'aucune aide de la part d'un CPAS pendant la période du dénombrement (19,5%), et l'information était inconnue pour 71 personnes (3,4%).

La plupart des personnes pour lesquelles un questionnaire a été rempli n'avaient pas d'adresse de référence dans un CPAS (1358 personnes, 64,8%). Parmi les 670 personnes ayant une adresse de référence dans un CPAS (31,9%), 657 ont une adresse de référence dans un des 19 CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale (31,3%) et

13 dans un CPAS de la Région flamande ou wallonne (0,6%). Cette information est inconnue pour 69 personnes (3,3%).

### Caractéristiques du sans-chez-soirisme

#### Origines de l'absence de chez-soi identifiées par les travailleur·euse·s sociaux·ales

Plusieurs raisons peuvent expliquer l'origine de l'absence de chez-soi. Une question en ce sens était posée dans le questionnaire, les répondant·e·s ayant la possibilité de sélectionner plusieurs options. Cependant, avant de lire les résultats, il est important de souligner que les voies qui mènent à l'absence de chez soi sont souvent très complexes et résultent d'une interaction de facteurs structurels, institutionnels, relationnels et personnels (European Commission, 2013). En conséquence, il était souvent difficile pour les travailleur·euse·s sociaux·ales de déterminer l'origine de l'absence de chez-soi ou de nuancer les réponses dans le cadre d'un questionnaire à options prédéfinies. Néanmoins, ils·elles ont souvent ajouté des commentaires pour préciser leur sélection.

Environ une personne sur quatre (528 personnes, 25,2%) sont sans chez-soi pour des raisons liées à la migration. Parmi les commentaires il était par exemple spécifié que certain·e·s n'ont jamais eu de domicile en Belgique, d'autres sont des demandeur·euse·s d'asile qui n'ont pas pu être hébergé·e·s dans les centres d'accueil prévus ou qui ont choisi de ne pas y rester, d'autres encore ont quitté la

Tableau 16 – Dossier actif auprès d'un CPAS

Dossier actif dans un CPAS	Fréquence	Pourcentage
<b>Oui, auprès d'un CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale</b>	1548	73,8%
<b>Oui, auprès d'un CPAS d'une autre Région</b>	70	3,3%
<b>Non</b>	408	19,5%
<b>Inconnu</b>	71	3,4%
<b>Total</b>	<b>2097</b>	<b>100,0%</b>

Tableau 17 – Questionnaire : Adresse de référence auprès d'un CPAS

Dossier actif dans un CPAS	Fréquence	Pourcentage
<b>Oui, auprès d'un CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale</b>	657	31,3%
<b>Oui, auprès d'un CPAS d'une autre Région</b>	13	0,6%
<b>Non</b>	1358	64,8%
<b>Inconnu</b>	69	3,3%
<b>Total</b>	<b>2097</b>	<b>100,0%</b>

Tableau 18 – Origines de la perte de chez-soi identifiées par les travailleur·euse·s sociaux·ales

Origine de la perte du logement	Fréquence	Pourcentage
<b>Migration</b>	528	25,2%
<b>Relationnel</b>	434	20,7%
<b>Expulsion</b>	363	17,3%
<b>Inconnue</b>	354	16,9%
<b>Raisons financières</b>	293	14,0%
<b>Violences conjugales et intrafamiliales</b>	203	9,7%
<b>Assuétudes</b>	126	6,0%
<b>Sortie d'institution</b>	112	5,3%
<b>Santé mentale</b>	99	4,7%
<b>Force majeure</b>	25	1,2%
<b>Autre</b>	17	0,8%

Belgique pendant une période prolongée, ce qui a entraîné des problèmes de statut administratif ou de documentation.

20,7% des personnes se trouvaient sans-chez-soi pour des raisons liées à des problématiques relationnelles (434 personnes). Parmi ces raisons étaient notamment évoquées des ruptures et des divorces, des conflits intrafamiliaux, ou encore des problèmes avec les co-habitant·e·s, le voisinage ou les propriétaires. Cette catégorie reprenait un grand nombre de situations diverses et variées.

17,3% se sont trouvées sans-chez-soi à la suite d'une expulsion domiciliaire (363 personnes). Cela faisait pouvoir faire suite à l'initiative du propriétaire, des travaux de rénovation ou la vente du logement, l'état d'insalubrité du logement, un non-renouvellement de bail, etc.

14,0% des personnes sans-chez-soi se sont trouvées dans cette situation pour des raisons financières (293 personnes). Cette option reprenait des situations très vastes, telles que des difficultés associées à la perte d'un emploi (parfois mises en lien avec la crise sanitaire), des dettes, le fait de ne pas avoir de revenu permettant de payer un loyer, le décès d'un proche impliquant une perte de ressources, des retards sur les revenus de remplacement dûs, etc.

9,7% des personnes se sont trouvées sans-chez-soi pour des raisons liées à des violences conjugales et intrafamiliales (203 personnes). Il s'agissait de situations pour lesquelles les victimes avaient fui des personnes violentes (partenaire, parents (adoptifs), grands-parents, etc.), mais également pour certains cas, d'agresseur·euse·s ayant eu à quitter leur chez-soi.

Dans 6,0% des cas, l'absence de chez-soi était associée à une problématique d'assuétude (126 personnes). Dans 4,7% des cas, l'absence de chez-soi était associée à la santé mentale des personnes (99 personnes). Dans 5,3% des cas, l'absence de chez-soi était mise en lien avec une sortie d'institution (112 personnes). Dans 1,2% des cas, elle était liée à un cas de force majeure, tel qu'un incendie, des dégâts des eaux, etc. (25 personnes).

La catégorie « autre », couvrant 0,8% des situations (17 personnes) reprenait d'autres types de situations, tels que des facteurs liés à la volonté de la personne ou la santé physique (parfois d'un·e proche).

### Durée de l'absence de chez-soi connue

Les résultats des questionnaires montrent que plus de la moitié des personnes étaient sans-chez-soi depuis un an ou plus (1128 personnes, 53,8%). 405 personnes l'étaient depuis 1 à 2 ans (19,3%) alors que 723 personnes l'étaient depuis plus de 2 ans (34,5%). En revanche, 32,4% des personnes étaient sans-chez-soi depuis moins d'un an (678 personnes). 215 personnes étaient sans-chez-soi depuis moins de trois mois (10,3%) et 463 personnes depuis 4 à 11 mois (22,1%). Le nombre de personnes pour lesquelles cette information était inconnue s'élève à 290 (13,8%). Une personne a toujours un lieu de vie stable, mais était menacée d'expulsion (< 0,1%).

Tableau 19 – Durée de l'absence de chez-soi connue

Durée de sans-chez-soirisme	Fréquence	Pourcentage
Moins de 3 mois	215	10,3%
4 à 11 mois	463	22,1%
1 à 2 ans	405	19,3%
Plus de 2 ans	723	34,5%
A toujours un lieu de vie stable	1	< 0,1%
Inconnu	290	13,8%
<b>Total</b>	<b>2097</b>	<b>100,0%</b>

La nuit du 8 au 9 novembre, les personnes sans-chez-soi depuis plus de 2 ans étaient les plus représentées dans chacune des catégories de logement, excepté pour les personnes en logement non-conventionnel. Dans les institutions, 57,1% des personnes étaient sans-chez-soi depuis plus de 2 ans (20 personnes). Dans l'espace public, ce chiffre s'élève à 42,0% (108 personnes), dans les hébergements d'urgence à 36,6% (213 personnes), dans les foyers d'hébergement à 32,8% (227 personnes), chez des tiers à 27,3% (91 personnes), et en logement non-conventionnel à 23,0% (17 personnes).

Les personnes sans-chez-soi depuis 1 à 2 ans étaient fortement représentées dans les logements non-conventionnels, à hauteur de 27,0% (20 personnes), ainsi que chez les tiers (86 personnes, 25,8%), dans les foyers d'hébergement (161 personnes, 23,3%) et dans l'espace public (52 personnes, 20,2%). Elles étaient plus faiblement représentées dans les hébergements d'urgence (66 personnes, 11,3%) et dans les institutions (5 personnes, 14,3%).

Les personnes sans-chez-soi depuis 4 à 11 mois étaient fortement représentées dans les foyers d'hébergement (203 personnes, 29,3%) et chez les tiers (87 personnes, 26,1%). Elles étaient plus faiblement représentées dans les logements non-conventionnels (9 personnes, 12,2%), dans les hébergements d'urgence (98 personnes, 16,8%), dans les institutions (6 personnes, 17,1%) et dans l'espace public (45 personnes, 17,5%).

Celles sans-chez-soi depuis moins de trois mois étaient fortement représentées dans les hébergements d'urgence (100 personnes, 17,2%) et dans les foyers d'hébergement (76 personnes, 11,0%). Elles étaient plus faiblement représentées dans les logements non-conventionnels (1 personne, 1,4%), dans les institutions (1 personne, 2,9%), dans l'espace public (8 personnes, 3,1%) et chez les tiers (23 personnes, 6,9%).

# Conclusion

Compte tenu de la variété et de la complexité des situations dans lesquelles se trouvent les personnes sans-chez-soi, il est difficile de quantifier le phénomène à l'échelle d'une région. Bien que le dénombrement s'efforce de couvrir au mieux ces différentes situations, il ne peut prétendre à une évaluation complète de l'étendue du sans-chez-soirisme. En effet, certaines de ces situations revêtent du sans-chez-soirisme caché, qui est dès lors fortement invisibilisé et complexe à prendre en compte lors d'une collecte de données. Par ailleurs, un recensement nécessite une collaboration avec de très nombreux acteurs, qui ne sont pas toujours en mesure de partager des données. Par conséquent, l'état des lieux qui résulte du dénombrement est à chaque édition une sous-estimation de la situation réelle. Toutefois, un recensement régulier, à méthodologie égale, permet d'obtenir des indicateurs qui peuvent refléter l'évolution de la situation dans la Région de Bruxelles-Capitale.

La nuit du 8 au 9 novembre 2022, 7134 personnes ont été recensées. De nouvelles catégories ont été prises en compte lors de ce dénombrement, à savoir les personnes hébergées temporairement chez des tiers et les personnes menacées d'expulsion. De plus, d'autres situations ont été comptabilisées chez les personnes en institution. Il convient donc de mesurer l'évolution par rapport à 2020 en ne tenant pas compte de ces nouveaux chiffres. Sans ces chiffres, le nombre de personnes recensées s'élève à 6317 personnes, soit une augmentation de 18,9% par rapport à la dernière édition.

Parmi les 7134 personnes recensées au total, 809 personnes ont passé la nuit dans l'espace public la nuit du dénombrement (11,3% du total des personnes dénombrées). Les personnes dites *sans-abri*, ou *roofless*, au sens FEANTSA représentaient 33,7% des situations. Il s'agit des personnes dans l'espace public et dans des hébergements d'urgence, qui pour leur part représente 22,3% du total des personnes dénombrées. De plus, 20,6% du total des personnes était prise en charge dans une structure d'accueil prévoyant un hébergement à plus ou moins long terme. Environ 2,2% des personnes se trouvaient pour leur part dans une institution médicale, le soir ou la nuit du dénombrement. La grande majorité de celles-ci se trouvaient dans cette institution sans avoir de solution de logement prévue à la sortie, ou voyant leur séjour rallongé pour ces mêmes raisons. De plus, environ un tiers des personnes se trouvaient dans des logements non-conventionnels, à savoir dans une structure d'hébergement non-agrèée (5,5%), un squat (12,9%), ou une occupation temporaire (15,8%). Finalement 375 personnes (5,3% des personnes dénombrées) ont été recensées chez des tiers la nuit du dénombrement, mais ce chiffre – mesuré pour la première édition – est plus que probablement sous-évalué. 294 personnes (4,1% des personnes dénombrées) ont également été identifiées sous une menace d'expulsion prévue dans les moins de 30 jours suivants le dénombrement. Il convient ici de rappeler que d'une part, les méthodes de recensement des personnes menacées d'expulsion ne permettent pas d'identifier avec exhaustivité le nombre de personnes concernées, et que d'autre part, toutes les personnes menacées d'expulsion la nuit du dénombrement ne se sont pas nécessairement trouvées sans-chez-soi à l'issue de la date d'expulsion prévue.

## Des crises successives

Cette dernière édition s'est tenue plus de deux ans et demi après le début de la crise sanitaire. Dès ses débuts, cette crise a eu un lourd impact sur les personnes les plus précarisées, malgré la mobilisation immédiate des acteurs de terrain pour leur venir en aide et les mettre à l'abri pendant les confinements. À l'époque, plusieurs dispositifs exceptionnels avaient ouvert leurs portes ou aménagé leur fonctionnement pour répondre aux besoins divers et grandissants émergeant des difficultés associées à la crise. Parmi ceux-ci, nous pouvons citer les dispositifs d'hébergement de crise en hôtels mais également les services sociaux et d'aide au sens large, qui ont dû trouver des moyens pour accompagner les personnes malgré les mesures sanitaires changeantes et restreignant leurs capacités d'accueil. La crise sanitaire a également eu un fort impact sur la transformation numérique, qui s'est vue accélérée en temps de confinement (OCDE, 2021), rendant certains services publics essentiels inaccessibles pour toute une tranche de la population. Les services sociaux ont donc également dû pallier ces difficultés d'accès grandissantes, qui occupent encore une place importante dans les tâches quotidiennes des travailleurs de terrain jusqu'à aujourd'hui et empêchent certaines personnes sans-chez-soi de réaliser leurs démarches de manière autonome. Finalement, cette crise a également eu un fort impact sur les personnes ayant un emploi précaire, et particulièrement pour les personnes sans titre de séjour. De nombreux secteurs ont été freinés, voire mis à l'arrêt à plusieurs reprises en 2020 et 2021, signifiant à chaque fois un arrêt de revenu pour les personnes

employées de manière informelle, sans que cela puisse être compensé par un soutien financier structurel. Dès lors, bien que l'impact de la crise sanitaire soit extrêmement difficile à mesurer et à mettre en lien avec les données actuelles, ses conséquences en termes d'exclusion sociales sont indéniables.

Parallèlement, ces deux dernières années ont également été marquées par la crise énergétique et la crise de l'accueil des réfugiés, ainsi que par la crise du logement abordable toujours croissante. Les impacts de la crise énergétique sont difficilement mesurables sur la population, mais il est probable que les coûts de l'énergie aient pesé davantage sur les ménages les plus précaires, augmentant ainsi les risques de pauvreté. Il n'est cependant pas possible d'identifier dans les données actuelles son impact sur l'état du sans-chez-soirisme. Par ailleurs, alors que les chiffres de l'année 2020 étaient à la baisse, notamment dû à la fermeture des frontières, l'année 2021 et particulièrement l'année 2022, ont été marquées par une hausse des demandes de protection internationale. Cependant, toutes les personnes demandeuses de protection internationale n'ont pu avoir accès aux structures d'hébergement fédérales mises à disposition spécifiquement pour les personnes en procédure, tel que l'imposent les législations européennes en vigueur. Les données du dénombrement ne permettent pas de quantifier ce phénomène pour la nuit du 8 au 9 novembre, mais il est possible que cette crise de l'accueil ait eu un impact sur le secteur de l'aide aux sans-chez-soi, ainsi que sur les chiffres du dénombrement. Tout d'abord, plusieurs structures d'hébergement d'urgence mandatées pour l'accueil d'urgence de personnes

sans-chez-soi ont accueilli en leur sein un nombre plus ou moins important de personnes demandeur-euse-s de protection internationale. Ensuite, l'occupation illégale a probablement permis de mettre à l'abri une partie de ces personnes, comme ce fut le cas pour le squat rue des Palais à Schaerbeek. Ce constat pourrait en partie expliquer que malgré les financements octroyés par les pouvoirs publics pour le conventionnement des occupations illégales, le nombre de personnes dans les squats n'ait que faiblement diminué par rapport à l'année 2020. Il convient néanmoins de rappeler que le recensement des personnes dans les logements non-conventionnels est tributaires de plusieurs facteurs méthodologiques, et que son évolution d'année en année doit être appréhendé avec précaution. Finalement, il est possible qu'un certain nombre de personnes demandeuses de protection internationale ait eu à passer la nuit dans l'espace public la nuit du 8 au 9 novembre 2022, bien qu'aucun chiffre ne permette de confirmer cette hypothèse.

## Tendance sur le long terme

Cette septième édition prolonge une étude qui s'étale aujourd'hui sur quatorze ans. La comparaison des différents dénombrements, menés à intervalles réguliers, permet de suivre l'évolution de l'absence de chez-soi en Région bruxelloise. Le premier constat est l'augmentation générale de la population recensée : le nombre de personnes comptabilisées a plus de quadruplé depuis la première édition en 2008 (+ 313,8%). La proportion des situations de vie les plus précaires s'est également fortement accrue : les personnes relevant de la catégorie *sans-abri* (au sens de la FEANTSA) représentaient 29,2% de la population dénombrée en 2008. Cette proportion s'élève à 33,7% en 2022, ou à 38,0% sans prendre en compte les nouvelles catégories dénombrées cette année. En l'espace de quatorze ans, cette partie de la population a connu une augmentation de 377,5%.

Globalement, le recours à des solutions temporaires n'a pas cessé de s'intensifier. Entre 2008 et 2022, le nombre de prise en charge dans les centres d'hébergement d'urgence a augmenté de 580,8%. En revanche, les dispositifs d'accueil nécessitant des accompagnements à plus long terme tels que les maisons d'accueil n'ont pas suivi la même augmentation. Depuis 2008, le nombre de personnes en maison d'accueil n'a augmenté que de 8,5%, bien que le nombre de personnes hébergées dans les maisons d'accueil la nuit du dénombrement ne reflète pas nécessairement le nombre de place agréées dans ces structures.

Pour leur part, le nombre de personnes dans les structures d'hébergement non-agréées restent important en 2022, et n'a cessé d'augmenter depuis 2008 (+ 136,4%). Bien que la récolte de ces chiffres soient dépendantes de la connaissance des structures en question et de la propension de celles-ci à communiquer leurs données, il est possible que de plus en plus de personnes cumulant des vulnérabilités doivent avoir recours à ces solutions alternatives par manque de place et d'accès aux structures du réseau agréé. Il convient de rappeler que ces centres appliquent des fonctionnements internes très divers, et que plusieurs témoignages ont fait état de pratiques maltraitantes au sein de certains de ceux-ci.

## Perspectives pour la recherche et le dénombrement

Comme cela a été mentionné dans la section « atouts et limites » de ce rapport, la méthodologie de dénombrement – et particulièrement les nouveautés liées à l'intégration du questionnaire – peut être améliorée afin de garantir un recensement plus exhaustif des personnes sans-chez-soi, et une meilleure analyse des profils et des trajectoires des personnes concernées par ces situations en Région de Bruxelles-Capitale.

Au niveau de la méthodologie quantitative, il a été présenté à de nombreuses reprises dans le rapport que certaines situations « cachées » d'absence de chez-soi passent encore sous le radar des recensements bisannuels réalisés en région bruxelloise. Bien qu'il soit complexe d'assurer un recensement exhaustif de ces situations, une meilleure collaboration avec les 19 CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale pourrait représenter un atout incontestable pour la prise en compte, particulièrement, des personnes chez des tiers, probablement fort sous-estimée lors de cette édition.

Parallèlement, l'élaboration du questionnaire en lui-même devrait faire l'objet d'un long travail préparatoire avec les différent·e-s partenaires, de manière à l'adapter au mieux aux réalités de terrain des organisations participantes, et ainsi à favoriser la participation des divers·e-s acteur·rice·s travaillant avec des personnes sans-chez-soi. Par ailleurs, une préparation accrue – impliquant par exemple des tests de validation – devrait également permettre de réduire les biais de compréhension, entraînant des conséquences en termes de fiabilité lors de cette édition.



Finalement, les données récoltées via le questionnaire pourraient faire l'objet de projets de recherche plus ciblés afin de compléter et d'approfondir les résultats obtenus en 2022. Des travaux thématiques combinant des méthodologies quantitatives et qualitatives permettraient d'améliorer la compréhension de certaines situations de sans-chez-soirisme, d'identifier plus clairement les obstacles structurels et institutionnels rencontrés par les personnes, de centraliser l'information et d'élaborer collectivement des pistes de solution cohérentes en matière de lutte contre le sans-chez-soirisme.

### La lutte contre la privation de chez-soi

L'absence de chez-soi est souvent le résultat d'une interaction complexe entre des facteurs de vulnérabilités d'ordre structurels, institutionnels, relationnels et personnels (European Commission, 2013). Sans prétendre lister ceux-ci de manière exhaustive, les facteurs structurels peuvent inclure tout ce qui est relatif au marché du logement, à l'économie et à la migration, qui se concrétisent par le nonaccès au logement abordable, à des problématiques liées à l'emploi, à des expulsions domiciliaires ou au nonaccès à la protection sociale de manière générale. Les facteurs institutionnels peuvent être liés aux mécanismes d'allocation, au manque de services adaptés aux besoins des personnes, ainsi qu'au manque de coordination entre les institutions. Les facteurs relationnels peuvent comprendre diverses situations, comme le fait de devoir quitter le logement familial, les violences domestiques ou les complications liées à un décès ou une séparation. Les

facteurs personnels peuvent inclure les complications liées au handicap, aux maladies, aux fragilités psychologiques ou aux assuétudes. Dans ce travail de dénombrement, la nouvelle méthodologie a permis de mettre en évidence que les trois premiers facteurs associés à l'absence de chez-soi des personnes pour lesquelles un questionnaire a été rempli étaient la migration, les problèmes relationnels (aussi vaste soit cette catégorie) et les expulsions domiciliaires. Cet aspect de la recherche, dont l'objectif est de mettre en évidence les mesures qui doivent être prises en termes de prévention, doit être approfondi et renforcé pour mener à des résultats fiables et soutenir des recommandations adaptées au contexte de la Région de Bruxelles-Capitale.

Dans le document de travail des services de la commission (European Commission, 2013), les auteur·rice·s ont centralisé des recommandations visant à lutter contre le sans-chez-soirisme. Ces recommandations impliquent la mise en place de politiques nationales et régionales. Selon ces observateur·rice·s, ces politiques devraient tout d'abord promouvoir des stratégies intégrées et axées sur le logement à différents niveaux (national, régional et local), ainsi que des mesures de soutien des personnes en situation de précarité, particulièrement en matière de lutte contre les expulsions domiciliaires et de prise en charge des personnes dans ces situations avant la perte du chez-soi.

De plus, les auteur·rice·s pointent la collaboration entre les systèmes sociaux et de santé qui doit être renforcée afin de garantir l'aide sociale, un soutien financier suffisant et permettant le maintien au logement. Par ailleurs, ils-elles soulignent

que les services d'aide et de soin devraient également être soutenus de manière à garantir leur qualité, notamment via la formation du personnel.

Finalement, le rapport insiste sur les efforts qui devraient être fournis pour assurer l'accès au logement abordable, pour respecter les droits fondamentaux des personnes sans-chez-soi et pour lutter contre la répression et la criminalisation du sans-chez-soirisme sous toutes ses formes.

Selon de nombreuses personnes impliquées dans ce secteur, la privation de chez-soi ne pourra être endiguée qu'en luttant contre les mécanismes structurels et institutionnels produisant l'exclusion sociale et l'exclusion au logement.

# Bibliographie

- Bretherton, J., & Mayock, P. (2021). Women's homelessness: European evidence review.
- Bretherton, J., & Pleace, N. (2018). Women and Rough Sleeping: A Critical Review of Current Research and Methodology. University of York.
- Bruss'help. (2021). Évaluation des dispositifs hôtels. Récupéré de <https://cbcs.be/wp-content/uploads/2022/01/Rapport-fr-Evaluation-des-dispositifs-hotels-Bruss'help.pdf>
- Commission communautaire commune. (2018). 14 juin 2018. Ordonnance relative à l'aide d'urgence et à l'insertion des personnes sans abri. Récupéré de [https://etaamb.openjustice.be/fr/ordonnance-du-14-juin-2018\\_n2018031301.html](https://etaamb.openjustice.be/fr/ordonnance-du-14-juin-2018_n2018031301.html)
- Conseil des Ministres de l'Union européenne. (2001). Directive 2001/55/CE du Conseil du 20 juillet 2001 relative à des normes minimales pour l'octroi d'une protection temporaire en cas d'afflux massif de personnes déplacées et à des mesures tendant à assurer un équilibre entre les efforts consentis par les États membres pour accueillir ces personnes et supporter les conséquences de cet accueil. Récupéré de <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A32001L0055>
- Edgar, B., Harrison, M., Watson, P., & Busch-Geertsema, V. (2007). Measurement of homelessness at European Union level. Brussels: European Commission. Récupéré de [http://ec.europa.eu/employment\\_social/social\\_inclusion/docs/2007/study\\_homelessness\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/employment_social/social_inclusion/docs/2007/study_homelessness_en.pdf)
- European Commission. (2013). Confronting Homelessness in the European Union. Récupéré de <https://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=9770&langId=en>
- FEANTSA. (2011). European Consensus Conference on Homelessness: Jury Recommendations. Récupéré de [https://www.feantsa.org/download/2011\\_02\\_16\\_final\\_consensus\\_conference\\_jury\\_recommendations\\_en-22191246727835177211.pdf](https://www.feantsa.org/download/2011_02_16_final_consensus_conference_jury_recommendations_en-22191246727835177211.pdf)
- Fitzpatrick, S., Bramley, G., Johnsen, S., Pathak, N., & Carvalho, M. (2018). Conceptualising and measuring homelessness in Europe. *European Journal of Homelessness*, 12(2), 5-24.
- Horvat, N., & Striano, M. (2021). Dénombrement des personnes sans-abri et mal logées en Région de Bruxelles-Capitale. Sixième édition, 9 novembre 2020.
- Italiano, P., Mertens, N., Vermeir, E. (2021). Dénombrement du sans-abrisme et de l'absence de chez-oi. Manuel pratique pour les administrations locales. Récupéré de <https://media.kbs-frb.be/fr/media/7771/20210316NT2.pdf>
- La Strada. (2012). A propos des structures d'hébergement non-agrénées en Région de Bruxelles-Capitale. Récupéré de [https://www.lastrada.brussels/portail/images/20120215\\_PUB\\_AProposDesSHNA\\_GTSHNA\\_VD.pdf](https://www.lastrada.brussels/portail/images/20120215_PUB_AProposDesSHNA_GTSHNA_VD.pdf)
- Mayock, P., Sheridan, S. and Parker, S. (2015) 'It's just like we're going around in circles and going back to the same thing...': The Dynamics of Women's Unresolved Homelessness', *Housing Studies*, 30, 6, 877-900.
- Mayock, P. and Bretherton, J. (eds) (2016) *Women's Homelessness in Europe*, London: Palgrave Macmillan.
- Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale. (2004, avril 29). Ordonnance complétant l'ordonnance du 17 juillet 2003 portant le Code bruxellois du Logement. *Moniteur Belge*, 31,173. Récupéré sur <http://reflex.raadvst-consetat.be/reflex/pdf/Mbbs/2004/04/29/86507.pdf>
- Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2019), Précarités, mal-logement et expulsions domiciliaires en Région bruxelloise, Cahier thématique du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2018, Commission communautaire commune : Bruxelles.
- OCDE (2021), La transformation numérique à l'heure du COVID-19 : Renforcer la résilience et combler les fractures, Supplément à l'édition 2020 des Perspectives de l'économie numérique, OCDE, Paris, [www.oecd.org/digital/digital-economyoutlook-covid.pdf](http://www.oecd.org/digital/digital-economyoutlook-covid.pdf).
- Office des Étrangers. (2023.). Statistiques nationales [Page Web]. Direction de l'Office des Étrangers. <https://dofi.ibz.be/fr/figures/international-protection/applicants-international-protection/statistiques-nationaleshttps://dofi.ibz.be/fr/figures/international-protection/applicants-international-protection/statistiques-nationales>
- Parlement européen et Conseil de l'Union européenne. (2013). Directive 2013/32/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relative à des procédures communes pour l'octroi et le retrait de la protection internationale (refonte). Récupéré de <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A32013L0032>
- Pleace, N., Bretherton, J., & Mayock, P. (2013). Homelessness prevention in Europe: A review of policies and practices. *European Journal of Homelessness*, 7(2), 33-54.
- UK Government. (2022). Rough sleeping snapshot in England: Autumn 2022. Récupéré de <https://www.gov.uk/government/statistics/rough-sleeping-snapshot-in-england-autumn-2022/rough-sleeping-snapshot-in-england-autumn-2022>
- Van Gaens, S. (2022). Évaluation des projets sociaux en hôtels : 2<sup>de</sup> période (07/21 - 04/22). Récupéré de [https://bruss'help.org/images/rapport/Rapport\\_FINAL\\_FR.pdf](https://bruss'help.org/images/rapport/Rapport_FINAL_FR.pdf)
- Ville de Paris. (2022). Rapport du Comité scientifique Nuit de la Solidarité 2022 [Rapport technique]. Récupéré de [https://cdn.paris.fr/paris/2022/12/07/rapport-comite-scientifique-nuit-de-la-solidarite-2022-version\\_finale-akNN.pdf](https://cdn.paris.fr/paris/2022/12/07/rapport-comite-scientifique-nuit-de-la-solidarite-2022-version_finale-akNN.pdf)
- Warsztacki, S. (2016, 11 octobre). Hébergement non-agréé : pas si sweet home. *Alter Échos* n° 431. Récupéré de <https://www.alterechos.be/hebergement-non-agree-pas-si-sweet-home-2/>

# Annexes

## Annexe 1 : ETHOS Light



### A Harmonised Definition of Homelessness for Statistical Purposes

Sometimes referred to as ETHOS 'Light', this is a version of the ETHOS typology developed in the context of a 2007 European Commission study: *Measurement of Homelessness at European Union Level*. It is a harmonised definition of homelessness for statistical purposes. It is a pragmatic tool for the development of homelessness data collection, rather than a conceptual and operational definition to be used for a range of policy and practice purposes.

OPERATIONAL CATEGORY	LIVING SITUATION	DEFINITION
1 People living rough	1 Public spaces / external spaces	Living in the streets or public spaces without a shelter that can be defined as living quarters
2 People in emergency accommodation	2 Overnight shelters	People with no place of usual residence who move frequently between various types of accommodation
3 People living in accommodation for the homeless	3 Homeless hostels	Where the period of stay is time-limited and no long-term housing is provided
	4 Temporary accommodation	
	5 Transitional supported accommodation	
4 People living in institutions	6 Women's shelters or refuge accommodation	Stay longer than needed due to lack of housing No housing available prior to release
	7 Health care institutions	
5 People living in non-conventional dwellings due to lack of housing	8 Penal institutions	Where the accommodation is used due to a lack of housing and is not the person's usual place of residence
	9 Mobile homes	
	10 Non-conventional buildings	
6 Homeless people living temporarily in conventional housing with family and friends (due to lack of housing)	11 Temporary structures	Where the accommodation is used due to a lack of housing and is not the person's usual place of residence
	12 Conventional housing, but not the person's usual place of residence	

## Annexe 2 : ETHOS



### What is ETHOS?

ETHOS is the European Typology of Homelessness and Housing Exclusion. It was developed by FEANTSA as a transnational framework definition for policy and practice purposes. It provides a shared language for transnational exchange. It does not attempt to harmonise national definitions of homelessness in Europe.

ETHOS classifies living situations that constitute homelessness or housing exclusion. ETHOS identifies 4 main categories of living situation: Rooflessness, Houselessness, Insecure Housing and Inadequate Housing. These conceptual categories are divided into 13 operational categories that can be used for different policy purposes, such as mapping the problem of homelessness, as well as developing, monitoring and evaluating policies.

	OPERATIONAL CATEGORY	LIVING SITUATION	GENERIC DEFINITION
ROOFLESS	1 People Living Rough	1.1 Public space or external space	Living in the streets or public spaces, without a shelter that can be defined as living quarters
	2 People in emergency accommodation	2.1 Night shelter	People with no usual place of residence who make use of overnight shelter, low threshold shelter
HOUSELESS	3 People in accommodation for the homeless	3.1 Homeless hostel	Where the period of stay is intended to be short term
		3.2 Temporary accommodation	
		3.3 Transitional supported accommodation	
	4 People in Women's Shelter	4.1 Women's shelter accommodation	Women accommodated to experience of domestic violence and where the period of stay is intended to be short term
	5 People in accommodation for immigrants	5.1 Temporary accommodation/reception centres 5.2 Migrant workers accommodation	Immigrants in reception or short term accommodation due to their immigrant status
INSECURE	6 People due to be released from institutions	6.1 Penal institutions	No housing available prior to release
		6.2 Medical institutions (*)	Stay longer than needed due to lack of housing
		6.3 Children's institutions/homes	No housing identified (e.g. by 18th birthday)
	7 People receiving longer-term support (due to homelessness)	7.1 Residential care for older homeless people	Long stay accommodation with care for formerly homeless people (normally more than one year)
		7.2 Supported accommodation for formerly homeless people	
	8 People living in insecure accommodation	8.1 Temporarily with family/friends	Living in conventional housing but not the usual place of residence due to lack of housing
		8.2 No legal (sub)tenancy	Occupation of dwelling with no legal tenancy illegal occupation of a dwelling
8.3 Illegal occupation of land		Occupation of land with no legal rights	
INADEQUATE	9 People living under threat of eviction	9.1 Legal orders enforced (rented)	Where orders for eviction are operative
		9.2 Re-possession orders (owned)	Where mortgagee has legal order to re-possess
	10 People living under threat of violence	10.1 Police recorded incidents	Where police action is taken to ensure place of safety for victims of domestic violence
11 People living in temporary/non-conventional structures	11.1 Mobile homes	Not intended as place of usual residence	
	11.2 Non-conventional building	Makeshift shelter, shack or shanty	
	11.3 Temporary structure	Semi-permanent structure hut or cabin	
12 People living in unfit housing	12.1 Occupied dwellings unfit for habitation	Defined as unfit for habitation by national legislation or building regulations	
13 People living in extreme over-crowding	13.1 Highest national norm of overcrowding	Defined as exceeding national density standard for floor-space or useable rooms	

Note: Short stay is defined as normally less than one year; Long stay is defined as more than one year.

(\*) Includes drug rehabilitation institutions, psychiatric hospitals etc.

### Annexe 3 : Convention de participation volontaire au comptage nocturne

**bruss'help**

Rue de l'Association 15  
1000 Bruxelles

[bruss'help-census.org](http://bruss'help-census.org)  
[denombrement@bruss'help.org](mailto:denombrement@bruss'help.org)

02 880 86 89

## Dénombrement – Comptage nocturne

Entre **Bruss'Help**, le Centre d'appui au secteur bruxellois de l'aide aux personnes sans-abri, dont le siège social est situé Rue de l'Association 15 - 1000 Bruxelles, représenté par **François Bertrand**, ci-après nommé Bruss'Help.

Et (prénom et nom) : .....  
ci-après nommé le **volontaire**.

Il est convenu ce qui suit :

- Bruss'Help** poursuit trois objectifs :
  - Analyser** : récolter des données et produire des analyses
  - Coordonner** : organiser et faciliter la concertation et la collaboration
  - Orienter** : guider les personnes sans-abri vers les services compétents
- Pour atteindre ses objectifs, **Bruss'Help** a recours aux services du **volontaire** pour accomplir la tâche suivante :
  - Participer au comptage nocturne organisé dans le cadre du **dénombrement des personnes sans-abri et mal logées en Région de Bruxelles-Capitale**.
- Les documents et le matériel nécessaires sont mis à la disposition du **volontaire** par **Bruss'Help**.
- Le **volontaire** est tenu à un devoir de discrétion et, le cas échéant, au secret professionnel visé à l'Article 458 du code pénal, pendant et après la réalisation du dénombrement.
- Bruss'Help** s'engage à prendre à sa charge les frais de déplacement du **volontaire**. Le montant de l'indemnité kilométrique s'élève à 0,4170€ par kilomètre. Les frais de déplacement pris en charge par Bruss'help sont les frais strictement nécessaires pour effectuer le dénombrement, entre le mardi 8 novembre à 19h et le mercredi 9 novembre à 2h du matin.
- La mission confiée au **volontaire** se déroulera dans la nuit du 8 au 9 novembre 2022 (de 20h30 à 02h00).
- Bruss'Help** souscrit une assurance « responsabilité civile et accidents corporels » couvrant le volontaire pour la réalisation de la mission.
- Le **volontaire** participant au comptage nocturne consent à respecter la charte à laquelle il a souscrit lors de la signature de cette convention.

Fait en deux exemplaires à Bruxelles, le ...../...../.....

Signature du volontaire \_\_\_\_\_ François Bertrand  
Directeur de Bruss'help

### Annexe 4 : Questionnaire dénombrement 2022

24/05/2023 08:31 Limesurvey Cloud - Your online survey service - Questionnaire - Dénombrement des personnes sans-abri et mal logées en ...

**Questionnaire - Dénombrement des personnes sans-abri et mal logées en Région de Bruxelles-Capitale (7ème édition)**

VOOR DE VRAAGENLIJST IN HET NEDERLANDS, KLIK HIER (https://bruss'help.limesurvey.net/index/surveyid/636171)

Ce questionnaire est à remplir **soigneusement** pour les personnes, parmi les bénéficiaires, usagers, clients de votre service, qui sont considérées comme **sans-abri** ou **sans-chez-soi** au sens de la typologie ETHOS Light.

Cette typologie comprend les personnes qui vivent :

- 1, dans une **urgence** (en cas de sinistre, ...)
- 2, dans des **hébergements d'urgence**,
- 3, dans des **foyers d'hébergement pour sans-abri** (maisons d'accueil, centres pour victimes de violences, logements de transit, ...)
- 4, en attendant une **institution sans solution** pour se loger (maison, hôtel, centre de nuit, ...)
- 5, en attendant une **institution sans solution** pour se loger (maison, hôtel, centre de nuit, ...)
- 6, qui sont **hébergés chez des amis ou dans leur famille**,
- 7, qui sont **sous menace d'expulsion**.

Toutes les personnes avec lesquelles vous ou votre service est en contact pendant la période du dénombrement et correspondent à une de ces caractéristiques sont à être **ajoutés** à une fiche.

Quelques précisions :

- Le questionnaire peut être rempli avec le bénéficiaire ou son
- Les **éléments d'identification** de la personne (genre, âge, date de naissance, adresse, numéro de téléphone, etc.) sont à remplir pour éviter les **double comptages**.
- **Personnes hébergées par un tiers** : il s'agit des personnes qui ne sont pas elles-mêmes les occupants légitimes d'un logement (hébergement non-propriétaire, ...).
- Les données recueillies sont **anonymisées** et servent uniquement à établir des statistiques sur la population sans-chez-soi.
- Les **renseignements** fournis sont en tout temps la **confidentialité** des données recueillies et s'engagent à respecter les **régulations** en vigueur relatives à la protection de la vie privée et des données à caractère personnel.

Un **très grand merci** pour votre **collaboration** !

Il y a 36 questions dans ce questionnaire.

**Votre organisation**

Quel est le nom de votre organisation ? \*

Veuillez créer votre réponse ici :

Dans quelle commune cette organisation est-elle établie ? \*

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Axlverficht
- Audergem
- Brouilles
- Etterbeek
- Evere
- Forest
- Ganshoren
- Groot-Bijfort
- Jette
- Koekelberg
- Molenbeek-Saint-Jean
- Molenbeek-Saint-Géry
- Saint-Gilles
- Saint-Josse-ten-Noode
- Schaerbeek
- Uccle
- Woluwe-Buffel
- Woluwe-Saint-Lambert
- Woluwe-Saint-Pierre
- Adresse confidentielle -

24/05/2023 08:31 Limesurvey Cloud - Your online survey service - Questionnaire - Dénombrement des personnes sans-abri et mal logées en ...

**ID de la personne sans-chez-soi pour laquelle ce questionnaire est rempli \***

Utilisez le prénom et le nom officiels de la personne, ex : Victoria DE LA CRUZ, devient V D Z

Si la personne n'est connue que sous un pseudonyme ou un nom d'emprunt, indiquez le chiffre 1 devant chacune des lettres.

Ex pour un pseudonyme d'emprunt en un mot : Lyssa devient 1 U Y E

Ex pour un pseudonyme d'emprunt en deux mots : Arnold Dumont devient 1 A D 17

**Genre \***

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Homme
- Femme
- X
- Inconnu

**Quel âge a la personne ? \***

• Au besoin, veuillez préciser le champ "Age précis, si connu".

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Moins de 16 ans
- Entre 16 et 18 ans
- Entre 18 et 24 ans
- Entre 25 et 29 ans
- Entre 30 et 39 ans
- Entre 40 et 49 ans
- Entre 50 et 59 ans
- Entre 60 et 69 ans
- Entre 70 et 79 ans
- 80 ans ou plus
- Inconnu
- 
- Autre

**Composition du ménage (en situation réelle) \***

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Indiv. sans enfant
- Indiv. avec enfant(s)
- En couple sans enfant
- En couple avec enfant(s)
- Inconnu
- 
- Autre

Personnes vivant (réellement) ensemble  
Les enfants font référence aux enfants entrés de la personne

**Nationalité \***

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Belgique
- Non belge
- Aquilide
- Inconnu

Caractéristiques socio-démographiques

https://bruss'help.limesurvey.net/admin/printablesurvey/sa/index/surveyid/636171

1/17

https://bruss'help.limesurvey.net/admin/printablesurvey/sa/index/surveyid/636171

2/17

87

24/05/2023 08:31 Limesurvey Cloud - Your online survey service - Questionnaire - Dénombrement des personnes sans-sabri et mail logées en ...

**Nationalité \***  
 Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :  
 G025 (questionnaire/administration/view/survey/d636171?idq=1956) == "2"  
 Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Inconnu
- Algérie
- Albanais
- Africain
- Allemand
- Américain
- Argentin
- Arménien
- Australien
- Autrichien
- Azerbaïdjanais
- Belge
- Béninois
- Bolivien
- Brésilien
- Britannique
- Bulgare
- Burundais
- Camérien
- Canadien
- Cap-Verdien
- Chinois
- Chypriote
- Colombien
- Comorien
- Congolais
- Costaricien
- Croate
- Cubain
- Danois
- Djiboutien
- Dominicain
- Dominicain
- Dromingien
- Espagnol
- Égyptien
- Émirien
- Équato-Guinéen
- Érythrien
- Espagnol
- Éthiopien

https://brusshelp.limesurvey.net/admin/printablesurvey/sa/index/survey/d636171

3/17

24/05/2023 08:31 Limesurvey Cloud - Your online survey service - Questionnaire - Dénombrement des personnes sans-sabri et mail logées en ...

- Uruguayien
- Vietnamien
- Vietnamien
- Yéménite
- Zambien
- Zimbabwéen
- Autre

6/17

https://brusshelp.limesurvey.net/admin/printablesurvey/sa/index/survey/d636171

24/05/2023 08:31 Limesurvey Cloud - Your online survey service - Questionnaire - Dénombrement des personnes sans-sabri et mail logées en ...

**Pays de naissance \***  
 Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Inconnu
- Afghanistan
- Afrique du Sud
- Algérie
- Allemagne
- Andorre
- Angola
- Argentine
- Arménie
- Australie
- Autriche
- Azerbaïdjan
- Bahamas
- Bahreïn
- Bangladesh
- Barbade
- Belgique
- Bénin
- Birmanie
- Bolivie
- Bosnie
- Botswana
- Brésil
- Bulgarie
- Burkina Faso
- Burundi
- Cameroun
- Canada
- Cap-Vert
- Centrafrique
- Chili
- Chine
- Chypre
- Colombie
- Congo
- Côte d'Ivoire
- Costa Rica
- Côte d'Ivoire
- Croatie
- Cuba
- Danemark
- Djibouti
- République Dominicaine
- Espagne
- Émirats Arabes Unis
- Équateur
- Érythrée
- Espagne
- Estonie
- Éthiopie

https://brusshelp.limesurvey.net/admin/printablesurvey/sa/index/survey/d636171

7/17

24/05/2023 08:31 Limesurvey Cloud - Your online survey service - Questionnaire - Dénombrement des personnes sans-sabri et mail logées en ...

- Vietnam
- Vietnamien
- Vietnamien
- Monténégrin
- Yéménite
- Zambien
- Zimbabwéen
- Autre

8/17

https://brusshelp.limesurvey.net/admin/printablesurvey/sa/index/survey/d636171

**Statut de séjour \***  
 Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :  
 G025 (questionnaire/administration/view/survey/d636171?idq=1956) == "2"  
 Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Titre de séjour permanent
- Titre de séjour temporaire
- Aucun titre de séjour valide
- Inconnu
- Autre

**Dernier titre de séjour \***  
 Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :  
 G025 (questionnaire/administration/view/survey/d636171?idq=1956) == "2"  
 Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- Carte orange - situation d'immédiatation
- Carte A
- Carte B
- Carte C
- Carte D
- Carte E
- Carte FE
- Carte FF
- Années 3
- Années 6
- Années 8
- Années 10
- Années 15
- Années 19/18er
- Années 25/26
- Inconnu
- Autre

**Type de revenu \***  
 Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- Emploi (stable ou temporaire)
- Activités de chômage
- Revenu d'indemnité
- RPS (ou équivalent)
- Allocation de handicap
- Pension
- Revenu informel (ex. travail au noir)
- Pas de revenu
- Inconnu
- Autre

Situation de (non-)logement

10/17

https://brusshelp.limesurvey.net/admin/printablesurvey/sa/index/survey/d636171

24/05/2023 08:31 LimeSurvey Cloud - Your online survey service - Questionnaire - Dénombrement des personnes sans-abri et mail logées en ...

**La situation de (non-)logement de la personne lors de la nuit du dénombrement (8 au 9 novembre) est-elle connue ? \***

Répondez à cette question **seulement** si les conditions suivantes sont réunies : G3Q1 (questionnaire/administration/view/survey/d636171/q42(2024)) == "1"

● Ajoutez un commentaire supplémentaire si vous sélectionnez la réponse. Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent : et/ou commentez :

Oui

Non

**Situation de (non-)logement de la nuit du dénombrement (8 au 9 novembre) \***

Répondez à cette question **seulement** si les conditions suivantes sont réunies : G3Q1 (questionnaire/administration/view/survey/d636171/q42(2024)) == "1"

● Ajoutez un commentaire supplémentaire si vous sélectionnez la réponse. Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent : et/ou commentez :

Au bureau, veuillez préciser le champ "Autre" :

Centre d'accueil pour demandeurs/asileurs d'aide

Rue, gare ou station métro

Terrain dans espace public ou voiture

Caravane ou camping-car

Act de nuit / Hébergement d'urgence

Dispositif social en hôtel

Hébergement citoyen (entraîné par une ASBL ou un pouvoir local)

Nuisance circulaire

Logement temporaire / supervisé sans contrat locatif

Logement de transit

Prison

Hôtel

Hôtel psychiatrique

Hébergement protégé

Lieu d'initiative locale d'accueil

Centre résidentiel pour usagers/jeu de drogue

Centre d'accueil pour demandeurs/asileurs d'aide

Squat

Occupation informelle

Structure d'hébergement non-généraliste

Chez un tiers

Logement conventionnel mais exécution prévue avant le 9 décembre

Autre

**En cas de doute, précisez :**

Répondez à cette question **seulement** si les conditions suivantes sont réunies : G3Q1 (questionnaire/administration/view/survey/d636171/q42(2024)) == "1"

Veuillez écrire votre réponse ici :

**La situation de (non-)logement lors des deux semaines ayant précédé le dénombrement (fin octobre/début novembre) est-elle connue ? \***

Répondez à cette question **seulement** si les conditions suivantes sont réunies : G3Q1 (questionnaire/administration/view/survey/d636171/q42(2024)) == "2"

● Ajoutez un commentaire supplémentaire si vous sélectionnez la réponse. Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent : et/ou commentez :

Oui

Non

https://brusselhp.limesurvey.net/admin/printablesurvey/sa/index/survey/d636171

11/17

24/05/2023 08:31 LimeSurvey Cloud - Your online survey service - Questionnaire - Dénombrement des personnes sans-abri et mail logées en ...

**Situation(s) de (non-)logement des deux semaines ayant précédé le dénombrement (fin octobre/début novembre) \***

Répondez à cette question **seulement** si les conditions suivantes sont réunies : G3Q4 (questionnaire/administration/view/survey/d636171/q42(2024)) == "1"

● Ajoutez un commentaire supplémentaire si vous sélectionnez la réponse. Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

Act de nuit / Hébergement d'urgence

Caravane ou camping-car

Centre d'accueil pour demandeurs/asileurs d'aide

Centre résidentiel pour usagers/jeu de drogue

Chez un tiers

Dispositif social en hôtel

Hébergement protégé

Hébergement citoyen (entraîné par une ASBL ou un pouvoir local)

Hôtel

Hôtel psychiatrique

Lieu d'initiative locale d'accueil

Logement conventionnel mais exécution prévue avant le 9 décembre

Logement de transit

Logement temporaire / supervisé sans contrat locatif

Maison d'accueil

Occupation informelle

Prison

Rue, gare ou station métro

Squat

Structure d'hébergement non-généraliste

Terrain dans espace public ou voiture

Autre

Plusieurs réponses possibles

**En cas de doute, précisez :**

Répondez à cette question **seulement** si les conditions suivantes sont réunies : G3Q4 (questionnaire/administration/view/survey/d636171/q42(2024)) == "1"

Veuillez écrire votre réponse ici :

**Composition réelle de ménage**

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

Oui

Non

Inconnu

Si la nuit du 8 au 9 novembre, l'enfant est accompagné effectivement le parent dans la situation de (non-)logement que ce dernier rencontre

**La personne est-elle parent d'enfant(s) directement concerné(s) par cette situation de (non-)logement ? \***

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

Oui

Non

Inconnu

https://brusselhp.limesurvey.net/admin/printablesurvey/sa/index/survey/d636171

12/17

24/05/2023 08:31 LimeSurvey Cloud - Your online survey service - Questionnaire - Dénombrement des personnes sans-abri et mail logées en ...

**Veillez cocher une case par enfant concerné et inscrire son âge si connu \***

Répondez à cette question **seulement** si les conditions suivantes sont réunies : G4Q1 (questionnaire/administration/view/survey/d636171/q42(2024)) == "1"

● Ajoutez un commentaire supplémentaire si vous sélectionnez la réponse. Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent et/ou commentez :

Enfant 1

Enfant 2

Enfant 3

Enfant 4

Enfant 5

Enfant 6

Enfant 7

Enfant 8

Enfant 9

Enfant 10

Inconnu

Autre

**L'autre parent est-il également concerné par cette situation de (non-)logement ? \***

Répondez à cette question **seulement** si les conditions suivantes sont réunies : G4Q1 (questionnaire/administration/view/survey/d636171/q42(2024)) == "1"

● Ajoutez un commentaire supplémentaire si vous sélectionnez la réponse. Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent et/ou commentez :

Oui

Non

Inconnu

**L'identité de l'autre parent est-elle connue de la personne qui répond à ce questionnaire ? \***

Répondez à cette question **seulement** si les conditions suivantes sont réunies : G4Q1 (questionnaire/administration/view/survey/d636171/q42(2024)) == "1"

● Ajoutez un commentaire supplémentaire si vous sélectionnez la réponse. Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent et/ou commentez :

Oui

Non

Inconnu

**ID de l'autre parent \***

Répondez à cette question **seulement** si les conditions suivantes sont réunies : G4Q1 (questionnaire/administration/view/survey/d636171/q42(2024)) == "1"

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

Oui

Non

Inconnu

**La personne est-elle accompagnée d'un chien ? \***

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

Oui

Non

Inconnu

Parcours

https://brusselhp.limesurvey.net/admin/printablesurvey/sa/index/survey/d636171

13/17

24/05/2023 08:31 LimeSurvey Cloud - Your online survey service - Questionnaire - Dénombrement des personnes sans-abri et mail logées en ...

**Depuis combien de temps la personne a-t-elle perdu son dernier logement stable ? \***

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

Moins de 3 mois

4 à 11 mois

1 à 2 ans

Plus de 2 ans

Inconnu

Un logement stable est un chez-soi = un lieu qui n'est pas défini dans les catégories ETHOS 1 à 6 (pas d'hébergements d'urgence et de crise, lieux d'hébergement, installation, logements non-conventionnels, occupation informelle, squat, etc. voir voir) :

**S'agit-il de la première perte de logement de la personne ? \***

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

Oui

Non

Inconnu

**Quelle est l'origine de la perte du dernier logement ? \***

● Ajoutez un commentaire supplémentaire si vous sélectionnez la réponse. Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent et/ou commentez :

Démission

Licenciement, éviction, judiciaire, rétrocession, vente, décision d'habitat, etc.

Problèmes relationnels

Conflits, ruptures, etc.

Saisie d'habitation

Appel (pour/contre) acte de procédure, prison, etc.

Force majeure

Incendie, inondation, etc.

Difficultés associées à la migration

Difficultés associées à la santé mentale

Dépression, burn-out, schizophrénie, etc.

Assaillies(s)

Raisons financières

Perte d'un emploi, défilé, etc.

Violences conjugales et/ou intrafamiliales

Inconnu

Autre

**La personne a-t-elle été ou est-elle actuellement en prison ou en centre fermé ? \***

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

Prison

Centre fermé pour mineurs

Non

Inconnu

https://brusselhp.limesurvey.net/admin/printablesurvey/sa/index/survey/d636171

14/17

24/05/2023 08:31 LimeSurvey Cloud - Your online survey service - Questionnaire - Dénombrement des personnes sans-abri et mal logées en ...

**La personne a-t-elle déjà résidé ou réside-t-elle actuellement dans un institut d'aide à la jeunesse ? \***  
 Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

Oui  
 Non  
 Inconnu

**La personne a-t-elle déjà résidé ou réside-t-elle actuellement dans un établissement psychiatrique ? \***  
 Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

Oui  
 Non  
 Inconnu

**Santé \***  
 Répondez au commentaire seulement si vous sélectionnez la réponse :  
 Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent et laissez un commentaire :

Problèmes physiques à long terme (chroniques)  
 Cancer, diabète, maladie C, sida, arthrite, etc.

Maladies physiques  
 Grippe, rhume, etc.

Maladies mentales  
 Dépression, anxiété, troubles de l'humeur, etc.

Addiction  
 Alcool, benzodiazépines, médicaments, héroïne, cocaïne, cannabis, crack, etc.

Aucun problème de santé

Inconnu

Autre

**Administratif**

**La personne a-t-elle un dossier actif au CPAS ? \***  
 Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

Oui  
 Non  
 Inconnu  
 Toute aide confondue

https://brusshelp.limesurvey.net/admin/printablesurvey/asa/index/surveyid/636171

15/17

24/05/2023 08:31 LimeSurvey Cloud - Your online survey service - Questionnaire - Dénombrement des personnes sans-abri et mal logées en ...

**De quel CPAS s'agit-il ? \***  
 Répondez à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :  
 G021 (LocationAdministrationView/surveyid/636171?g222g22380) ""="1"

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

Aarschot  
 Auderghem  
 Berchem-Sainte-Agathe  
 Bruxelles  
 Etterbeek  
 Evere  
 Forest  
 Ganshoren  
 Ixelles  
 Jette  
 Koekelberg  
 Molenbeek-Saint-Jean  
 Saint-Gilles  
 Saint-Josse-ten-Noode  
 Schaerbeek  
 Uccle  
 Watermael-Boisfort  
 Woluwe-Saint-Lambert  
 Woluwe-Saint-Pierre  
 Inconnu  
 Autre

**Quelles(s) aide(s) la personne reçoit-elle du CPAS ? \***  
 Répondez à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :  
 G021 (LocationAdministrationView/surveyid/636171?g222g22380) ""="1"

Aidez-vous à payer vos loyers et/ou charges ?  
 Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent et laissez un commentaire :

Adresse de référence  
 Aide financière  
 Aide au logement  
 Aide médicale (carte médicale, AMU, etc.)  
 Réassurance professionnelle  
 Médiation de dettes  
 Aide psychosociale  
 Assistance judiciaire  
 Accueil de nuit  
 Inconnu

Autre

**Suppléments d'informations**

**Qui a rempli ce questionnaire ? \***  
 Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

L'accompagnant(e) seul(e)  
 L'accompagnant(e) avec la personne concernée

https://brusshelp.limesurvey.net/admin/printablesurvey/asa/index/surveyid/636171

16/17

24/05/2023 08:31 LimeSurvey Cloud - Your online survey service - Questionnaire - Dénombrement des personnes sans-abri et mal logées en ...

**La personne ou l'accompagnant(e) souhaite-t-il ou elle ajouter ou préciser quelque chose concernant la situation de (non-)logement ou autre chose qu'il ou elle considère comme important et qui n'a pas été abordé dans le questionnaire ?**  
 Veuillez écrire votre réponse ici :

Encore merci pour votre précieuse collaboration !  
 Pour toute question, veuillez nous contacter à l'adresse : [dencembrement@brusshelp.org](mailto:dencembrement@brusshelp.org)

**POUR REMPLIR UN NOUVEAU QUESTIONNAIRE, CLIQUEZ ICI** (<https://brusshelp.limesurvey.net/636171?lang=fr>)

Envoyez votre questionnaire.  
 Merci d'avoir complété ce questionnaire.

https://brusshelp.limesurvey.net/admin/printablesurvey/asa/index/surveyid/636171

17/17

**bruss'help.brussels** 

**Editeur responsable**

François Bertrand

**Bruss'help**

Rue de l'Association, 15 – 1000 Bruxelles

T : 02/880.86.89 – [info@brusshelp.org](mailto:info@brusshelp.org) – <https://brusshelp.org/>

Association sans but lucratif de droit public

Numéro d'entreprise : 0723.632.965 - RPM Bruxelles

Le rapport est disponible sur le site internet de Bruss'help.

Dit verslag is beschikbaar in het Nederlands.

Toute reproduction est autorisée sous réserve de citer la source.

Bruxelles, mai 2023

Avec le soutien de



COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE  
GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE